



**ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS**

DIRECTION-REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél.: 345 6132

ADMINISTRATION
Avenue de la Brabançonne 80 B - Bte 29 - 1040 Bruxelles
CCP 000-0344969-37: Fraternelle des Chasseurs Ardennois, Arlon

CONGRÈS NATIONAL DE MARCHE-EN-FAMENNE...



L'assemblée se recueille à la mémoire des morts.

(Photo "La Meuse-Luxembourg")

... TOUS LES RECORDS BATTUS ...

LISTE D'ADRESSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES

PRESIDENT D'HONNEUR : Général-major e.r. Lucien CHAMPION — Boulevard du Souverain 213, Bte 1A — 1160 Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL et Rédaction du Bulletin :
Albert HUBERT
R. Gabrielle 59, Bte 2 - 1180 Bxl
Tél. : Privé : (02) 345 61 32
Bureau : (02) 219 44 50

VICE-PRESIDENTS

NATIONAUX :
Gaston EPPE
6741 Vance
Joseph ANDRE
Grand-Place 28 - 6673 Cherain
Tél. (063) 51 73 73
Jean GOFFART
Rue des Rogations, 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56

René PIEBOEUF
Rue des Rhioux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 26 45

SECRETAIRE NATIONAL :
Victor ROBERT
Driève des Etangs 26
1630 Lambeek
Tél. (02) 358 26 08

SECRETAIRE NATIONAL-ADJOINT :
François GUIOT
Boulevard Lambertmont 250
1030 Bruxelles
Tél. (02) 216 45 73

TRESORIER NATIONAL :
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171
6700 Arlon - Tél. (063) 21 43 13

C.C.P. de la trésorerie nationale de la Fraternelle :
000-0344969-37

TRESORIER NATIONAL-ADJOINT :
Charles GRIMONSTER
Rue de Ville 41 - 6700 Arlon
Tél. (063) 21 14 68

ADMINISTRATEURS :
Administrateur du bulletin :
Lieut.-Colonel Albert RENSON
Avenue Emile Bossaert 38
1080 Bruxelles
Tél. (02) 425 04 76

Correspondances :
Albert JUSTIN adm. adjoint
Av. de la Brabançonne, 60B
Bte 29 - 1040 Bruxelles
Tél. (02) 735 84 05

Administrateurs-conseillers :
Col. BEM hon. Jean BORGNET
Square des Latins 60 - Bte 7
1050 Bruxelles
Tél. (02) 645 88 59
Colonel e.r. André LALIERE
Chaussée de Bruxelles 6
1410 Waterloo
Tél. (02) 354 93 83

Colonel e.r. René MOINY
Rue Petiti 29, 5340 Gesvres
Tél. (063) 67 72 16

Délégués des sections :

Emile ANSELME (Huy)
René ALTHÉNE (Virton)
Rostius CATIN (Vielsalm)
Emile COLLSON (Bertix)
André COLLIGNON (Bouillon)
Rue de la Maladrerie, 24
6830 Bouillon - T. (061) 46 67 25
Eugène DEVOGHEL (Lige)
Roger FRANÇOIS (Florenville)
Georges GILSOUL (Namur)
Albert GUSTIN (Brabant)
Albert LAFONTAINE (Etalle)
Rue du Bru, 129
6741 Vance - Tél. (063) 45 55 03
Yvon LOMRE (Erezee)
Norbert LOUIS (Bastogne)
6648 Lavastelle (Siret)
Joseph MOUZON (Neufchâteau)
Désiré PIRLOT (Marche)
Joseph SCHMITZ (Arlon)
Lucien SCHILTZ (Saint-Hubert)
Léon SPOIDENNE (Arlon)
Doria WIDART (Houffalize)
5395 Chevotogne - Tél. (063) 21 17 50

SECTIONS REGIONALES

ARLON
C.C.P. 000-0980849-82
Président :
Joseph SCHMITZ
Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 39 83
Secrétaire :
Aphonie COLLETTE
Rue de la Libération 5, 6702 Attert
Tél. (063) 21 19 81 (privé)

Trésorier :
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 43 13

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE
C.C.P. 000-0240126-90
Président :
Léon SPOIDENNE
Rue du Financiers 7, 6790 Athus
Tél. (063) 37 81 98
Secrétaire :
André PERIN
Rue de l'Atterée 6, 6790 Athus
Tél. (063) 37 61 58

Trésorier :
Jacky GERSON
Rue de Rogation 12, 6790 Athus
Tél. (063) 37 91 13

BASTOGNE
C.C.P. 000-0240928-77
Président :
Albert ETIENNE
Avenue Mathieu 29, 6650 Bastogne
Tél. (062) 21 17 32
Secrétaire :
Léopold BRIOL
Rue de la Maison-Forte, 2b
6650 Bastogne - Tél. (062) 21 30 31

Trésorier :
Albert PIERRE
Avenue Roi Baudouin, 11
6650 Bastogne - Tél. (062) 21 12 31

BERTRIX
C.C.P. 000-0380547-16
Président :
Ecouard KLELS
Grand-Place 22, 6800 Bertix
Tél. (061) 41 13 89
Secrétaire-Trésorier :
Emile COLLSON
Champs Simon, 275B
6803 Herbeumont
Tél. (061) 41 10 76

BOUILLON
C.C.P. 000-0512180-20
Président :
Roger HARDY
Quai de Tempart 4, 6830 Bouillon
Tél. (091) 46 67 06

Secrétaire :
Albert-Vital PONCIN
Faulbourg de France, 27a
6830 Bouillon - Tél. (061) 46 67 25
Trésorier :
Clément DRAPIER
Rue Au-Dessus-de-la-Ville, 9
6830 Bouillon - Tél. (061) 46 62 34

BRABANT
C.C.P. 000-0352242-35
Président :
Albert GUSTIN
Av. de la Brabançonne 60B, Bte 29
1040 Bruxelles
Tél. (02) 735 84 05

Secrétaire :
Roger REUMONT
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles
Tél. (02) 648 85 04
Trésorier :
Auguste COLLE
Rue du Noyer 87
1040 Bruxelles - Tél. (02) 736 23 64

EREZEE
C.C.P. 000-0818871-94
Président :
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5400 Erezee
Tél. (086) 47 70 23

Secrétaire-Trésorier :
Joseph BAUDON
Chaussée de l'Ourthe 96
5400 Marche-en-Famenne
Tél. (084) 31 16 19

ETALLE
C.C.P. 000-8239-62
Président :
Gaston EPPE
Rue du Bru 130, 6741 Vance
Secrétaire :
Léon POSTAL
6735 Fratin (Ste-Marie-s-Semois)
Tél. (063) 45 51 87
Trésorier :
R. CLAUSSE - 6742 Chantemelle

FLORENVILLE
C.C.P. 000-8048-97
Président :
Roger FRANÇOIS, pharmacien
Grand-Rue 15, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 10 44
Secrétaire :
Joseph JACQUES
Route d'Orval 18, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 22 06
Trésorier :
Marcel JACQUES
Route d'Orval 22, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 31 12

HOUFFALIZE
C.C.P. 000-0762137-08
Président :
Joseph ANDRE
Grand-Place 28, 6673 Cherain
Tél. (060) 51 73 73
Secrétaire-Trésorier :
Joseph FICALLE
Rue Ville-Basse 28
6660 Houffalize - Tél. (062) 28 80 34

HUY
C.C.P. 000-0718009-15
Président :
Emile ANSELME
Rue Sainte-Yvette, 109, 5200 Huy
Tél. (085) 21 25 43

Secrétaire-Trésorier :
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit
Tél. (085) 21 46 88

LIEGE - VERVIERS
C.C.P. 000-0900416-62
Président :
René PIEBOEUF
Rue des Rhioux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 26 45

Secrétaire :
Julie BARLET
Quai de la Dérivation 43A, Bte 42
4020 Liège - Tél. (041) 43 34 79
Trésorier :
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4020 Liège
Tél. (041) 43 29 45

MARCHE-EN-FAMENNE
C.C.P. 000-0325567-35
Président :
Désiré PIRLOT
Route de Hologne, 5406 Waha
Tél. (084) 31 16 54
Secrétaire-Trésorier :
Emile DUMONT
Rue Hubert Gouverneur 12
5400 Marche-en-Famenne

NAMUR
C.C.P. 000-0364057-15
Président :
Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur
Tél. (02) 513 92 35 - 513 94 00
(heures de bureau) - Ext. 386
Secrétaire :
Héri BOUCHAT
Rue Grande, 52, 5180 Godinne
Trésorier :
Leopold MISSON
Rue de l'Eglise 6, 5620 Spy
Tél. (071) 78 57 60

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT
C.C.P. 000-0715193-12
Président :
Joseph MOUZON
Rue de l'Eglise 50
Les Fossés
6736 Assenois
Tél. (063) 43 31 34
Secrétaire-Trésorier :
Théo LEDENT
Route de St-Pierre 11
6600 Libramont
Tél. (061) 22 24 77

SAINT-HUBERT
C.C.P. 000-0800173-20
Président :
Jean GOFFART
Rue des Rogations 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56
Secrétaire-Trésorier :
Lucien SCHILTZ
Route de Poix 23 - 6900 St-Hubert
Tél. (061) 61 11 32

VIELSALM
C.C.P. 000-0870976-13
Président :
Rostius CATIN
Rue des Combattants 8
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 64 77
Secrétaire :
Joseph HADON
Rue Ruxthel 15, 6688 Liemoux

Trésorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 67 45

VIRTON
C.C.P. 000-0729100-48
Président :
René ALTHÉNE
Champ 24, 6760 Virton
Tél. (063) 57 77 18
Secrétaire-Trésorier :
Léon JACQUEMIN
Rue des Jonquières, 1
6763 Dampicourt

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS
Camp Roi Albert
5400 Marche-en-Famenne
C.C.P. 000-0627680-17
Président :
Colonel e.r. René MOINY
Secrétaire-Trésorier :
Adjudant Marcel LEURIS

Communications du Président

Voici un bulletin exceptionnellement fourni et largement illustré. Sa réalisation a requis, de la part de celui qui a la charge notamment de notre revue, des efforts particuliers qui ne peuvent trouver place qu'en dehors de ses occupations normales ; d'où le léger retard dans la parution.

Cérémonies et manifestations

Nous sortons de semaines lourdement chargées en manifestations et obligations de tous ordres. D'abord, le congrès national de Marche qui fut différent des autres et où l'on atteignit de nouveaux records, même celui du froid ; mais on a stoïquement résisté à ce dernier, et on s'est retrouvé dans la chaude ambiance d'un banquet mémorable.

Vint, quelques jours plus tard, la célébration à Arlon du centenaire de l'Ecole d'Infanterie. J'avais demandé que tous nos drapeaux soient là ; ils y étaient. Que nous soyons les plus nombreux : nous le fîmes sans peine. Et nous aurions été encore plus nombreux si toute l'Ardenne n'avait, ce jour de mai, retrouvé un temps hivernal. Le couronnement de la cérémonie, qui fut l'admiration unanime, a été le défilé impeccable des anciens Bérés Veris : ils avaient fière allure, ignorant les rafales de neige.

Au mess des officiers ensuite, le Roi m'a dit textuellement : « Très impressionnant, Monsieur le Président, le défilé de vos Anciens ». Je lui ai répondu : « Je ne manquerai pas, Sire, de leur faire part de l'appréciation de Votre Majesté, et ils en seront très fiers ».

Ce furent alors les Fastes des 1^{er} et 3^e Chasseurs Ardennais, ayant chacun leur cachet particulier. On a particulièrement relevé l'importante participation de la population marchoise, et plus spécialement des enfants des écoles, aux manifestations du jeudi après-midi et à la prise d'armes du vendredi, en dépit de la pluie.

Nous avons eu encore les inaugurations des Avenues des Chasseurs Ardennais à Saint-Hubert et à Perwez, lesquelles démontrent que le souvenir des premiers Bérés Veris n'est pas oublié, pas plus qu'il ne l'est à Vinkt où plusieurs sections avaient délégué des groupes importants, en sus des participations individuelles.

J'écris cet éditorial deux jours avant de me rendre à Bourg-Léopold pour assister — avec vous — à la prise de commandement de la Ire Division par un nouveau général nommé à ce grade le même jour, un général fils de Chasseur Ardennais et qui, lui-même, a porté le béré vert durant toute sa carrière : le Général-Major Robert Liebens ; j'en reparlerai au prochain numéro.

In memoriam

Nous avons été peiné par le décès du Général Lecocq, commandant du 1^{er} Chasseurs Ardennais à partir du 12 mai 1940. Nous ne l'avons guère vu ces dernières années, sauf à notre congrès d'Arlon et à l'inauguration du monument de Vinkt ; cette discrétion était due à son état de santé et à la longue maladie de son épouse, décédée il y a quelques années. Cependant, le Général Lecocq suivait de près toutes nos activités ; il me téléphonait de temps à autre, et comme il était un homme extrêmement courtois, il lui arrivait de me devancer dans l'envoi rituel des vœux de nouvel an. Plein de délicatesse, il ajoutait même : « Inutile de me répondre ; tu as autre chose à faire ». Sa dernière carte, reçue au début de janvier, me disait qu'il éloignait physiquement par son grand âge, il demeurerait cependant en pensée bien près de nous.

La Fraternelle, et plus particulièrement la section de Florenville, ont été affectées, de leur côté, par le décès inopiné de Joseph Jacques, secrétaire cantonal du SS/Cha, lequel avait continué tout naturellement comme secrétaire de la Fraternelle. C'était un homme solide, aux convictions bien affirmées. Résistant de la première heure aux côtés de ses vieux amis Georges Quinot, Roger François et Marcel Jacques, il avait élevé une très nombreuse famille, continuant cependant à s'occuper des autres au sein de diverses associations et œuvres. Ses obsèques, auxquelles j'ai eu regret de ne pouvoir assister, étant engagé à la Journée du Souvenir à St-Hubert, ont été, m'a-t-on rapporté, extrêmement émouvantes, notamment par les homélies prononcées par son fils, professeur à Bastogne, et son beau-frère, curé de Redu.

Détail touchant : rentrant chez moi en fin de matinée le 20 mai, je trouvais le colis de bandes adressées pour les bulletins des membres de la section de Florenville que je faisais parvenir, chaque trimestre. Joseph Jacques : l'enveloppe avait été déposée à la poste le 19 mai. Quelques minutes plus tard, Roger François me téléphonait pour m'annoncer le décès de notre ami. Le jour même de sa mort, celui-ci avait donc encore accompli sa tâche pour la Fraternelle.

Nathalie

Vous lirez, à la rubrique du 1^{er} Chasseurs Ardennais, les informations relatives à la participation des Chasseurs Ardennais à une initiative ayant pour but de contribuer à l'opération, aux Etats-Unis, de la fille d'un militaire de carrière du Centre logistique de Bressoux. Elle fut lancée lors de notre congrès national. Plus de 100.000 F ont déjà été recueillis parmi les Bérés Veris, et le compte est loin d'être clôturé. La seule section de Bouillou a déjà fait un premier versement de 20.000 F.

De nouveaux avantages pour les anciens combattants

Au moment où paraîtra ce bulletin, le projet de loi concrétisant les nouveaux avantages en faveur des anciens combattants et victimes de la guerre pour la programmation 1979 et 1980 aura été voté par les Chambres, avant qu'elles ne partent en vacances. Il faudra ensuite attendre la promulgation et la publication au Moniteur. Nous exposons ailleurs, dans la rubrique des Droits, ce qu'il faut en retenir ; je ne parlerai ici que de quelques points particuliers, basés sur les éléments dont je dispose en ce moment et qui sont encore incomplets :

1. Les adoptions des pensions et des rentes seront faites automatiquement ; sans doute pour le 1^{er} octobre, et avec les arriérés le cas échéant. Toutefois, les nouvelles rentes et les majorations de 100 % des rentes de veuves de guerre devront faire l'objet d'une demande.
2. Les prisonniers de guerre ayant atteint 62 ans au 1^{er} juillet 1979, ou étant à trois mois de cette échéance, sont invités à demander sans plus tarder leur invalidité forfaitaire de 10 %.
3. Les demandes d'obtention des statuts de reconnaissance nationale ne pourront plus être introduites au-delà du 31 mars 1980. Donc, ceux qui n'ont pas encore demandé et obtenu le statut du mobilisé et/ou le statut du combattant 1940/1945 doivent se dépêcher pour les solliciter : toutes les instructions à cet égard figurent plus loin.
4. La grosse nouveauté est la rente du mobilisé. Il faut, de toute façon, attendre la publication de la loi et les instructions d'application pour solliciter cette rente : la presse vous en parlera largement. Précisons toutefois qu'en un premier temps, elle n'est pas accordée à tous les mobilisés. Il y a quatre conditions à remplir :

- a. Etre titulaire du statut du mobilisé, et avoir été mobilisé pendant six mois au moins ;
- b. Avoir accompli du service militaire effectif du 10 au 28 mai 1940 ou réuni les conditions pour prétendre à une rente de combattant ou de captivité ;
- c. Etre âgé de 65 ans au moins ;
- d. Ne pas disposer d'une autre rente.

Donc dans la première période, tout en espérant qu'elle sera suivie d'une autre (mais pas avant 1981), on veut donner simplement une rente à ceux qui n'en ont pas encore. Cette rente a actuellement un taux de base non indexé de 540 F qui, au 1^{er} janvier 1979, donnait 977 F l'an.

5. Il faut encore mentionner — mais attendre pour les dispositions, car je ne connais pas la loi définitive — que la rente de combattant et de captivité pourra être accordée aux militaires qui ont rejoint la France avant le 26 juin 1940, ou la Tunisie ou le Maroc avant le 1^{er} octobre 1940.
6. Les prisonniers de guerre évadés après vécu dans la clandestinité en Belgique, en France, aux Pays-Bas ou en Norvège obtiendront une rente de combattant ou de captivité doublée.

Pour en terminer, je voudrais souligner que certains dangers sont susceptibles de peser, d'ici quelque temps, sur le statut des combattants et victimes de guerre. Personnellement, nous n'avons pas vu d'un bon œil que les pensions de guerre aient été rattachées, avec toutes les autres pensions, au ministère de la Prévoyance sociale : il y a là un danger d'uniformisation, un danger de généralisation du caractère simplement social des pensions et rentes, alors que les pensions de guerre constituent une réparation, et aucunement une allocation sociale.

Certes, nous ne voulons pas imputer de mauvaises intentions au Ministre, le brave M. Alfred Calixte, mais il est permis de suggérer aux grandes associations patriotiques de se montrer très attentives à toute évolution ou toute innovation que l'on pourrait percevoir dans ce domaine. Déjà en France, il existe un certain projet de fiscalisation des pensions et rentes de guerre. En Belgique, l'idée a été au moins lancée, lors de la préparation de la loi anti-crise, à certains échelons de l'administration ou des cabinets ministériels : quand nous l'avons révélée, le ministre qui avait alors les pensions dans ses attributions a failli en avaler sa moustache... Nous continuons de penser qu'il y a lieu d'être vigilant.

Albert HUBERT.
Président national.

NOTRE 33^e PELERINAGE A VINKT



Une fois de plus, les cérémonies commémoratives des combats et atrocités de Vinkt avaient rassemblé une foule extrêmement nombreuse, le dimanche 27 mai dernier. Les Chasseurs Ardennais étaient là pour la 33^e fois avec de fortes participations autour d'une quinzaine de drapeaux, dont l'emblème fédéral, des délégations de sections, notamment de Marche, de Bastogne, du Brabant, de Florenville et de Huy pour ne citer que les plus importantes. Il y avait aussi quatre chefs de Corps: les lieutenants-colonels Castermans, Belche, Debroux et Van Nieuwenhove, commandant respectivement les 1, 3, 4 et 6^e Chasseurs Ardennais; et aussi le RSM Fieviet du 1 ChA, ainsi qu'une délégation de jeunes soldats de ce régiment conduite par le lieutenant Maury.

A relever plus particulièrement que le major Eppe, premier vice-président national et président de la section d'Italie, bien qu'octogénaire, s'étant imposé le long déplacement de Vinkt: nous lui en sommes particulièrement reconnaissants.

La messe solennelle était rehaussée, cette année, de la participation de la Chorale Saint-Luc, de Gand, sous la direction de M. Luc Naessens, petit-fils d'une victime de la guerre. On a écouté avec émotion l'homme du vénérable chanoine Loozjens, de Saint-Bavon, ancien aumônier militaire, qui s'est adressé avec beaucoup de tendresse et d'admiration à ses «chefs Chasseurs Ardennais».

Puis, ce fut le cortège traditionnel avec les associations locales, les nombreux membres des familles des

victimes civiles, des enfants des écoles, des majorités maniant le fleurlet avec grande dextérité, des autorités, et le groupe imposant des Chasseurs Ardennais.

La cérémonie au monument était présentée fort bien comme à l'habitude — dans les deux langues — par Mlle Greta Van Nevel. Le programme: prière par le



(Photos Marcol Louis)

révérend curé Michem, chants et déclamations par les enfants des écoles, appels des morts, discours de l'échevin, M. l'Kint de Roodenbeke, parlant en néerlandais et en français, lequel était entouré des échevins Tacke et Van Nevel et de plusieurs conseillers communaux.

Puis, dépôt de fleurs et discours du président national, en néerlandais et en français. Ce dernier a commencé par évoquer la mémoire du commandant Georges Hautcler, historien des Chasseurs Ardennais et aussi de Vinkt et de Deinze, et du général Lecocq, ancien commandant du 1 ChA. Voici, d'autre part, un extrait de son discours:

«...Si nous sommes ici pour communier avec vous dans le souvenir de nos morts et de vos martyrs, c'est aussi pour vous apporter — depuis, le plus souvent, la lointaine Ardenne — un message d'amitié, d'estime et de solidarité. L'irréductible réforme institutionnelle de l'Etat belge, tendant à la communautariser, ne doit pas faire de nous des étrangers ou des «voisins». L'expression régionale est d'ailleurs, chez nous, de longue tradition. Il reste que nos régions sont réunies, depuis de longs siècles, en nation fondée sur la volonté et la nécessité de vivre et travailler ensemble, unie par la géographie, l'histoire et une complémentarité que l'on ne peut effacer.

Nous sommes liés aussi par le culte du souvenir, combien vivace encore, des événements de 1940, qui ne peuvent entrer dans l'oubli et constituent notre

patrimoine commun. Le nom de Vinkt est, pour toujours, associé à celui des Chasseurs Ardennais, et les Chasseurs Ardennais sont, pour toujours, attachés à Vinkt.

«La Belgique ne représente qu'un point minuscule sur un globe terrestre. Tout en respectant nos aspirations régionales et culturelles, nous devons conserver présente à l'esprit notre interpénétration séculaire, songer plutôt à ce qui nous rapproche qu'à ce qui nous éloigne. Et si les Flamands sont traditionnellement les plus fidèles amis de l'Ardenne, les Ardennais se sentent aussi tout naturellement proches des Flamands, même s'ils n'ont pas généralement les moyens de bien l'exprimer.

«Aussi, en ce jour commémoratif, nos pensées ferventes vont vers ceux, militaires glorieusement tombés les armes à la main, en défendant le sol de la Flandre, c'est-à-dire de leur pays, civils odieusement martyrisés, morts les uns et les autres pour la Patrie.»

Enfin, ce fut l'hommage aux morts de 1914-1918 et la réception offerte par l'administration communale de Deinze. Tout le monde s'en fut ensuite vers ses foyers, enchanté et édifié de sa journée.



IN MEMORIAM

Le Général Raymond Lecocq, commandant en 1940 le 1^{er} Chasseurs Ardennais

mai, et ce fut lui alors qui conduisit le 1^{er} Chasseurs Ardennais sur la ligne KW, sur la Dendre et à Vinkt. Prisonnier de guerre jusqu'au 9 juin 1945, il reprit immédiatement du service et fut notamment commandant en second de l'Ecole d'Infanterie à Arlon, et commandant de la Province de Luxembourg. Il quitta l'Armée à la fin de l'année 1949, fut nommé général-major de réserve et siégea à la Cour militaire jusqu'à sa sortie des cadres de réserve.

Le général Lecocq était titulaire de nombreuses distinctions honorifiques, notamment: Grand officier de l'Ordre de la Couronne avec glaives; Commandeur de l'Ordre de Léopold; Commandeur de l'Ordre de Léopold II avec palme; Croix de guerre 1914/1918 avec deux palmes; Croix de l'Yser; Croix du Feu; Croix de Guerre 1940/1945 avec palme.

Les obsèques du général Lecocq se sont déroulées en l'église Notre-Dame des Grâces à Woluwé St-Pierre, le mardi 24 avril. Un détachement du 1^{er} Chasseurs Ardennais formait une haie d'honneur, et le cercueil était porté par des jeunes Chasseurs Ardennais.

Parmi les personnalités présentes, on notait les généraux e.r. Champion, président d'honneur de la Fraternelle, Couvreur et Gillet; le lieutenant-colonel BEM Castermans, commandant du 1^{er} Chasseurs Ardennais, et les anciens chefs de Corps dont les noms suivent (nous nous excusons si nous en avons oublié un): Borgniet, Labrière, Goegebeur, Godet, Stenuit, Chabotier et Lefebvre. Il y avait aussi une délégation de l'Ecole d'Infanterie conduite par deux Chasseurs Ardennais: le lieutenant-colonel Bernard et le commandant Flaba. Nombre de membres de la Fraternelle sous la conduite du président national, et parmi eux le colonel Molny. Etaient présents le drapeau national, celui de la section d'Arlon ainsi que les drapeaux du Brabant, de Molenbeek et du 10^e de Ligne.

Il y avait aussi quelques anciens du 13^e de Ligne.

L'office religieux était célébré par le R.P. Ambroise, lui-même ancien brandarrier au 3^e Chasseurs Ardennais.

Le président national fut autorisé à prononcer l'éloge funèbre du défunt à l'intérieur de l'église. Il exprima, tout d'abord, les sentiments de condoléances de la communauté des Chasseurs Ardennais à la fille, au genre et aux petits-enfants du disparu. Puis il rappela succinctement la carrière du défunt pour en arriver à Vinkt, continuant ainsi:



Le Général, peu avant sa mort, avec son arrière-petit-fils.

Enfin, ce fut Vinkt où le 3^e Bataillon que le major LECOCC avait formé soutint seul et victorieusement — mais au prix de très

lourdes pertes — l'assaut d'un ennemi qui se croyait déjà vainqueur puisqu'il avait liquidé, sans coup férir, une Division d'Infanterie.

Un historien militaire, qui n'a jamais appartenu aux Chasseurs Ardennais, a reconstitué minute par minute cette journée du 25 mai à l'Etat-Major du 1^{er} régiment de Chasseurs Ardennais. Et je vous livre sa conclusion: «Au cours de cette journée du 25 mai, le commandant du 1^{er} régiment de ChA a magnifiquement réagi, suite à l'écroulement de l'Infanterie de la 4^e Division, en déployant, d'initiative, son régiment à l'est et au nord de Vinkt».

Retour de cinq ans de captivité, le colonel LECOCC fut notamment commandant en second de l'Ecole d'Infanterie et commandant de la Province de Luxembourg. Puis il passa dans le cadre de réserve, avec le titre de général.

Le général LECOCC alliait à une noble simplicité, signe de droiture et de générosité, une modestie qui caractérise les hommes de vrai mérite. Il était toujours d'une extrême courtoisie, tant à l'égard de ses subordonnés que de tous ceux qu'il rencontrait. Mais c'était aussi un chef énergique, un homme de caractère, ferme dans ses résolutions.

Avant de conclure, je voudrais vous lire la citation qui accompagnait l'écroï au major LECOCC de la Commanderie de l'Ordre de Léopold II avec palme et de la Croix de Guerre 1940-1945 avec palme:

«Officier de grande valeur, calme, énergique, modèle de droiture. Le 13 mai 1940, prend le commandement du régiment qu'il conduit avec une mâle énergie, notamment à Termonde et Zwijnaerde où il résiste à de violentes attaques, et décroche dans des circonstances les plus difficiles. A Vinkt, bouche, au pied levé, une trouée dangereuse et maintient ses positions malgré les attaques répétées d'un ennemi bien supérieur en nombre et en moyens».

Et maintenant, à l'expression de notre profonde tristesse, joignons, en ce suprême hommage, l'assurance de notre ferveur dans le souvenir; de notre gratitude pour celui qui, tantôt, va regagner, pour le dernier sommeil, la région où il est né et qu'il aimait évoquer; de notre fierté de l'avoir compté parmi nos compagnons et de notre confiance que cet homme juste et bon — dans l'acception évangélique du terme — connaît désormais l'éternelle béatitude.

La Marche des Chasseurs Ardennais fut écoutée par l'assemblée debout, avant que ne commence l'office religieux suivi des absoutes. L'inhumation eut lieu dans le caveau de famille, à Nalinnes.

Nous renouvelons à la famille de notre éminent chef de Corps l'expression de notre infinie sympathie.



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

LES FASTES AU 1 Ch A

Les 10 et 11 mai le 1 ChA a célébré ses Fastes.

Pour la première année à Marche notre open-door a vu une température très clémente et un soleil presque «tropical» qui a attiré de nombreux Marchois qui n'avaient jamais eu l'occasion de voir les militaires de si près, de pouvoir admirer le matériel militaire exposé, d'assister aux démonstrations exécutées par nos différentes compagnies et de se restaurer dans notre réfectoire commun.

Le Peloton Ménage eut fort à faire et dut cesser ses activités faute de «munitions»!

La veillée d'armes avait, elle aussi, attiré pas mal de monde.

L'évocation historique eut un beau succès grâce aux projections de diapositives commentées.

Notre monument aux morts des 1^{er} et 4 ChA a été dévoilé par le Président National de la Fraternelle, M. Hubert, par le Lieutenant-Colonel Debroix, commandant du 4 ChA et par le Lieutenant-Colonel BEM Castermans, commandant du 1 ChA.

Le sanglier a été sculpté dans le granit par le sous-lieutenant Henniskil.

Ce même monument fut ensuite fleuri par les Chefs de Corps des 1 et 4 ChA, le Président National de la Fraternelle, la Fraternelle Général Patton (11 Bn de Fus) et par la ville de Marche.

Des documents historiques du 1/1 ChA ont été remis au Chef de Corps du 1 ChA par le Colonel Leroy, commandant l'ETBI.

Le lendemain matin, le bataillon rassemblé sur la Place de l'Étang subissait les assauts d'un fin crachin qui n'a pas voulu cesser. Chacun avait si bien repressé son pantalon! Hélas!!!

La cérémonie était présidée par le Général-Major Segers, Aide de Camp de Sa Majesté le Roi, Commandant de la 1^{re} Division, qui passa les troupes en revue.

Le Trophée du Meilleur Challenger fut remis aux miliciens Mosterne(1 Cie), Courtois (2 Cie), et Déom (3 Cie).

Le Challenge Omnisport, offert par la ville de Marche, fut remis par Monsieur l'Echevin Dourt au capitaine Petit, Comd 2 Cie).

Les jeunes volontaires vinrent ensuite pour recevoir leur baret vert qui leur a été remis par les anciens chefs de corps du 1 ChA et le Président National.

La prise d'armes se termina par un défilé devant les tribunes, au son de la Marche des Chasseurs Ardennais interprétée par la Musique des FI.

La mascotte Diane II, malgré la pluie, défila, elle aussi, comme un vrai Chasseur Ardennais.



TROPHEE DU MEILLEUR CHALLENGER

Le Trophée du Meilleur Challenger, offert par la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, a été remis le jour des Fastes

- par le Général-Major e.r. Champion au milicien Robert Mosterne(1 Cie);
- par le Président National, M. Hubert, au milicien Déom (3 Cie);
- par le Colonel h.r. Moyny au milicien Courtois (2 Cie).



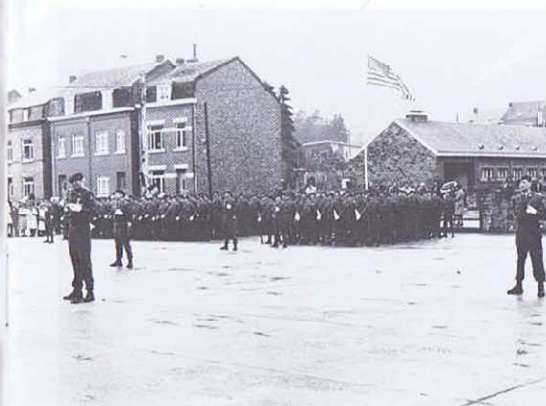
Le nouveau monument aux morts des 1 et 4 Ch A.



Le dépôt de fleurs.



L'assistance à la veillée d'armes.



La prise d'armes à Marche.



Le Chef de Corps ouvre le défilé.



Les Drapeaux de la Fraternelle.



"Diane" suit fidèlement...



Les anciens Chefs de Corps et le Président National vont remettre des bôrets à la Huro.



Les lauréats du trophée des meilleurs challengers.

ADIEU, MON GENERAL !

Le 24 avril dernier, un détachement et une délégation du 1 ChA rendaient à Bruxelles un dernier hommage au Général-Major Lecoq.

OUI, NATHALIE !

(Petite Liégeoise de 10 ans devant subir une intervention chirurgicale aux USA).

Le 29 avril Marche a vu plus de 1.300 anciens Chasseurs Ardennais défilier dans ses murs et notre réfectoire a hébergé et sustenté près de 900 convives pour le repas de midi.

Parmi les personnalités on remarquait cinq officiers généraux et un amiral.

Des sections de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ont, au cours du banquet, remis la somme de 28.476 F destinée à l'opération «Oui, Nathalie!» et des versements au CCP pour un montant de 16.160 F. Soit un total de 44.636 F en provenance des membres effectifs de la Fraternelle.

Pour ce qui est du 1 ChA, les dons et la vente d'autocollants s'élevèrent à ce jour à 55.590 F.

Total «non définitif» 100.226 F.

En toutes circonstances les Chasseurs Ardennais savent se distinguer!

Au nom de Nathalie nous vous disons MERCI.

MEDAILLE DU MERITE DE LA FRATERNELLE

Au cours du congrès national la Médaille du Mérite en bronze a été décernée au Caporal Danet Brisson.

OMNISPORT 1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

L'Omnisport 1 ChA a été remporté par la 2 Cie.

OMNISPORT DE BRIGADE

Le 1 ChA a remporté la course d'orientation, la marche des jeunes, le volley-ball des vétérans, le football des jeunes et le Challenge du Comid de Brigade! (Encore!)

CHALLENGE DE NATATION DE BRIGADE

Le 1 ChA a remporté 9 victoires partielles sur les 10 épreuves et a ramené le challenge à Marche.

CHALFUSAS

Le 18 décembre, la 2^e compagnie s'était classée 3^e à 2 impacts et réalisait 16 réussites sur 19.

Le 20 février la 3^e gardait la même place, elle aussi à 2 impacts et 18 réussites sur 19.

Le 19 avril, la 1^{re} met les «bouchées doubles», réalise 19 réussites sur 19.

Elle se classe 1^{re} au tir et comble le retard des 2 et 3 Cie.

Elle gagne ainsi le challenge de l'année, ramène le fanion et le trophée.

SOUTIEN DU BULLETIN

Les versements de soutien s'élevèrent à... tenez-vous bien! 44.830 en provenance des membres de la section 1 ChA. Un grand merci à vous tous pour votre compréhension et votre généreuse contribution.
NDLR: Situation au 31 mai!

NOMINATIONS

Au grade de sous-lieutenant: Romain Spriesterbach.

Au grade de sergent: Adnet, Brichant, Capoen, Delprat, Gielen, Léonard, Nobels, Sylvestre, Swinnen, Zalobek.

Au grade de caporal: Thomas, Septon, Breda, Brod-delez, Dubois.



Le Chef de Corps et le Président National dévoilent le nouveau monument.



Le Colonel BEM Raes remet au Lieutenant-Colonel BEM Castermans le challenge omnisport de la 7e Brigade d'Infanterie blindée.

COMMISSIONNEMENTS

Au grade de sergent: Dussart, Monballiu, Haulot, Lefebvre, Jacobs.

Au grade de caporal: Keyen, Meunier.

ARRIVEES

1 Sgt Portoy, Sous-Lieutenant Gakina, 1 Sgt Doyen, Sgt CSOM Poppe, Defrance, Baudesson, Abrassart.

INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

Burnonville, Dentz, Georgette, Jacquemin, Monsart.

ENFIN ! UN PORTE-DRAPEAU A LA SECTION 1 CH A

L'Adjudant Henry Galderoux s'est offert pour assumer les fonctions de porte-drapeau de notre section. Depuis son entrée en service (fin avril) il a déjà effectué cinq prestations.

DIPLOME DE BON CHAUFFEUR

Dervaux.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

- les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne à l'adjudant Schalwijk;
- la Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II aux 1 Sgt Maj Colbrant, Buron, Bastin, Wagner;
- la Médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II au Caporal-Chef Renard;
- la Décoration Militaire de 1^{re} Classe au 1 Sgt Keldench et au Cpl-Chef Van der Schueren;
- la Décoration Militaire de 2^e Classe au 1 Sgt Adam, au Cpl Faucon et au CPL Adam.

DEPARTS

1 Sgt Maj Lemire à la 7 Cie Rav Tpt.

MARCHE-EN-FAMENNE

Nous ne pouvons songer à retracer ici, dans tous ses détails, le beau congrès que nous avons vécu le dimanche 29 avril à Marche-en-Famenne, nouvelle garnison du 1^{er} Chasseurs Ardennais. Organisé de façon magistrale par la section régionale, assistée combien efficacement par le 1^{er} Chasseurs Ardennais, ce congrès fera date dans notre histoire.



LE CONGRÈS DES RECORDS ...

Cortège

Dès 9 heures, des centaines de participants se rassemblaient place de l'Etang, et se groupaient par sections. Ce fut alors un long cortège à travers la ville de Marche apparemment encore endormie, car on a vu très peu d'habitants de la cité sur les parcours; les drapeaux aussi étaient très rares. En tête du cortège conduit par l'Harmonie communale, on remarquait notamment le colonel BEM Detrembleur, commandant l'Ecole d'Infanterie et la Province de Luxembourg, le sénateur bourgmestre Chasseur Ardennais Charles Harin porteur de son béret vert, le sénateur bourgmestre de Bastogne M. Lutgen, et nos chefs de Corps. Au monument aux morts de la ville, encadré d'un détachement de jeunes Chasseurs Ardennais en tenue de 1940, le président national déposa, en compagnie du président marchois Désiré Pirlot et de l'adjudant Marcel Louris, secrétaire de la section 1 ChA Camp Roi Albert, une magnifique couronne de fleurs.

L'office religieux

Ensuite, tout le monde gagna l'église Saint-Remacle, archi-comble, où fut célébré un remarquable office religieux présidé par M. le Doyen Thiry. Tous nos drapeaux, et ceux des associations patriotiques locales, avaient pris place dans le chœur, tandis que la célèbre chorale — qui est devenue très chère aux Chasseurs Ardennais — des Bardes de la Meuse rehaussait de sa participation cette cérémonie. Sous la direction de M. Grapotte, elle fit une très grosse impression, notamment par son interprétation du dernier couplet de la Brabançonne et surtout par la nouvelle orchestration de la Marche des Chasseurs Ardennais chantée. Au sortir de l'église, la pluie s'est mise à tomber de plus en plus fort, et comme chacun gagnait le nouveau Camp Roi Albert, ce ne fut pas sans quelques difficultés que se fit l'installation dans l'immense garage de blindés que l'on avait vidé pour y placer un millier, au moins, de chaises et de bancs pour la séance académique. Ajoutons que les travaux en cours avaient transformé le camp en un vaste champ de boue! Qu'à cela ne tienne: chacun gagna la salle où l'aération était assez vive, et même les flots d'éloquence ne parvinrent pas à réchauffer les participants qui, cependant, résistèrent stoïquement jusqu'au bout à la froidure.

De haut en bas: L'Harmonie communale. Nos Drapeaux. - Une section parmi d'autres défile dans Marche encore endormie.





Personnalités présentes

INVITE D'HONNEUR: Amiral de Division André Schlim,
2^e Sous-Chef d'Etat-Major Général des Forces armées

- MM. Charles Hanin, Ancien ministre, Sénateur-Bourgmestre, Président du PSC;
Louis Olivier, Ancien ministre, Membre de la Chambre des Représentants;
Guy Lutgen, Sénateur, Bourgmestre de Bastogne;
le Général-Major A. Stephany, Commandant l'Institut royal Supérieur de Défense;
le Colonel BEM P. Detrembleur, Commandant l'Ecole d'Infanterie et la Province de Luxembourg;
le Lieutenant-Colonel Chasseur, Commandant le Camp Roi Albert et la Place de Marche-en-Famenne;
le Lieutenant Général aviateur e.r. Lucien Leboutte, Aide de camp honoraire du Roi, Ancien Chef d'Etat-Major de la Force aérienne, Ancien président du Comité des Chefs d'Etat-Major;
le Général-Major e.r. Lucien Champion, Président d'honneur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais;
le Général-Major e.r. John Groven, Ancien Chef d'Etat-Major de la Force terrestre;
le Général-Major e.r. René Bergitez;
le Colonel e.r. Louis Marlière, Ancien Commandant des provinces de Liège et du Luxembourg;
le Colonel A. Derille, Ancien Commandant du 3 ChA et de l'EI, Attaché militaire en RFA;
le Colonel BEM Chabotier, Ancien Commandant du 1 ChA, Commandant la 12^e Brigade;
le Colonel Absil, Commandant le groupe territorial de Gendarmerie de la Province de Luxembourg;
le Lieutenant-Colonel BEM Castermans, Commandant le 1^{er} Chasseurs Ardennais;
le Lieutenant-Colonel P. Belche, Commandant le 3^e Chasseurs Ardennais;
le Lieutenant-Colonel A. Lefebvre, Ancien Commandant du 1^{er} Chasseurs Ardennais;
le Lieutenant-Colonel (R) Taymans, Ancien Commandant du 4^e Chasseurs Ardennais;
le Lieutenant-Colonel (R) Sacré, Ancien Commandant du 6^e Chasseurs Ardennais;
le Major Engels, Commandant le 2^e Chasseurs Ardennais;
le baron Ryelaadt, Membre d'honneur de la Fraternelle, Président du Conseil d'Administration de l'Agence Belga;
le Colonel e.r. Demelenne, Président provincial de la FNC;
J. Libotte, Commissaire d'Arrondissement, Marche-en-Famenne;
André Collard, Député permanent, représentant le gouverneur de la province;
Jean Bock, Député permanent;
Raymond Calozet, Bourgmestre de Saint-Hubert;
Jean Javaur, Bourgmestre de Martelange;
le Major Keutiens, Commandant en second du 1^{er} Chasseurs Ardennais;
Jacques Garain, Président de la Fraternelle Général Patton (11^e Bon-Fu);
R. Siméon, Juge au Tribunal de 1^{re} Instance;
Christian Dourt, Echevin à Marche-en-Famenne;
Mme M.T. Behin, Echevin;
- Mme M.T. Godinache-Lambert;
MM. J. Verdeur, C. Delaidenne et M. Selock, Conseillers communaux;
Oscar Volturon, Président du Groupement des Associations patriotiques du Grand-Marche;
C. Jehin, Président de la Section régionale de la FNC.

- L'Hommage aux morts de la commune.
- Les personnalités pénètrent dans l'église.
- L'Office religieux.

La séance académique

La séance commença par le salut aux drapeaux, suivant la tradition, et l'hommage aux morts. Le président cita plus particulièrement les noms de disparus de l'année écoulée, et notamment celui du lieutenant général Roman, chef d'Etat-Major de la Force terrestre, du général Lecocq, ancien commandant du 1^{er} Chasseurs Ardennais en 1940, de Léon Remy, président de la section de Bastogne - Martelange - Vaux-sur-Sûre, du commandant Charles Roegiers, du commandant Georges Hautecler, historien des Chasseurs Ardennais, de l'adjudant Clément Rouxhet, et enfin du colonel Gehanot, président provincial de Nemur des Croix du Feu, ancien président de notre section de Namur et ancien administrateur national.

La bienvenue au 1 ChA

Le lieutenant-colonel BEM Castermans, commandant du 1^{er} Chasseurs Ardennais, prononce alors le message de bienvenue qu'on lira intégralement ci-dessous.

Le salut aux Drapeaux et l'hommage aux morts.



ALLOUCTION DE BIENVENUE

du lieutenant-colonel BEM CASTERMANS
Commandant le 1^{er} Chasseurs Ardennais



C'est un bien grand honneur qui échoit aujourd'hui au 1 Ch A, d'abriter le congrès annuel de la Fraternelle dans la partie du camp Roi Albert... ou plutôt la partie du chantier, occupée par le Régiment.

Je suis absolument navré des tonnes de boues qui nous recouvrent tout autant que de la température de ce local. C'est notre lot ici depuis le 14 juillet dernier! Je vous souhaite néanmoins une très chaleureuse bienvenue et je remercie Monsieur le Président National de m'avoir donné l'occasion de le dire.

Je veux aussi vous dire ceci, pour vous montrer qu'à travers les maladrances que notre jeunesse nous fait parfois commettre, nos sentiments n'en sont pas moins profonds — c'est que nous avons un respect très grand et une véritable vénération pour les Anciens, leurs actions passées, leur dynamisme présent et surtout pour la quintessence de civisme et de patriotisme qu'ils représentent.

Si, avec des hommes recrutés presque au hasard, et ne servant que quelques mois chez nous, nous battons toute la brigade en natation et en omnisport et nous sor-

tons vainqueurs cette fois encore du Chalfus devant toute l'infanterie belge, même en ayant perdu nos vieux instructeurs, même en déménageant, même sans infrastructure d'entraînement, c'est qu'il y a autre chose chez nous? Et cela ne fait plus de doute à mes yeux: Messieurs les Anciens NOUS voulons être dignes de VOUS.

ARDENNES, VINKT, LA DENDRE 1940, ces glorieuses citations ajoutées au prestigieux héritage du 10 Li que nous saluons chaque jeudi, devant lesquelles s'inclinent tous ceux qui pénètrent dans mon bureau et que vous verrez bientôt sur notre nouveau monument c'est vous qui les avez gravées sur nos couleurs.

On parle beaucoup de nos jours de motivation, sachez qu'avec nos traditions, notre bérêt vert à la hure de sanglier, l'honneur de notre drapeau, VOUS êtes, Messieurs les Anciens, l'essentiel de la motivation des Chasseurs Ardennais de 1979.

L'allocution présidentielle

Vint alors le morceau de résistance de l'assemblée, c'est-à-dire l'allocution — ou, si l'on veut, le discours — du président national. Celui-ci commença par adresser ses souhaits de bienvenue à toute l'assemblée, et plus particulièrement aux nombreuses personnalités présentes dont on trouvera la liste ailleurs dans ce bulletin. Il remercia chaleureusement la section régionale, et plus particulièrement les amis Désiré Pirlot et Emile Dumont, pour tout ce qu'elle avait fait en vue de la préparation du congrès. Il associa à cet éloge la section du 1^{er} Chasseurs Ardennais, et plus particulièrement l'adjudant Leuris, ainsi que tout le régiment et les autorités du camp Roi Albert, plus particulièrement les lieutenants-colonels Chasseur et Castermans.

Passant très rapidement en revue les événements de l'exercice écoulé qui sont longuement rapportés dans le bulletin, il rappela les décès de Léon Remy et du général Lecocq dont il évoqua la mémoire, observant qu'un seul de nos chefs de Corps de 1940 est encore vivant, à savoir : le général Bourgeois qui commandait le 5^e Chasseurs Ardennais. Puis les grands faits, c'est-à-dire le retour en Belgique du 1^{er} Chasseurs Ardennais, le parrainage du 6^e Chasseurs Ardennais par la ville de Huy, la rénovation technique du bulletin, lequel est à la fois apprécié et souvent jaloux, le fait que nous comptons cette année, tous des nouveaux chefs de Corps et qu'en outre, un Chasseur Ardennais a été placé à la tête de l'École d'Infanterie et donc de la province de Luxembourg, et puis, toutes les activités extrêmement grandes des sections.

Le président s'attarda ensuite sur les diverses mesures que le gouvernement a promis de prendre en faveur des victimes de la guerre, insistant surtout sur la nécessité pour chacun de réclamer, s'il ne l'a déjà fait, la carte des états de services de guerre et — surtout — le bénéfice du statut du combattant de 1940-1945 dit statut de reconnaissance nationale, et du statut du mobilisé. Puis il parla du camp Roi Albert, soulignant qu'il était appelé à devenir le « Beverlo » de la partie sud du pays. Il observa que la décision de principe de placer une brigade dans le Luxembourg avait été prise par M. P.W. Segers, alors ministre de la Défense nationale, mais que la décision finale, le choix de Marche et le grand maître d'œuvre de la réalisation du camp Roi Albert avait été l'actuel ministre de la Défense nationale, M. P. Vanden Boeynants. C'est tout naturellement que le 1^{er} Chasseurs Ardennais s'est installé le premier à Marche-en-Famenne, mais cette présence a aussi une valeur de symbole : Marche-en-Famenne devient ainsi une grande cité militaire, et la ville se trouve au centre des zones de recrutement des Chasseurs Ardennais.



...on va jusqu'à se partager les couvertures pour réchauffer les corps.



Tandis que le Président s'efforce de réchauffer les cœurs...

Le président en vint alors à la situation du pays pour observer que celui-ci avait grand besoin d'être gouverné et que l'on devait espérer qu'il le serait, puisque nous avons désormais non pas un mais cinq gouvernements. L'actuel gouvernement doit d'abord réaliser la régionalisation : cette opération est devenue indispensable si nous voulons voir survivre la Belgique. L'unitarisme d'hier est dépassé : il faut des garanties aux minorités. Cette évolution est désormais admise par tous les gens sérieux, même s'ils la regrettent, et ce ne sont pas les nostalgiques attardés qui y changeront quelque chose. Mais pour que cette régionalisation devienne effective, il faut aussi qu'elle soit raisonnable : elle n'est acceptable que dans la mesure où elle marque un souci de retourner vers la base d'où émane finalement le pouvoir. Elle signifie aussi le maintien d'un Etat central fort, bien structuré, disposant des pouvoirs voulus pour gouverner au niveau national et servir d'arbitre entre les régions ; sinon, nous allons vers le démembrement, vers la dislocation.

Malheureusement, cette opération de régionalisation — qui va bouleverser toutes les structures du pays — survient à un bien mauvais moment, c'est-à-dire alors que le pays traverse sa crise la plus grave de ce siècle sur le plan économique, crise plus grave que celle des premières années

trépassées parce que profondément structurelle. Nous devons, en effet, rénover l'essentiel de notre appareil industriel, assurer sa reconversion. Notre industrie, aujourd'hui, est bien largement déstabilisée parce qu'elle n'a pas pu, qu'elle n'a pas su s'adapter à temps aux nouvelles exigences technologiques, parce qu'elle s'est figée sur ses produits traditionnels, parce que surtout, au lendemain de la dernière guerre, la volonté d'entreprendre, le désir d'innover nous a largement quittés. Nous avons préférentiellement acquis des licences étrangères, confié largement notre industrie aux multinationales. Et initialement, cela nous a bien réussi, jusqu'à la grave crise qui a commencé en 1973. « La Belgique s'est bien vendue », titrait avec quelque envie, voici une dizaine d'années, un des principaux hebdomadaires économiques français ; et il ajoutait : « L'économie belge n'existe plus », mais le pays fourmille d'usines étrangères. Et en réalité, nous étions devenus un vaste atelier mondial. L'image la plus caractéristique de cette évolution de notre industrie est que notre produit d'exportation n° 1 est l'automobile, alors qu'il n'y a aucune marque belge : ce sont donc toutes les marques étrangères. Et ainsi, le réveil a été dur avec la crise, la hausse des coûts salariaux qui sont les plus élevés du monde, l'arrivée de nouveaux pays dans le circuit industriel, qui produisent à coût réduit, dans des usines ultramodernes, nos produits traditionnels, et enfin, le vieillissement de notre appareil industriel.

Certains parlent de créer une image de marque nouvelle de la Belgique ; mais une image de marque ne se crée pas, s'exclame le président : elle se gagne, on l'obtient ! Au début du XIX^e siècle, nos produits rayonnaient dans le monde entier et étaient connus sous le nom de « produits belges » ; la Belgique était un des trois pays les plus industrialisés du monde, avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni ; dans le monde entier, on trouvait des centrales électriques, des charbonnages, des tramways, des chemins de fer, des installations téléphoniques, des tanneries, des sucreries, des verreries, etc... qui avaient été créés par des Belges et étaient gérés par eux. Au début du siècle, 76 villes étrangères avaient des tramways et des centrales électriques belges sur tous les continents, de la Russie à la Chine jusqu'à l'Argentine, l'Espagne, la Syrie, la Turquie, l'Egypte, la Bulgarie et même la France. En ce temps-là, l'identité belge de nos produits était conservée jusqu'au dernier stade d'utilisation ou de consommation. Au-

Notre nouveau membre d'honneur :

L'AMIRAL DE DIVISION ANDRÉ SCHLIM



jour d'hui, nous fabriquons, certes, de belles choses, nos travailleurs sont parmi les plus habiles au monde, mais ils fabriquent des machines étrangères, ils appliquent, avant tout, des techniques étrangères. Et de citer certains exemples. Il nous faut maintenant, conclut-il sur ce point, retrouver la fierté d'être Belge en créant, à nouveau, des produits belges ; il faut retrouver la volonté de créer. Cela exigera un gros effort et des sacrifices de toutes les couches de la population.

Et le président d'observer que peut-être, ces considérations peuvent surprendre au sein d'une assemblée générale d'une association d'anciens combattants : ces assemblées ont d'abord pour but de resserrer les liens de camaraderie. Mais ceux qui ont bien servi le pays et qui ont accompli beaucoup de sacrifices à ce service doivent avoir aussi le souci de son devenir : ils ne doivent pas se contenter d'être des syndicats de revendicants. Il faut, dit-il, aux applaudissements de l'assemblée, savoir servir avant de se servir !

Et le président de conclure par un problème plus personnel, mais qui intéresse aussi dans une certaine mesure, l'avenir de l'association. En septembre 1980, la Fraternelle comptera 35 années d'existence, et en 1984, on célébrera le 50^e anniversaire de la remise de nos drapeaux, c'est-à-dire de la naissance de nos régiments à Arlon, Bastogne et Vielsalm. Celui qui préside actuellement la Fraternelle a été appelé à la tête de l'association il y a quinze ans. L'an prochain, il aura accompli quinze années effectives de présidence, c'est-à-dire deux fois plus que chacun de ses trois éminents prédécesseurs. Cette situation pose une double question, sur le plan des principes démocratiques et sur le plan personnel. La démocratie veut l'alternance du pouvoir ; elle souhaite aussi son renouvellement,

en raison de l'usure qui, inévitablement, frappe celui qui exerce trop longuement le pouvoir. Depuis quinze ans, le président connaît une tâche exaltante où il a trouvé beaucoup de satisfactions morales et de réconfort. Mais son poids est également très lourd : c'est une charge très astreignante, surtout qu'elle est couplée avec des occupations professionnelles, elles aussi très absorbantes.

Aussi, ainsi qu'il en a informé, en mars dernier, le Conseil d'administration, il s'interroge depuis quelque temps sur le point de savoir si le moment ne serait pas venu, l'an prochain, que soit assumée la relève. Il n'y a, en aucune manière, une forme de coquetterie, et moins encore la recherche de sollicitations : il ne prendra aucune décision précipitée, mais celle-ci sera soigneusement pesée. Il a cru devoir, par amitié et par franchise à l'égard de tous ceux qui lui font confiance depuis tant d'années, faire part de ses états d'âme. Il demande à chacun, et surtout à ceux qui ont des responsabilités au sein de la Fraternelle, de vouloir bien réfléchir au problème qu'il a ainsi exposé. Et il termine : « J'y réfléchirai profondément, moi aussi... »

L'assemblée générale statutaire

Le président déclare ensuite ouverte la 34^e assemblée générale statutaire de l'a.s.b.l. « Fraternelle des Chasseurs Ardennais ». L'appel des sections indique que celles-ci sont toutes représentées, comme il se doit. Le président fait alors un exposé très succinct, étant entendu que tous les rapports ont été examinés pendant toute une journée à Arlon, au mois de mars, par le Conseil d'administration avec une représentation de toutes les sections. Il observe que les effectifs sont, à nouveau, en hausse, en dépit de nombreux décès ; en hausse de quelque 300 unités par rapport à l'exercice précédent, et qu'ainsi, le nombre de membres régulièrement inscrits dé-

Né dans le grand Arlon (à Waltzing, commune de Bonnert) le 7 février 1926, André Schlim s'est évadé de Belgique en décembre 1941, alors qu'il avait quinze ans. Son long voyage à travers la France, l'Espagne, le Portugal et l'Irlande (Eire) fut rempli de péripéties. Mais à cœur vaillant, rien d'impossible : il arriva en Grande-Bretagne en septembre 1942 et s'engagea sur-le-champ dans la section belge de la Royal Navy. Sa formation à peine achevée, l'embarqua à bord d'un croiseur léger, chargé de l'escorte de convois dans l'Atlantique et la Méditerranée. Il participa au débarquement des troupes alliées à Salerne (Italie du Sud).

Fin 1943, rentré en Grande-Bretagne, il est versé, à sa demande, dans l'aéronavale britannique et, après un écolage au Canada, il sert successivement comme pilote de chasse à la 892^e escadrille (Hellcats) et à la 827^e (Seafires).

L'Enseigne de vaisseau Schlim rejoint la Marine belge après la libération des ports du pays, et prend part à des opérations de dragage. Il exerce de nombreux commandements en mer, notamment celui du navire-école Kamina.

A l'Etat-Major de la Force navale, il exerce successivement les fonctions de directeur des sections opérations, plans et programmes, adjoint logistique au Chef d'Etat-Major, pour assumer ensuite le commandant du Groupement Opérations à Ostende.

Chef d'Etat-Major adjoint de la Force navale, il est maintenant deuxième sous-chef de l'Etat-Major général de l'Armée.

A noter que l'amiral Schlim a suivi divers cours d'Etat-Major, notamment ceux du Naval War College à Newport (Rhode Islands — USA). Il est titulaire de nombreuses distinctions honorifiques belges et étrangères, et notamment la Croix de Guerre avec palme et deux lions de bronze, la Croix militaire de deuxième classe, la Croix des évadés, la 1939-1945 Star, l'Atlantic Star, l'Italy Star, la Defence medal, etc... etc...

Les Chasseurs Ardennais sont fiers de compter un si valeureux combattant parmi leurs membres d'honneur.

passé, pour la première fois, les 9.000, se situant exactement à 9.041. Il commenta très sommairement les rapports qui ont été présentés. Résultat favorable sur le plan financier, au plan national, puisqu'il y a un bon de près de 220.000 F. Résultat aussi très favorable sur le plan de la situation globale de la Fraternelle puisque, aussi bien, l'avoir global au 31 octobre 1978 est supérieur de près de 500.000 F à ce qu'il était à la fin de l'exercice précédent. Il donne lecture du rapport des vérificateurs aux comptes qui légitime et remercie le trésorier national pour sa gestion, fait part de quelques communications sur le plan des fichiers et des fournitures, et surtout, fait applaudir ceux qui jouent un rôle efficient à ses côtés à la direction centrale de la Fraternelle, c'est-à-dire le trésorier national Fernand Crochet, le secrétaire national-adjoint François Guiot, et le trésorier national-adjoint Charles Gimmonster.

L'assemblée alors approuve sans discussion les procès-verbaux de l'assemblée générale statutaire du 30 avril 1978 et de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 1978 ; elle adopte les rapports présentés par les trésoriers et le secrétaire adjoint, et donne décharge de gestion au Conseil d'administration. Le projet de budget pour l'exercice 1978-1979, très similaire à celui de l'année précédente, est adopté, et la cotisation nationale est maintenue à 80 F par membre.

Viennent alors les élections statutaires où sont réélus par applaudissements les trois sortants, c'est-à-dire : le président national A. Hubert, le quatrième vice-président national R. Piedboef, et l'administrateur-conseiller le colonel BEM h're J. Borgniet. Il n'y a eu aucun vœu ni aucune proposition, et le congrès national de 1980 se tiendra à Athus, étant donné l'impossibilité matérielle devant laquelle on s'est trouvé de réunir ce congrès à Houffalize, ainsi qu'en avait décidé le principe l'année précédente.

Sur ce, l'assemblée statutaire a été déclarée close. Il faut souligner cependant également que tous les administrateurs représentant les sections ont été réélus et que la section de Bastogne a proposé, en remplacement de son défunt président Léon Remy, la candidature, pour le Conseil d'administration, de Norbert Louis, un des trois vice-présidents de la section, candidature qui a été agréée.

Divers

Des télégrammes de loyalisme sont adressés au Roi et à la Reine ainsi qu'au Roi Léopold. Un télégramme de sympathie est également envoyé à Mme Paul van den Corput, membre d'honneur de la Fraternelle. Le président commente ensuite le programme des nombreuses manifestations pour les semaines à venir, et l'on en vient à un point important, celui des...

... Honneurs

Il est d'abord rendu hommage à Mme Noël Charon, de Beaumont, pour son dévouement à la Fraternelle, et le président lui remet un fanion d'honneur.

Il remet ensuite une plaquette gravée à Léopold Desloges, de la section d'Arion, dont il souligne le dévouement exemplaire pour ses frères d'armes et tous les travaux qu'il a faits pour eux, et notamment le fait qu'il a déjà remis au trésorier national une centaine de hures qu'il a peintes pour orner les drapeaux de l'Ardenne commandés ces derniers temps, et que tout ce travail a été effectué par lui gratuitement. De chaleureux applaudissements saluent la distinction remise à ce camarade particulièrement sympathique, dévoué et désintéressé.

Puis, le président remet la plaquette d'honneur de la Fraternelle aux lieutenants-colonels de réserve Iaymans et Sacré qui ont récemment remis leur commandement respectif des 4^e et 6^e Chasseurs Ardennais. Il souligne combien ces officiers supérieurs, en même temps astreints à des occupations professionnelles, font honneur à l'Armée et aux Chasseurs Ardennais.

Enfin, et c'est le grand moment de la réunion, le président présente à l'assemblée son invité d'honneur, l'amiral de Division Schlim: le curriculum vitae de ce dernier est rappelé par ailleurs. Aux acclamations de l'assemblée, le président lui propose d'appeler l'amiral Schlim à la dignité de membre d'honneur de la Fraternelle. Il souligne auparavant combien cette dignité est exceptionnelle: jusqu'à présent, elle n'a été octroyée régulièrement qu'à sept titulaires, lesquels honorent particulièrement notre pays. Il s'agit, dans l'ordre chronologique, du colonel Jean Militis, jeune résistant passé aux Commandos et qui fit partie du Bataillon belge de Corée, de Mme Paul van den Corput, du lieutenant général Leboutte, luxembourgeois d'origine et qui fut le chef de notre aviation en Grande-Bretagne, du général-médecin Guérisse, lui aussi luxembourgeois, qui incarne la Résistance et les prisonniers politiques, du commandant Ryelandt, chef de Chasseurs Ardennais dans le maquis, du général Danloy, créateur de nos commandos, et de M. Maurice Brasseur, gouverneur honoraire de la province de Luxembourg.

Le nouveau membre d'honneur se voit alors conférer les insignes de sa dignité, c'est-à-dire un diplôme, la plaquette d'honneur de la Fraternelle, des insignes, mais surtout un béret vert que le président national lui remet en s'exclamant «Et vous allez voir maintenant quelque chose d'inédit: un gâs de la Marine en béret vert». Et mon Dieu, vous le verrez sur les photos, notre amiral, qui est un homme extrêmement puissant à tous égards, a fière allure sous le béret à la hure, et cela ne dépare pas sa tenue. Il est ensuite procédé à la remise des distinctions dans l'Ordre du Mérite de la Fraternelle. Attendu le nombre extrêmement élevé de distinctions



Un Amiral en béret vert.

proposées pour cette année, il a été décidé que seules les médailles d'or seraient remises durant la séance. Les autres médailles, c'est-à-dire celles d'argent et de bronze, au nombre respectivement de 28 et de 57 (cf. liste reproduite dans le bulletin) ont été confiées aux présidents de sections, de même que les diplômes, et ils sont chargés de remettre les distinctions à leurs membres.

Le président décerne, tout d'abord, la médaille d'or à titre posthume à Léon Remy, président de la section de Bastogne - Martelange - Vaux-sur-Sûre, décédé en janvier dernier, et il en souligne les mérites. La médaille est remise au fils du défunt, M. Richard Remy.

Ensuite, le président remet la médaille d'or du Mérite de la Fraternelle à Charles Grimmonster, trésorier national-adjoint, un dévouement exemplaire. Homme très méticuleux, comme il se doit, pour le responsable de toutes nos fournitures.

Il remet aussi la médaille d'or à Désiré Pirlot, président de la section régionale de Marche-en-Famenne depuis sa fondation en 1952.

Allocution de clôture

La parole est alors donnée au général Champion, président d'honneur, qui prononce son allocution de clôture, laquelle est vivement applaudie: le texte intégral en figure par ailleurs.

Réception et banquet

On se précipite alors — et certains n'ont même pas pu attendre la fin de la séance académique — vers les comptoirs garnis de centaines de verres de bière, et aussi de boissons plus douces pour les dames ou les gens plus tendres.

Ensuite, c'est le grand rassemblement pour le banquet qui se tient dans le réfectoire du 1^{er} Chasseurs Ardennais, c'est-à-dire un grand garage doté de cuisines roulantes et où des prodiges vont être réalisés pour servir un banquet particulièrement somptueux à quelque 900 personnes: on n'avait jamais vu cela. Et malgré tout, les choses se sont passées le mieux du monde. Les souvenirs, qui n'étaient pas des professionnels, ont fait tout ce qu'ils ont pu: ils y ont mis tant de bonne volonté que tout fut parfait et que tout le monde fut content. Ne parlons pas des cuisiniers ni du chef de ménage qui ont, eux, gagné, haut la main, un pari impossible!

Nous avons entendu dire partout, et vous en trouverez des échos dans les chroniques de sections, combien on avait été satisfait de tout ce qui avait pu être fait pour mettre sur pied un tel repas, dans les conditions précaires où vit encore le 1^{er} Chasseurs Ardennais dans son nouveau camp de Marche-en-Famenne.

A l'année prochaine, à Athus.



Echo de presse

Sous le titre «Réunis à Marche-en-Famenne, plus de 1300 anciens Chasseurs Ardennais découvrent le Camp Roi Albert», on a pu lire dans le journal «Le Peuple»:

Au camp Roi Albert, le colonel Castermans, commandant le 1^{er} Chasseurs Ardennais, s'est excusé de l'inconfort de l'accueil offert par ce camp tous les jours en chantier.

Qu'à cela ne tienne, fidèles à la devise «résiste et mords», les «bérets verts» ont tenu le coup dans le froid de cet immense garage non chauffé réservé à leurs assises.

Ils y ont entendu leur président, M. Albert Hubert, lancer le vœu de voir la nouvelle Belgique régionalisée surmonter la crise et reprendre la place qui était sienne dans l'économie mondiale. Mobilisant dans ce but ses Chasseurs ardennais, il leur a dit: «Il faut servir avant de se servir et prouver que notre fraternelle ne se cantonne pas à n'être qu'un syndicat de revendication».

L'assemblée a quelque peu frémi lorsque le président a évoqué l'éventualité de sa démission. M. Hubert qui, au cours de ses quinze années de présidence, a donné à la fraternelle l'allant et la force que d'aucuns lui envient, croit que le moment d'un rejuvenissement des cadres est venu.

Réélu, par acclamation, pour l'année à venir, le président veut la mettre à profit pour trouver, en collaboration avec tous les membres, la meilleure solution à ce problème de présidence qui, tôt ou tard, se posera.

Soulagés par ce sursis d'un an, les «Bérets Verts» entourant leur président, ont gagné le mess provisoire du camp où un gigantesque banquet, véritable exploit réalisé par le chef de ménage et son équipe de cuisiniers dans ces installations de fortune, a clôturé cette belle journée où, le soleil, boudant le ciel, s'est épanoui dans les cœurs et les... verres.

ALLOCUTION DE CLÔTURE prononcée par le général e.r. Lucien Champion Président d'honneur

Mes chers camarades,

Bruxelles fête, cette année, son millénaire; et Liège verra coïncider, l'an prochain, le millénaire de la principauté avec le 150^e anniversaire de l'indépendance belge. Dans cette convergence de grandes dates historiques, je ne retiendrai cependant que la dernière en ce qu'elle me paraît la seule à concerner l'avenir plutôt que le passé, et qu'elle nous permettra, dans douze mois à peine, de faire halte un instant, non pas tellement pour regarder en arrière, mais pour faire le point de ce qui nous attend. Remettons donc jusqu'alors le soin de dégagez l'une ou l'autre perspective parmi les voies incertaines où nous nous trouvons engagés.

L'année en cours nous propose cependant une sorte de préalable, dont il appartiendra à la communauté des Etats d'Europe occidentale d'en marquer le début d'une ère nouvelle ou l'achèvement de leur commune décadence. Et nous devrions compter dans ce pays-Belgique, unitaire ou non, morcelé ou rassemblé, parmi les Européens les plus aptes à saisir la portée des élections du 10 juin prochain, puisqu'elles s'inscrivent précisément dans les frontières de ce qui constitue un «marché intérieur commun» dont dépend l'essentiel de notre activité économique.

On peut faire d'autres analyses, on peut s'illusionner d'idéologies, sans que cela change rien aux faits. Et les fanatismes de tout bord nous réapprendraient bien vite que rien ne peut être pire qu'un aveuglement volontaire. Le danger est d'ailleurs en nous-mêmes, comme il peut aussi bien ressurgir de l'extérieur; et la terre, déjà bien installée, des matières premières et des sources d'énergie nous démontre à quel point les colonisateurs pourraient se retrouver les colonisables de demain.

Pour notre part, mes camarades (et ce sera ma conclusion pour aujourd'hui), je ne pense pas que ce soit en pleurant sur le passé que l'on se montre digne d'un avenir. Il n'y a jamais à pleurer sur soi-même ou sur des souvenirs. Seul l'avenir de ceux et celles qui nous suivent, si l'on ne pouvait le voir assuré, mériterait que l'on s'y arrête pour pleurer. Mais alors, que ce soit de rage! Comme en 40!



MEDAILLES DU MERITE DE LA FRATERNELLE PROMOTION 1979

MEDAILLES D'OR (3)

A titre posthume, M. Léon Remy, Président de la section de Bastogne-Martelange-Vaux-s/Sûre.

Charles Grimmonster, Trésorier national-adjoint. Désiré Pirlot, Président de la section de Marche-en-Famenne.

MEDAILLES D'ARGENT (28)

Section d'Arion
Louis Mathieu, à Fouches.

Section d'Athus-Messancy-Aubange
Albert Janvier, Vice-Président, Sélange.

Section de Bastogne-Martelange-Vaux-s/Sûre
Albert Etienne, Président, Bastogne. Léopold Riol, Secrétaire, Bastogne.

Section de Bertrix
Paul Didier, Vice-Président, Bertrix.

Section d'Erezée
Ariste Devahive, Porte-Drapeau, Fays-Harre.

Section d'Etalle
René Blanchard, Etalle. André Brasseur, Habay-la-Neuve. Auguste Courtois, Habay-la-Neuve. Eugène Duparque, Habay-la-Neuve. Georges Laurent, Habay-la-Neuve. Georges Reitz, Habay-la-Neuve. Germain Simon, Vance.

Section de Houffalize
Camille Bernier, Lavaux-Sté-Anne. Abbé Gérard Bertin, Curé, Steinbach (Limerlé). Camille Blaise, Rettigny (Cherami). Albert Charlier, Sart (Lierneu). Albert Choque, Nassogne.

Louis Colson, Méan. Edouard Gillet, Rendeux. Martin Herbaux, Chevetoigne. Jean Lenoir, Patignies. Lucien Parizel, Alle. Jean Poncellet, Natoye. Chanoine Joseph Zéler, Houffalize.

Section de Marche-en-Famenne

Marcel Deville, Marche-en-Famenne. Joseph Adam, Porte-Drapeau, Marche-en-Famenne.

Section de Neuchâteau-Libramongt
Georges Lemaire, Les Fossés-Assenois.

MEDAILLES DE BRONZE (57)

Section d'Arion
Désiré Delhez, Arion. René Gillard, Arion. Marcel Guereenne, Arion. Albert Labarbe, Arion.

Section d'Athus-Messancy-Aubange
Albert Dubru, Porte-Drapeau, Athus. Edmond Muller, Sélange.

Section de Bastogne-Martelange-Vaux-s/Sûre
Camille Cornette, Witry. Emile Degives, Bastogne. René Galleier, Tillet. Gilbert Godfrind, Witry. Marcel Goosse, Hollange. Albert Leloy, Hollange. Maurice Maquet, Bourcy.

Section de Bertrix
Jean Dupuis, Nollevaux. Julien Letocard, Bertrix.

Section de Bouillon
Jean Bertrand, Noirefontaine. Jean Blondelet, Bouillon. Henri Brasseur, Cortillon. Maurice Collignon, Bouillon. Albert Damien, Dohan. René Lasseront, Dohan. Firmin Lebas, Bouillon. Robert Lebrun, Bouillon. Arsène Léonard, Noirefontaine. Adelin Mahin, Bellevaux.

Section d'Erezée
Albert Ninane, Place de la Gare, Barvaux s/O. Albert Ninare, Rue de l'Abattoir, Barvaux s/O.

Section de Florenville

Fernand Noël, Florenville.

Section de Houffalize

Arille Attent, Lavacherie. Octave Deneumossier, Awenne. Numa Erpelding, Athus.

Section de Liège-Verviers

Emile Stekke, Liège. Gérard Vandooeren, Sclessin.

Section de Marche-en-Famenne

Florent Boache, Marche-en-Famenne. Ferdinand Cassart, Marche-en-Famenne. Félicien Ctavanne, Marrenne. Fernand Duront, Waha. Emile Dumout, Secrétaire-Trésorier, Marche-en-Famenne. Robert Grégioine, Roy. Paul Guibert, Hargimont. Léandre Laloux, Marche-en-Famenne. Joseph Mathieux, Marche-en-Famenne. Jacques Rulkin, Bande. Marcel Ségul, Marloie.

Section de Namur

Jean Pierlot, Namur. Jean-Albert Rassel, Namur. Albert Raths, Namur.

Section de Neuchâteau-Libramongt

Félicien Pierlot, Les Fossés-Assenois.

Section de Saint-Hubert

Désiré Bonhivers, Saint-Hubert. Odon Chalon, Saint-Hubert. Albert Conard, Libin. Julien Félix, Saint-Hubert. Joseph Labiouse, Sain-Hubert. Vital Pallizot, Saint-Hubert. Joseph Pêcheur, Saint-Hubert. Jean Simon, Trazegnies.

Section 1 Cha

Caporal Daniel Brisson.

LE CONGRÈS EN IMAGES...



Une lettre de l'Amiral Schlim.

Bruges, 6 avril 1979

Monsieur le Président national,
Chers amis Chasseurs Ardennais,

A vous tous, un grand merci pour l'inoubliable journée passée parmi vous, ainsi que pour le grand honneur que vous m'avez rendu.

Fidèle à la tradition de la Marine qui se veut exempte de tout verbiage, je serai bref et sincère en vous exprimant la profonde estime et l'admiration que j'ai et que j'ai toujours eues pour les Chasseurs Ardennais.

Cet attachement tout particulier date de mon enfance qui a vu naître vos régiments, alors qu'en témoin très discret, j'ai assisté à la remise de vos emblèmes par Sa Majesté le Roi Léopold III à la plaine de Walzing.

Vint ensuite mai 40 et votre âpre Résistance qui a forcé l'admiration de tous, y comprise celle de l'envahisseur, mais aussi la triste réalité à l'annonce de vos pertes parmi lesquelles de nombreux amis et connaissances.

Chers amis, nous vivons une époque où de nombreuses valeurs sont remises en question. Soyez donc fiers de vos traditions, de votre glorieux passé ainsi que de votre bérêt vert frappé de cette belle hure, mais avant tout, restez Belges.

Amicalement vôtre,

A. SCHLIM

HONNEURS

Messages de remerciements

Au lendemain du Congrès national, le président a adressé le message suivant au lieutenant-colonel BEM CASTERMANS, commandant le 1er Chasseurs Ardennais:

Je tiens à vous confirmer ici ce que je vous ai dit déjà de vive voix, à savoir: que la part du 1er Chasseurs Ardennais dans la réussite de notre congrès a été prépondérante. Sans votre régiment, et notamment votre contribution personnelle à l'organisation de notre rassemblement annuel, nous nous serions trouvés devant des problèmes extrêmement épineux, sinon insolubles.

Tous les participants ont notamment apprécié avec compréhension et aussi admiration l'exploit réalisé par votre équipe chargée de la préparation et du service du repas; tenant compte de la précarité des moyens et des lieux, de l'importance exceptionnelle des participants — tous nos records précédents ont été battus — ce fut un véritable exploit, je le répète, que de réussir ce qui, au départ, paraissait une gageure. Mais aux Chasseurs Ardennais, rien d'impossible!

On m'a vanté et l'excellente organisation, et la bonne qualité des mets, et la bonne volonté ainsi que la courtoisie de tous les braves jeunes Chasseurs Ardennais qui ont sacrifié cette fin de semaine à servir leurs Anciens. Je souhaite qu'en mon nom personnel et celui de toute la Fraternelle, vous leur adressiez l'expression de notre vive gratitude; pour leur dire aussi qu'ils ont ainsi bien contribué à affirmer que les Chasseurs Ardennais constituent une grande communauté et que tous les jeunes y participent également.

Et cet autre à Désiré PIRLOT, président de la section régionale de Marche-en-Famenne.

Je tiens à vous remercier des efforts que vous avez consentis pour entreprendre l'organisation du congrès national, de concert avec le 1er Chasseurs Ardennais; ces remerciements s'adressent également à tous vos collaborateurs, et notamment à votre secrétaire-trésorier, Emile DUMONT. Vraiment, ce congrès de Marche s'inscrit dans nos annales comme un des hauts faits de nos organisations, et comme celui du record de participation.

Nous aurons l'occasion de nous revoir souvent à Marche, maintenant qu'elle est devenue ville de garnison pour les Chasseurs Ardennais.



A - L'Amiral Schlim reçoit son bérêt vert.



B - Médaille d'or, à titre posthume, pour Léon Romy.



C - Médaille d'or pour Charles Grimmonster.



D - Médaille d'or pour Désiré Pirlet.



E - Plaque pour "Popo" Desloges.



F - Fanion pour Mma Noël Charon.



1914 - 1918

FRATERNELLE

des Anciens Combattants du 10^e de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK

Président - Voorzitter

C. BEKE
J. Van Arteveldeplein 69 - 9000 Gent
Tél. (091) 25 40 92

Billet du Président

C'est avec un vif empressement que la Fraternelle du 10^e a accepté l'invitation d'assister aux Fastes de l'Ecole d'Infanterie d'Arion, précédant ceux du 1 ChA à Marche-en-Famenne d'abord, suivis de ceux de Vielsalm ensuite. Une nouvelle fois, en associant les 14-18 du 10 à leurs Fastes, ces Unifiés, faisant partie de l'élite de notre Armée active, viennent de donner la preuve de la profonde sympathie qu'elles éprouvent à leur égard.

La Journée du 4 mai était consacrée à la commémoration du centième anniversaire de la fondation de l'Ecole d'Infanterie. Son historique en fut détaillé par le Commandant de l'Ecole, le Colonel BEM Trembleur, au cours de la prise d'armes, celle-ci étant bientôt suivie d'un défilé impeccable de l'Arme; de la phalange des drapeaux régimentaires; du glorieux emblème du 10^e encadré par sa garde d'honneur et de quelques rangs d'Anciens des deux guerres précédés de leurs drapeaux de Fraternelle, tous saluant Sa Majesté le Roi Baudouin ainsi que les autorités civiles et militaires. Ajoutons que Sa Majesté fit honneur à l'Ecole en assistant à toutes les cérémonies de la journée. Il se fit encore présenter certaines personnalités, et en particulier les Anciens Commandants de l'Ecole ainsi que le Président de l'U.F.A.C. 40-45 M. Dewalhens, M. Hubert, Président National de la Fraternelle des ChA et votre serviteur qui se fit un devoir de lui exprimer l'indéfectible fidélité de la Fraternelle du 10 au Roi.

Après avoir assisté au banquet, Sa Majesté compléta sa visite en assistant à diverses démonstrations et exercices exécutés par les élèves de l'Ecole qui nous ont démontré leur savoir-faire dans toute sa perfection, sous la conduite d'instructeurs chevronnés, auxquels nous croyons devoir adresser nos très vives félicitations.

A peine cette Journée était-elle entrée dans le rang de nos souvenirs que déjà le 11 mai nous nous rendîmes à Marche-en-Famenne, répondant ainsi à l'invitation du Commandant du 1^{er} ChA, le Lieutenant-Colonel BEM Castermans, pour y assister aux Fastes de son Régiment, dans leur nouvelle garnison.

Ayant quitté Spich le 14 juillet 1978, après y avoir résidé 18 années, nous devons à la vérité de dire combien grand fut notre étonnement de constater qu'en un laps de temps aussi court de nouvelles et aussi belles installations furent créées. Par ailleurs, on sent déjà que le Marchois a définitivement adopté son ChA. Aussi, est-ce nombreux, de grand cœur et avec une légitime fierté que Marchois et Marchoises prirent part aux cérémonies, aux exercices, à la prise d'armes et au défilé de «leur» Régiment. Après cette journée, la Fraternelle du 10 est heureuse d'adresser ses plus chaleureuses félicitations et ses vœux les plus chers au 1^{er} ChA et son Chef de Corps.

Et le 18 mai nous nous rendîmes, le cœur plein de sympathie, à l'invitation du Lieutenant-Colonel Belche, pour assister à Vielsalm, aux Fastes de son magnifique 3 ChA. Ici, nous eûmes la surprise de rencontrer parmi les multiples et diverses personnalités, une délégation de Chasseurs-Alpins français, venus tout expressément saluer leurs Frères d'Armes belges, qui, disaient-ils, savaient comment faire pour recevoir chaleureusement des copains. Nous aussi d'ailleurs, nous les avons salués bien amicalement en souvenir de leurs grands-pères qui furent des nôtres de 14 à 18.

Quant aux fastes proprement dits, le soir du 17 avait vu se dérouler une cérémonie toute empreinte de profonde dignité, une cérémonie aux Morts avec dépôt de fleurs au pied de leur Monument. Le lendemain, ce fut à une brillante prise d'armes et un parfait défilé que nous fûmes conviés d'assister. Ce dernier nous fit une impression toute particulière, au point que notre vieux cœur, rajeuni pour un instant, crut que la vieille âme du 10^e était passée dans le corps des jeunes Bérêts Verts. Pour nous, journée à marquer d'une pierre blanche.



1914 - 1918

VERBROEDERING

der Oud-Strijders van het 10^e Linië

NAMEN - DENDERMONDE - UZER - EESSEN - KORTEMARCK

Secrétaire - Trésorier - Secretaris - Schatbewaarder

A. COLLE
Rue du Noyer 87 - 1040 Bruxelles
Tél. (02) 736 23 64

Briefje van de Voorzitter

Het was met een oprechte vreugde dat de Verbroedering van het 10de de uitnodiging uitgaande van Luitenant-Kolonel BEM Trembleur, Commandant van de Infanterieschool van Arlon, beantwoorde om de praaldagen van zijn School bij te wonen, dagen bestaande in het hieren van het honderdjarig bestaan der School. Eens te meer hebben we kunnen bestaigen tijdens het bijwonen dezer feestelijkheden, alsook nog later tijdens deze van het 1ste en 3de Ardense Jagers, dat het Elite van het Belgisch leger steeds voort de 14-18ders hun sympathie en eer toedraagt. Het was dus op die 4^e meidag dat de ceremonie inging met de historische uiteenzetting van het bestaan van de School, door haar huidige Aanvoerder, dit in tegenwoordigheid van een talrijke opkomst van burgerlijke en militaire Overheden. Daarop werd gevolgd in tegenwoordigheid van Zijne Majesteit de Koning, een brede wapenschouwing met défilé van het Wapen, gevolgd door de Regimentaire vlaggen, het glorieus vaandel van het 10de Liniëregiment begeleid door zijn speciale erewacht en dan enkele rangen oudstrijders der beide oorlogen met hun Verbroederingsvlaggen, allen Zijne Majesteit begroetend met een fier «Kop links». Voegen we erbij dat het Zijne Majesteit behaagd heeft al de ceremoniën van de dag bij te wonen alsmede zich te doen enkele persoonlijke voorstellen waaronder alle Oud-Commandanten van de School, de Voorzitter van V.V.V. 40-45, de heer Dewalhens, de heer Hubert, Nationaal Voorzitter der Verbroedering Ardense Jagers en tot slot uw dienaar die de gelegenheid te baat heeft genomen om aan Zijne Majesteit de trouwe verknochtheid van de laatste 14-18ders van het 10de Linië uit te drukken. Na aan het feestmaal deel genomen te hebben volgde Koning Boudewijn nog enkele zeer welgeslaagde oefeningen door de leerlingen der School uitgevoerd, oefeningen die het keurig bewijs opleverden van de kunde zowel vanwege de soldaat als van diegenen die ze drillen. Mochten ze hier allen de verzekering vinden onze hartelijkste gelukwensen.

Deze heuglijke dag had ons zo maar juist de rug toegekeerd of we bevonden ons te Marche-en-Famenne om de uitnodiging van Luitenant-Kolonel BEM Castermans te beantwoorden, tot het bijwonen van de praaldagen van zijn regiment, het 1ste Regt. Ardense Jagers. Prachtig zo'n regiment, dat zich heeft weten in te burgeren te Marche in zo'n korte tijd; denken we maar eens dat het maar op 14 juli 1978 Spich verliet (het verloofde er 18 jaar) en dat Marchois en Marchoises reeds sedert ettelijke dagen het definitief hebben aangenomen als zijnde «leur Régiment». Dit was dan ook makkelijk te bespeuren gedurende de diverse ceremoniën die het programma der feestelijkheden opleuisterde. Spijts 'n gure regen en winddag liepen Wapenschouwing gevolgd door een onberispelijk défilé der manschappen vlot van stapel. Zeker is het dat met een korps van zulk 'n waarde, een stad gerust mag op haar vrijheid leven. Korpsoverste, officieren en soldaten mogen er fier op gaan.

En nu maar op 11 mei opgetrokken naar Vielsalm, alwaar Luitenant-Kolonel Belche met zijn 3de Ardense Jagers ons opwacht tot het bijwonen van de Fastes van het Regiment. Na, op 17 mei, een dodenhuide te hebben toegebracht aan de gesneuvelde Heiden en hun gedenkplaat te hebben bloemd, gingen de feestelijkheden voort des 's anderendaags onder vorm van Wapenschouwing met rede van Korpsoverste, toereiken van eretekens, overhandigen van «Bérêts» aan jongvertrinden, dit alles gevolgd door een krans défilé met regimentsvaandels en een stoere «Kops rechts» tot 't begroeten der burgerlijke en militaire Overheden die plaats hadden genomen in de tribunen. Men kon hier ook met veelsympathie de aanwezigheid opmerken van een afvaardiging van Franse Chasseurs-Alpins die hun Belgische wapenbroeders waren komen bezoeken, wapenbroeders, zo zegden ze, die ze hadden ontvangen «En vral Copains».

Dit is nu het einde van dit briefje. Maar, toch nog één enkel zinnetje om ten slotte op schrijver de diepe indruk te doen uitschijnen die deze verschillende aangelegenheden op hem hebben gemaakt. Vooral, hij herleeft zijn jeugd en zag zich zoals de jongeren mee deffieren... en het was of gevoelde hij dat een deel van de ziel van zijn Oud 10de een plaats innam in deze der nieuwe legerscharen. C.B.



1

Le centenaire de l'Ecole d'Infanterie a été marqué, à Arlon, par diverses manifestations dont le clou fut une imposante prise d'armes place Léopold, en présence de S.M. le Roi. Malheureusement, la cérémonie fut gâtée par un temps exécrable; on en était revenu en plein hiver, alors qu'on était au 4 mai. Les plus hautes autorités militaires du pays étaient présentes, et toutes les autorités de la province, conduites par le nouveau président de la Chambre des Représentants, M. CH. F. Nothomb, et par le gouverneur, M.J. Planchard.

Le Roi passa les troupes en revue, composées de tous les détachements de l'Ecole d'Infanterie et d'un détachement du 3e Chasseurs Ardennais.

Le commandant de l'Ecole d'Infanterie (un Chasseur Ardennais, faut-il le rappeler?), le colonel BEM Detrembleur, prononça alors une courte allocution dans laquelle il exposa, de façon remarquablement synthétique, le rôle actuel de l'Infanterie. En voici un extrait.

L'infanterie des deux guerres mondiales était la reine de bataille et constituait la masse des armées. Celles-ci sont à

présent considérablement diversifiées et nulle force en arme ne pourrait combattre sans l'appui des autres. Dans cet ensemble complexe l'infanterie, devenue moins nombreuse, continue cependant de tenir une place essentielle. C'est elle qui défend ou conquiert le terrain et son succès ou sa défaite décideraient de l'issue des combats.

L'infanterie s'est par ailleurs radicalement transformée. Elle est devenue blindée et mécanisée et a été dotée d'armes antichars efficaces. D'une arme de masse agissant par le nombre, elle est devenue une arme où la puissance de feu et la rapidité d'exécution sont les clés du succès, ce qui explique que ses chefs à tous les échelons soient rompus à l'emploi des armements modernes, et particulièrement prompts à réagir.

Mais cette évolution des moyens et des tactiques, pour considérable qu'elle soit, n'a pas, au contraire, modifié ce qui de tous temps a fait la difficulté et la grandeur de l'infanterie. Soldats de première ligne, au contact direct de l'adversaire, directement soumis à sa



2

Une centenaire:

L'ECOLE D'INFANTERIE

pression, nos fautes seraient durement et irrémédiablement sanctionnées. Chez nous, l'action de l'homme est restée déterminante, le fantassin devra toujours faire taire sa peur, ce qui implique que ses chefs s'imposent par leur exemple et sachent développer l'esprit de corps.

Moment émouvant: la présentation aux troupes du vieux drapeau du 10e régiment de Ligne, avec son escorte du XIXe siècle. Il faut rappeler, en effet, que le drapeau du 10e de Ligne a été attribué à l'Ecole d'Infanterie.

Le Roi remet encore le prix du meilleur ins-



3

tructeur au premier sergent-major Niclaes, puis on se prépara pour le défilé, lequel se fit dans une tempête de neige qui le rendit exceptionnel. In fine marchait — aussibien,

m'a-t-on dit, que des troupes actuellement sous les drapeaux — l'imposant détachement de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, où les Anciens étaient précédés



4

1. Le Roi passe les troupes en revue. Au fond, le détachement du 3^e Chasseurs Ardennais

2. Le Colonel BEM Detrembleur, en tête du défilé

3. Le vénérable Drapeau du 10^e de Ligne, emblème de l'Ecole d'Infanterie

4. Le président national est présenté au Roi. A sa droite, le président du 10^e de Ligne

5-6. Ces vieux Grognards ne défilent dans la bourrasque de neige ni à Smolensk, ni à Borodino, ni à Moscou en 1812, mais à... Arlon, le 4 mai 1979!!!

de tous leurs drapeaux. Ce fut le sommet de la cérémonie: on ne parlait que de cela au mess des officiers, avant le lunch.

L'après-midi, le Roi assista, à Callemeyn, à diverses démonstrations tactiques et visita une exposition, mais auparavant, il avait pris part à une réception avec présentations au Gouvernement provincial. Puis, avant le déjeuner au mess des officiers, un certain nombre de personnalités lui furent présentées, parmi lesquelles des Chasseurs Ardennais, à savoir: les généraux en retraite Champion et Groven, le colonel Derille, ancien commandant de l'Ecole, et le président national. Fut aussi présenté M. Beke, président de la Fraternelle du 10^e de Ligne.

L'Ecole d'Infanterie est née en 1879 à Beverlo, sous l'appellation «Ecole de Tir et de Perfectionnement pour l'Infanterie». Elle fut fusionnée peu après, c'est-à-dire en 1839,

avec une école des travaux de campagne pour l'Infanterie qui existait à Anvers, et le nouvel organisme unique d'instruction pour l'arme, toujours implanté à Beverlo, reçut le nom «Ecole d'Application et de Perfectionnement pour l'Infanterie»: elle avait pour but de mener à bien l'éducation militaire, l'instruction professionnelle et la formation au métier d'instructeur des officiers nouvellement promus. L'EAP fonctionna sous cette forme jusqu'en 1914, et cessa d'exister dès le début de la campagne.

En décembre 1914, au lendemain de la bataille de l'Yser, on créa une école pour la formation de sous-lieutenants chefs de peloton, afin de combler les vides de la bataille précitée, qui prit le nom de «Centre d'Instruction des Officiers auxiliaires», on abrégé CISLA, et qui était établie à Gaillon à partir de janvier 1915. En même temps, comme on devait résoudre la question des cadres instructeurs, on institua, également en janvier 1915 à Bayeux, un «Centre

LES GROGNARDS EN BERET VERT



5



6



Les Anciens se rassemblent durant une brève éclaircie

d'Instruction des Sous-Lieutenants auxiliaires instructeurs» (CISLAI).

Après l'armistice de 1918, on revint à Beverlo, c'est-à-dire que l'École d'Infanterie fut reconstituée par stades; elle se compléta, en 1921, d'un cours pour officiers instructeurs brevetés d'Infanterie, qu'on appela le CSOIBI. En 1923, on inaugura ce qui devait rester jusqu'en 1923 le cours de perfectionnement pour sous-lieutenants d'Infanterie, c'est-à-dire le CPSLI, dont les cours devinrent obligatoires pour tous les officiers issus du cadre. Toutefois, la formation des cadres de réserve fut retirée au CPSLI quelques années plus tard, et confiée aux écoles régimentaires.

La structure de l'École d'Infanterie, à partir de septembre 1921, se composait, outre d'un commandant, d'un Centre d'Études techniques de l'Infanterie (CETI), de l'École pour Sous-Lieutenants d'Active d'Infanterie (CPSLI), de l'École pour Sous-Lieutenants de Réserve d'Infanterie, qui disparut en 1925 (ESLRI) et du cours pour sous-officiers instructeurs d'Infanterie (CSOIBI).

Nouvelle interruption au 10 mai 1940, et il fallut attendre le 30 octobre 1944 pour voir renaître à Tervueren une École d'Infanterie destinée aux chefs de peloton et aux sous-officiers chefs de section; il fallait, en effet, étoffer en cadres l'armée en train de se reconstituer, d'autant que la plupart des officiers étaient toujours prisonniers en Allemagne.

L'École d'Infanterie de Tervueren fut dissoute le 30 novembre 1946. Elle fut reconstituée à Arlon à partir du 1er juillet 1946. En réalité, elle commença à fonctionner le 1er octobre de la même année, comprenant organiquement un commandant, des cours pour officiers d'active (de chef de peloton à commandant de bataillon), des cours pour sous-officiers bre-

lés, des cours d'armes lourdes et de spécialisations diverses, et un centre d'études techniques.

En octobre 1955, l'École des Sous-Officiers de Réserve d'Infanterie fut adjointe à l'EI; en 1959, on vit la création des cours pour candidats sous-officiers; en 1961, la constitution d'un Centre de Police Militaire qui exista jusqu'en 1975, et d'une Section africaine jusqu'en septembre 1966.

C'est le 20 décembre 1951 que la garde du drapeau du 10e régiment de Ligne fut confiée à l'École d'Infanterie.

Trois Chasseurs Ardennais ont commandé l'École d'Infanterie, à savoir: les colonels Dumortier, Derille et Detrembleur. Mais nous devons aussi souligner que le cadre officiers et sous-officiers de l'EI a toujours compté un grand nombre de Chasseurs Ardennais.



Le Roi, l'après-midi à Callemeyn. Les Bêrets verts sont aux premiers rangs



Nos Drapeaux au Mémorial de l'EI

LIEUTENANT GENERAL E.R. ALBERT CRAHAY

L'ARMÉE BELGE ENTRE LES DEUX GUERRES

Nous avons annoncé cet ouvrage dans notre dernier numéro. Son auteur fut le glorieux premier commandant du Bataillon belge en Corée, et il termina sa carrière militaire comme commandant en chef en Allemagne. De son livre, le professeur Henri Bernard dit, dans le préface, qu'il constitue «un enseignement actuel», commentant les nombreuses erreurs commises de 1919 à 1939. L'auteur appartient à cette génération de jeunes officiers brillants, mais dont la carrière fut initialement sacrifiée parce qu'ils étaient trop jeunes en 1914 et ont vu leur avancement bloqué avant 1940.

Le général Crahay rappelle, au début de son ouvrage, avec quel soin et quelle ténacité nos rois, tous nos rois, ont tenu à se soucier au premier chef de notre défense: «Tu veilleras sur l'Armée. Il faut que la Belgique ait toujours une bonne armée» recommandait Albert 1er à son jeune fils Léopold, âgé de moins de treize ans, lorsqu'il l'envoya en Angleterre afin qu'il échappât à une éventuelle captivité dans Anvers encerclée.

L'auteur, après une analyse synthétique et psychologique de l'Armée en temps de paix, formule d'excellentes considérations sur le rôle du Roi chef de l'Armée, observant en passant qu'il n'appartient pas aux «civils» de conduire les opérations comme n'ont cessé de vouloir le faire certains membres du gouvernement en 1940 (N.d.l.r.: et aussi en 1914/18).

Après avoir esquissé le problème linguistique dans l'Armée avant, pendant et après 1914-1918, il en vient à la période allant de 1918 au Pacte de Locarno, c'est-à-dire celle qu'Albert 1er qualifiait de «pleine indépendance», soulignant par là que notre pays était sorti de la neutralité. Il est évidemment beaucoup question des relations franco-belges que nous avons souvent évoquées ici, avec des informations dont certaines sont inédites, à notre connaissance, et qui sont notamment relatives au sort du Grand-Duché de Luxembourg: nous en parlons dans nos «Coups de Boutoir».

Suivent les débats sur notre politique militaire, qui ne font que confirmer que l'Histoire est un éternel recommencement. On était resté fidèle au dogme de la supériorité du feu dans la trinité défensive de 1914/18: «tranchées-mitrailleuses-barbelés», le Haut Commandement se méfiait des contre-attaques «mangeuses d'effectifs». La doctrine de base qui fut celle, désormais, de la conduite de notre armée vient essentiellement de la conjonction des idées des Généraux Galet et Van Overstraeten.

Pendant ce temps-là, grâce à l'épuration résultant de sa limitation, la Reichswehr, assistée dans la clandestinité par diverses organisations d'anciens militaires dont des Corps francs, s'appropriait à sa tâche future, chaque soldat y étant apte à devenir sous-officier (N.d.l.r.: et même officier).

En Belgique, la «Nation», heureuse de la paix retrouvée, ne songeait — déjà? — qu'à diminuer le coût de la défense nationale et à réduire le temps de service. A ce moment-là — comme quoi l'Histoire revient toujours aux mêmes sources — on défendait l'idée de six mois de service militaire, même si le général Galet affirmait qu'avec un tel ser-

vice, «aucune unité ne serait jamais prête au combat»; il est vrai que plus tard, il estimait que des soldats pouvaient être formés en six mois et engagés en opération, à la condition d'avoir de bons cadres instructeurs, d'être bien encadrés et d'être engagés sans la moindre interruption de service, ce dont on sait que c'est là une formule irréalisable et qu'elle exigerait aussi que durant les six mois, ils n'aient à faire rien d'autre que d'accomplir leur formation de militaires combattants.

Durant la période allant de Locarno à la réoccupation de la Rhénanie, c'est la chronique de la montée de la menace allemande. Chez nous, les problèmes de politique intérieure, une fois de plus, prenaient le pas sur notre sécurité extérieure, et la grande querelle du début des années trente, sur le plan militaire, fut celle des partisans de la défense à la frontière et de ceux de la défense en profondeur.

Le Roi Albert — et c'est peu connu — se prononça sans équivoque en faveur des seconds, si l'on se réfère à une lettre qu'il adressa au ministre de la Défense nationale, M. Devèze, en 1932. M. Devèze poursuivait néanmoins sa politique, le problème étant déjà porté sur le plan qu'on a appelé plus tard «communautaire»: il fallait défendre la Wallonie.

On assiste, dans le livre du général Crahay, à l'exposé des plans Galet et Devèze, au conflit aigu qui survint entre le ministre et le général Nuyten, alors chef d'Etat-Major général, opposé au développement de la Division des Chasseurs Ardennais, et qui dut démissionner.

A remarquer aussi, après des considérations sur l'armement, un long «portrait» du général Van Overstraeten qui, conseiller militaire du Roi succédant à son maître, le général Galet, devait former le sommet du triangle Roi-Ministre-Chef d'Etat-Major général.

Vient 1936, la réoccupation de la Rhénanie, point de départ de notre politique d'indépendance qui devait aboutir à la mobilisation de l'Armée en août 1939: mobilisation où l'on connut des menaces successives, l'alerte la plus grave étant celle de janvier 1940.

L'auteur en revient à notre politique militaire durant toute la période des années trente, et il traite notamment de la Commission mixte de 1936 et des divers plans de défense évoqués; puis des plans successifs de 1935 et 1940 dont nous avons souvent parlé ici, et sur lesquelles il est des lors inutile de revenir.

Le général Crahay porte un jugement sévère et apparemment très justifié sur notre sys-

tème de fortifications. Il est résumé comme suit:

«L'armée a cru qu'elle pouvait arrêter définitivement l'ennemi sur des positions organisées, et que la défensive répondait à tout. Elle en a perdu toute mobilité et a transformé beaucoup de ses 600.000 mobilisés en terrassiers.

Après avoir parlé de l'armement et de la logistique, il se livre à des réflexions sur la doctrine, écrivant notamment:

«Quant à la résistance de nos Divisions, elle sera comparable à celle d'une chaîne, qui dépend de son maillon le plus faible. Et nous savons que nos Divisions de 2e réserve étaient ce maillon».

On trouve aussi des indications concernant l'esprit du cadre et des troupes, qu'essentiellement le Roi Léopold seul fit des efforts pour ranimer, se livrant même à des réflexions singulièrement et prémonitoires, ce qui ne lui valut pas la sympathie des politiciens.

Nous sommes d'accord dans tout cela, moyennant quelques réserves sur des détails.

La conclusion traite de ce qui a été fait de 1918 à 1936, rappelant, pour ceux qui auraient voulu voir venir les Français à notre secours beaucoup plus tôt, que le 14 janvier 1940, le général Georges, premier adjoint du général Gamelin et commandant des Forces armées du Nord-Est, demandait au généralissime «... de conseiller aux Belges de ne pas nous appeler: nous ne sommes pas encore prêts». Nos amis français n'étaient pas davantage prêts plusieurs mois plus tard, quand nous les avons appelés.

Qu'out-il fallu faire? Il est évidemment très facile, après coup, bien sûr, d'essayer de le formuler. On lira avec intérêt plus particulièrement cette conclusion, d'un tel foisonnement qu'il est impossible de la résumer.

L'ouvrage est suivi d'une bibliographie abondante qui servira beaucoup aux chercheurs.

Pour conclure à notre tour, disons que le livre du général Crahay constitue une analyse remarquable et cohérente que doivent lire tous ceux qui s'intéressent à notre histoire militaire, et surtout ceux qui, aujourd'hui, exercent des responsabilités et ceux qui en exerceront demain, en ce qui concerne notre défense. Cet ouvrage est un document qui restera comme un guide essentiel de références; mais servira-t-il?

A.H.

Éditeur: Louis Musin — 99 avenue de la Brabançonne, 1040-Bruxelles.
320 pages — Prix en librairie: 590 FB.

NOS LIVRES



Nous recommandons à nos lecteurs d'acquiescer dans les sections de la Fraternelle le livre du général Champion

« GUERRE DU SANGLIER »

Prix: 320 F pour les membres et 350 F pour les autres.

On peut se procurer aussi le livre de Frans Michem, adaptation française de Henry Fobe

« VINKT 1940 » à 200 F l'exemplaire.



3^e CHASSEURS ARDENNAIS

Les Fastes : Un trait d'union entre les anciens et les jeunes

L'arrivée au Quartier Fatz de la délégation du 7e Bataillon de Chasseurs Alpins le jeudi 17 mai 1979 est le coup d'envoi de deux journées écuméniques de rencontres, d'amitié et de souvenir qui caractérisent les Fastes du 3e Régiment de Chasseurs Ardennais.

L'après-midi voit réunis d'abord à Chabreheze ensuite à Rochelival, Anciens et jeunes, civils et militaires dans un même hommage aux morts, impressionnant et digne.

Au cours de la veillée d'armes, l'assistance nombreuse et recueillie suit l'évocation de la campagne de 1940.

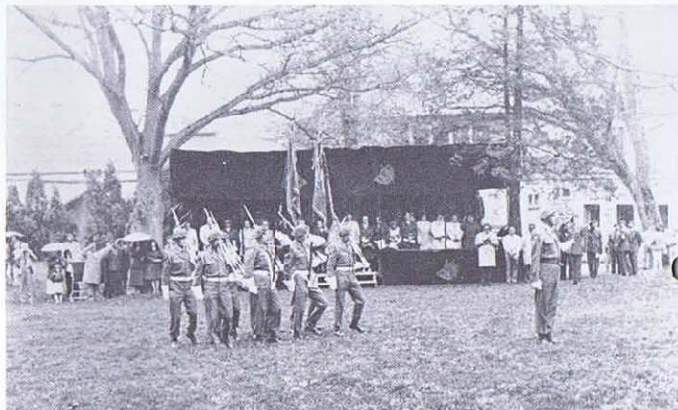
Alors que résonnent les trompes de chasse, qu'à la lueur des torches apparaît le monument érigé à la gloire des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats des 3e et 6e Régiments de Chasseurs Ardennais morts pour la patrie, une vibrante prière monte dans la nuit, unissant jeunes et aînés.

Non, la mort héroïque de tant d'anciens n'est pas un inutile sacrifice ! Elle donne un sens à la vie de notre Régiment qui doit s'inspirer de la route d'honneur qu'ils nous ont montrée.

Le lendemain, vendredi 18 mai 1979 à 11 h 30, dans le cadre splendide du parc communal de Vielsalm, le déploiement des quatre compagnies impeccablement alignées pour les fastes du bataillon sera, pour les spectateurs, un coup d'œil de toute beauté.

La cérémonie présidée par le Colonel Leblanc, Chef d'Etat-Major de la Division Training des Forces de l'Intérieur et notre Commandant de Brigade, fut rehaussée dans son prestige de la présence de nombreuses personnalités civiles et militaires.

Au cours de son allocution, le Lieutenant-Colonel Belche, Chef de Corps, rappela que l'armée avait toujours mis son potentiel matériel et humain au service de la nation chaque fois que les circonstances l'exigeaient. Précisant que le rôle de l'armée consiste à garantir la sécurité du pays, le Lieutenant-Colonel Belche a invité les jeunes à marcher sur les traces des anciens. Il a dit



La mise en place des drapeaux des 3 et 6 Ch A.

sa confiance dans une jeunesse qui sait se dévouer et qui se trouve au sein de l'armée dans un apprentissage difficile de la vie vraie et rude et du don de soi.

Le Chef de Corps a ensuite procédé à la remise des distinctions honorifiques ; la Croix Militaire de 2e classe a été décernée au Major EVRARD, la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne aux Capitaines URBAIN et KOVILIC, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold au 1er Sergent-Major MEYER.

Un des moments les plus émouvants de cette journée fut la remise des hurés, par leurs parents, aux jeunes recrues de la 3e Compagnie qui terminaient avec succès leur instruction de base.

Pendant que les compagnies se préparaient pour le défilé, la musique des Forces de l'Intérieur interprétait

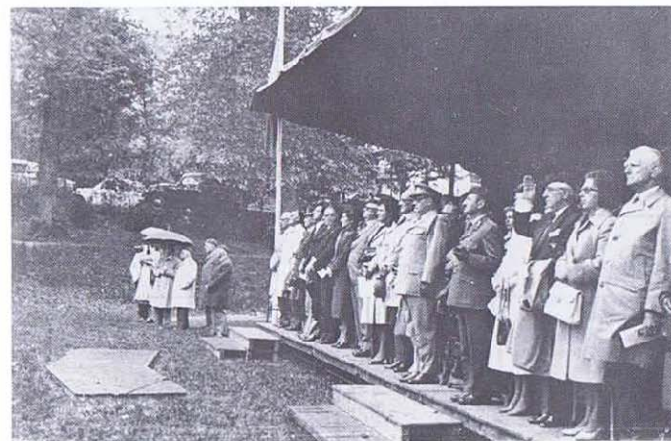
avec brio la Marche des Chasseurs Ardennais ainsi que la Marche Sidi Brahim en l'honneur de la délégation des Chasseurs Alpins du 7e Bataillon.

Après le défilé impeccable des troupes dans les rues de Vielsalm, quelque deux cents invités se retrouvèrent au Pensionnat du Sacré-Cœur pour le vin d'honneur et un buffet froid, tandis que la caserne ouvrait ses portes aux parents et amis des miliciens.

A une époque où l'on conteste les valeurs les plus essentielles et les plus nobles de notre civilisation, pareille cérémonie qui a demandé le concours ce tous, témoigne au contraire qu'une élite encore nombreuse entend encore défendre les vertus d'honneur, de dignité, de fidélité et de discipline, suivant en cela les traces des Anciens.



Rochelival.



La tribune d'honneur.



La remise des décorations.



Une formule nouvelle : Les familles remettent les bérets "Hurés".

La Vie au 3e Chasseurs Ardennais

Commissionnement

- Adjt THIRY commissionné au grade de SLT le 1er février 1979.
- Les Adjt LE HARDY DE BEAULIEU et LOUMAYE commissionnés au grade de SLT le 1er mars 1979.
- Les Cpx CSOR DELHAYE, DEWAELE, PETIT, ROELS, DEFALQUE, STRUMAN, DEVAUX, SCHILLEWAERT, BERNES, FREY sont commissionnés au grade de Sgt CSOR.
- Les Sdts SCHROEDER, LECOMTE, MASSART sont commissionnés au grade de Cpx.

Nominations

- Le 1 Sgt Maj. REINERTZ est nommé Adjt le 26 mars 1979.
- Le SLT Mil LATTEUR est nommé SLT Res le 12 décembre 1978.
- Le SLT Mil EVERS est nommé SLT Res le 1er mars 1979.
- Les Cpx Mil AACHEN, RUSSEAU, SCHMITZ, CONRATH, SCHLABERTZ, VIKTOR sont nommés Cpx Res.
- Le Sdt VM PAQUET est nommé Cpl le 1er juin 1979.

Arrivées

- Les ASL VAN DER STEGEN, DEVALX et GROFILS sont venus de EI le 28 février 1979.
- Le Lt LESSIRE est venu de 2 Cdo le 23 avril 1979.
- Les ASL LATORA, GOURLEZ DE LA MOTTE, DEL NERO et SCHOONHEID venus de EI le 5 juin 1979.

Prestations de serment

- Les SLT LOUMAYE et LE HARDY DE BEAULIEU ont prêté serment le 16 mars 1979.

Dépôts

- Le 1 Sgt MAJ PORTOY pour 1 ChA le 1er avril 1979.
- Capt LAMBINET pour la Place et Camp d'ELSENBOREN le 2 avril 1979.
- SLT LOUMAYE p'ace en congé illimité le 25 avril 1979.
- SLT LE HARDY DE BEAULIEU placé en congé illimité le 30 avril 1979.
- Adjt JONIAUX à 7 Cie Mat le 15 juin 1979.

Cours suivis

- Le Sgt MARKADIEU a obtenu le brevet «B» Cdo à la date du 30 mars 1979.
- Le 1 Sgt PAILLOT a réussi les épreuves d'accession au grade de 1 Sgt Maj (brevet 1).

Distinctions honorifiques

- La Médaille d'or de l'Ordre de Léopold II au 1 Sgt Maj MEYER le 7 avril 1979.
- La Décoration Militaire de 2e classe au 1 Sgt REUTER AUX Cpx KARTHEUSER et LOUVET le 7 avril 1979.
- La Décoration Militaire de 1re classe aux Cpx Chefs DELHAES et GATHELIER le 7 avril 1979.

Activités principales

- Les 7 et 8 mars, le peloton Mortier a effectué un tir 4"2 à Elsenborn.
- Du 26 mars au 6 avril, la 3 Cie, les pelotons éclaireurs et Mortiers de la Compagnie Etat-Major ont effectué un camp d'entraînement à Bourg-Léopold.
- Du 23 au 25 avril, le bataillon a effectué un FTX dans le Sud-Luxembourg.
- Du 7 au 11 mai : Tir MI .50 AA du peloton Mortier et d'une équipe de la Compagnie Etat-Major à Lombardsijde.
- Du 3 au 14 mai : la 3 Cie a été chargée d'assurer la garde à Zaventem.
- Les 17 et 18 mai, eurent lieu les Fastes du 3 Chasseurs Ardennais.
- Depuis la fin du mois de mai, le 3 Chasseurs Ardennais participe à la garde de la centrale nucléaire de Tihange et de l'IRE à Fleurus.



L'ARMEE

En préparant notre recension du livre du Général Crahay, nous sommes tombés sur quelques réflexions figurant dans nos notes personnelles, ne sachant pas très bien d'ailleurs si elles ne sont pas, en partie, influencées par d'autres écrits. Nous y lisons à peu près ceci, lesdites réflexions schématiques étant mises en forme:

«L'Armée est à la fois, toujours en mouvement, mais en même temps statique ou, si l'on veut, fidèle aux traditions. Nul Corps de l'Etat n'est plus souvent, et comme l'Armée, en permanence en situation de réforme: on appelle cela, peut-être, ce la dynamique. En dépit du fait qu'elle a subi le passage de beaucoup de réformateurs, elle demeure toujours égale à elle-même, dans le bon sens de l'expression; et pourtant, elle bouge, comme eût dit Gallée.

«Il faut aussi souligner le contexte dans lequel elle se meut parce qu'en veut, à tout prix, oublier le danger, parce que l'on a soit des plaisirs de notre civilisation et des loisirs, ce qui efface la rigueur un peu spartiate que présente, aux yeux des viveurs, la formule militaire. Il y a aussi les réserves idéologiques et la perte de l'esprit civique, car quelle est la proportion de citoyens qui ne cherchent pas à échapper à leur devoir militaire? Cette proportion est certainement majoritaire».

LES INTENTIONS FRANÇAISES AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dans le livre du général Crahay auquel nous consacrons une étude par ailleurs, l'auteur rappelle qu'en dépit des promesses faites à la Belgique, pendant la guerre 1914-1918, de lui rendre le Grand-Duché de Luxembourg, la France avait des visées annexionnistes sur notre voisin de l'Est. A la conférence d'Ypres de janvier 1920, les Belges avaient mis comme condition à la conclusion d'un accord militaire avec la France que ce pays renonce au contrôle des chemins de fer luxembourgeois; elle exigeait aussi que la France ne fasse pas d'opposition à une union économique entre la Belgique et le Grand-Duché, union qui fut signée le 25 juillet 1921.

La question des chemins de fer luxembourgeois ne fut complètement réglée que plus tard, mais la Belgique avait réussi finalement à empêcher toute pénétration française au Luxembourg. Et selon le général Crahay, l'accord militaire franco-belge de 1920, en faveur duquel le Roi Albert était loin d'être enthousiaste, «fut sans doute le prix que nous payâmes pour cette renonciation, et ce fut la raison pour laquelle il nous fut si difficile de la dénoncer par la suite». En ce qui concerne la délénsion du Grand-Duché de Luxembourg, en septembre 1920, et alors que l'accord franco-belge n'était pas encore approuvé par le gouvernement, le ministre français de la Guerre demanda à son collègue belge de faire immédiatement des reconnaissances, par des officiers français et belges en civils, à la frontière allemande du Grand-Duché. Ces reconnaissances furent faites notamment par le colonel français Corp, le malheureux commandant de la 9e Armée en 1940.

LE COMPORTEMENT DE L'ARMEE BELGE EN 1940

C'est encore dans l'ouvrage du Général Crahay que nous trouvons notamment cette appréciation au sujet du comportement de notre Armée en 1940, l'auteur commençant par souligner que toute armée connaît du désarroi au début d'une campagne. Et il poursuit:

«S'il y eut des défaillances dans notre trop nombreuse Armée de 1940, il y eut aussi de nombreuses unités qui firent tout leur devoir. Si, comme en 1914, la guerre avait duré, l'épreuve du feu aurait éliminé les moins bons et enduré les autres. Beaucoup d'unités se comportèrent mieux dans la bataille des Flandres qu'à celle des frontières.

«Faut-il rappeler nos Chasseurs Ardennais, nos unités de Cavalerie et d'autres armes qui, après avoir retraité sur des centaines de kilomètres, arrêtrèrent l'ennemi et le contre-attaquèrent jusqu'au 27 mai?

«Pensons aussi à nos aviateurs qui, dans un ciel dominé par l'ennemi, n'hésitèrent pas à attaquer les ponts non détruits du canal Albert, malgré des moyens inadéquats et des pertes énormes, et qui, jusqu'au dernier jour, survolèrent les lignes ennemies pour rapporter les renseignements nécessaires au Commandement.

«Ce sont ces jeunes officiers et sous-officiers aviateurs qui, passés dans le Royal Air Force, y combattiront vaillamment et maintiendront, jusqu'en 1945, le renom de nos ailes».

CHASSEURS ARDENNAIS TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR PENDANT LA CAMPAGNE DE 1940

X 4^e REGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS (1)

Noms et prénoms	Lieu et date de naissance	Grade et classe de milice	Tombé le... à..
* Cie			
BALTHASAR Nicolas	Bonnert 9-12-1919	Sdt M 39	26 Molenhoek
KAYSER Pierre, L.	Arlon 27-12-1919	Sdt M 39	26 Molenhoek
MARTINY Albert, A.	Athus 15-5-1917	Sdt M 39	26 Molenhoek
CLAUDE Louis, F.J.	Opont 19-4-1912	Sdt M 32	27 Meulebeke 29 Courtrai
II Bon E.M.			
BOTTE Maurice, J.G.	—	Sdt M 27	30 Willenstad
4^e Cie			
II Bon			
COZIER Léon, A.	Rossignol 9-5-1918	Capl M 37	15 Moustier-s/S.
COLLARD Pierre, L.	Heinsch 17-1-1910	Sdt M 30	18 Villereau
FRADCOURT Georges, L.	St-Léger 21-6-1913	Sgt M 37	26 Ponthoek 28 Oesselgem
NERENHAUSEN Oscar, J.	Boma 23-12-1917	Sgt M 37	26 Ponthoek
HEYVAERT Jules	Bruxelles 14-11-1908	Capl M 28	26 Ponthoek 27 Borsbeek
CROUQUET Victor, J.F.	Namoussart Hamipré 27-5-1911	Sdt M 31	26 Ponthoek 28 Oesselgem
DEVILLE Fernand, G.F.	Grandhan 3-11-1911	Sdt M 30	26 Gottem
GILSON Henri, F.	Bruxelles 8-5-1907	Sdt M 38	26 Ponthoek 28 Oesselgem
IKER André, M.	Tintigny 11-4-1918	Sdt M 37	26 Ponthoek
LAMBERT Raoul, A.G.	Libin 14-8-1911	Sdt M 31	26 Ponthoek 28 Oesselgem
MARTIN Joseph, G.	Morialmé 18-9-1905	Sdt M 26	26 Morialmé
PIROTTE Albert	Libin 25-9-1911	Sdt M 31	26 Ponthoek
WEILER François, R.	Niedercoorn 5-3-1914	Sdt M 34	26 Ponthoek
THILMANY Nicolas, N.	Heinsch 12-12-1910	Sdt M 31	26 Ponthoek
LAMY Jean, A.M.	—	Capl M 31	30 Willenstad

N.B.: Observations éventuelles à adresser au Président National.

(à suivre)

On accepte des versements pour le soutien du bulletin Au C.C.P. 000-0344969-37 : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

JOURNEE DU SOUVENIR ET INAUGURATION D'UNE AVENUE DES CHASSEURS ARDENNAIS A SAINT-HUBERT

Le samedi 12 mai, à l'initiative du président Jean Goffart, de belles cérémonies du Souvenir se sont déroulées à Saint-Hubert, en présence notamment de Mgr Mathen, évêque de Namur, de MM. Hanin, sénateur-bourgmestre; Pierret, député; Labiouse, député permanent; Calozet, bourgmestre; Landenne, commissaire d'arrondissement; le colonel Leblanc, chef d'Etat-major des Forcas de l'Intérieur, les lieutenants-Colonels Castermans et Belche, commandants les 1 et 3 ChA; etc.

Dépôt de fleurs au Monument aux morts, inauguration de la belle avenue des Chasseurs Ardennais (celle du contournement), défilé et messe solennelle en la basilique, célébrée par Mgr Mathen, avec la participation des Bardes de la Meuse; réception à l'Hôtel de ville et, enfin, l'après-midi, un magnifique concert de gala par les Bardes de la Meuse. Ci-après, à défaut d'un compte rendu plus détaillé, quelques illustrations de cette journée, dues à notre ami Marcel Leuris.



L'hommage au Monument aux morts.



Le bourgmestre R. Calozet vient de découvrir la plaque de "notre" avenue.



Le président national coupe le ruban ouvrant la nouvelle avenue.



Le défilé.

Inauguration d'une "Avenue des Chasseurs Ardennais" à Perwez

Dans le cadre des cérémonies de commémoration du 39^e anniversaire de la bataille de Gembloux les 12 et 13 mai 1940, la ville de Perwez a inauguré, le 13 mai dernier, une «Avenue des Chasseurs Ardennais», et ce, en présence de nombreux Béréts Verts conduits par le président national, le général e.r. Bergliez qui se trouvait à Perwez en tant que chef de peloton du Bataillon Moto les 12 et 13 mai 1940, du colonel Moyno, de délégations des sections du Brabant, de Namur, de Huy, de Liège, de Marche, etc... et de nombre d'anciens du Bon Mo/ChA.

Il eut d'abord un hommage au monument aux morts de la Ville, où des fleurs furent déposées notamment par le général Bergliez et le président national; puis le cortège gagna l'église décanale pour un office religieux solennel, à l'issue duquel il se reforma pour gagner un nouveau lotissement où se situera désormais «notre» avenue.

Le bourgmestre, M. Marcel Strale, invita le président national à dévoiler la plaque, et lui-même coupa le ruban symbolique. M. Strale rappela que sa commune avait subi de terribles bombardements en mai 1940, et qu'elle avait été sinistrée à 80%. Il évoqua aussi le souvenir des Chasseurs Ardennais, plus spécialement ceux du bataillon Moto qui occupaient une position particulièrement difficile à Perwez, et qui ont eux-mêmes subi les bombardements auxquels il avait fait allusion.

Le président national prononça alors un discours où il commença par remercier les autorités communales et la population de Perwez de s'être souvenues qu'ici, les Chasseurs Arden-

nais avaient participé, avec la population locale, aux durs moments qu'elle a vécus, plus particulièrement les 12 et 13 mai 1940.

Il adressa ensuite son salut aux représentants de la France, notre pays ami, et rappela la fraternité d'armes qui nous a unis au cours des deux grandes guerres de ce siècle, ainsi que les affinités et convergences entre nos deux nations.

Après avoir fait un survol de la situation générale de la défense de notre pays en mai 1940, et souligné surtout les missions remplies par les Chasseurs Ardennais dans les premiers jours de la campagne, il exposa de façon schématique en quelles circonstances les Chasseurs Ardennais se sont trouvés à Perwez et autour de Perwez.

Voici l'extrait de son discours:

La 1^{re} Division de Chasseurs Ardennais fut regroupée au nord-ouest de Namur, c'est-à-dire entre Belgrade et Tempoux; elle devait y subir des bombardements extrêmement sévères qui lui causeraient de très lourdes pertes.

De son côté, le Bataillon-Moto de Chasseurs Ardennais - qui était un bataillon de Corps d'Armée, mais composé uniquement de Béréts verts à la hure, dont les éléments essentiels avaient été fournis par les 4^e, 5^e et 6^e régiments de Chasseurs Ardennais - s'était trouvé en mission dans la région de l'Ourthe, entre La Roche et Erezée, au 10 mai 1940. C'était une unité d'élite extrêmement mobile qui, à l'aube du 12 mai, avait été dirigée sur Tempoux et qui, dès 9 h du matin, ce jour-là, reçut ordre de s'installer à Perwez en vue de protéger l'obstacle anti-chars Cointet, à l'est de la ville.

Dès 11 h 30, notre Bataillon-Moto s'approcha de Perwez, soumis à ce moment-là à un bombardement extrêmement violent. Dans l'après-midi, la 1^{re} Division,

comme je l'ai dit ci-devant, regroupait tous ses éléments entre Namur et Tempoux où une centaine des nôtres ont trouvé la mort durant les bombardements, et plus particulièrement à Tempoux.

Et cependant, le soir même de ce 12 mai 1940, alors que l'ennemi - c'est-à-dire la 5^e Armée allemande, l'armée qui devait trouver son extinction à Stalingrad - avait d'ores et déjà atteint la Gette et s'y trouvait au contact des avant-gardes du Corps de Cavalerie de la 1^{re} Armée française commandé par le Général Prioux, la 1^{re} Division de Chasseurs Ardennais donc, renforcée par le 3^e Régiment cyclistes, recevait ordre d'occuper une position à partir de Perwez vers Aisch-en-Retteil et Liemu, derrière l'obstacle anti-chars composé d'éléments C, afin de couvrir, d'une part, l'installation de la 1^{re} Armée française sur la ligne KW - c'est-à-dire depuis Wavre jusqu'à la position fortifiée de Namur, et donc en avant de la position principale - mais aussi afin de recueillir les éléments du Corps de Cavalerie qui remplissaient des missions à l'avant.

Perwez devait être l'axe de cette résistance des Chasseurs Ardennais, et la ville elle-même était confiée à notre Bataillon-Moto qui s'y était installé formellement et fortement, et avait terminé son installation dès 21 h; il s'y était placé en centre anti-chars fermé, c'est-à-dire en constituant, en quelque sorte, un arc de cercle autour de la localité pour diriger ses feux dans toutes les directions. Les trois régiments de la 1^{re} Division s'installant au sud/sud-est de Perwez se trouvaient dans l'ordre 3 2 1, continués par le 3^e Cyclistes et touchant à la position fortifiée de Namur, la position de la 2^e Division de Chasseurs Ardennais.

Il était annoncé que vu l'avance allemande, les éléments du Corps de Cavalerie Prioux devaient se replier à partir du 13 à midi. Le 12 mai déjà, le Bataillon-Moto avait subi le très dur bombardement de Perwez; celui-ci fut réitéré le 13 mai de façon intensive, et notam-



Un groupe d'Anciens. (Photo V. Lempreur)

ment une bombe d'avion, tombée dans un champ de mines établi par une Division marocaine, causa de très gros dégâts à la population civile, mais aussi aux unités militaires françaises et belges.

Le recueil de la colonne mobile française commença à 20 h et fut terminé rapidement, de sorte que les Chasseurs Ardennais fermèrent les dernières barrières des éléments C immédiatement. La colonne française était suivie de très près par les Allemands qui avaient déjà bombardé la région par leur Artillerie dans la journée, et qui attaquaient vers 21 h: il y eut des tirs d'artillerie, des feux d'infanterie, des accrochages divers.

Les unités mobiles françaises du Corps de Cavalerie étant rentrées dans leur dispositif et ayant regagné leur unité de base, c'est-à-dire la 1^{re} Armée, la mission temporaire de la 1^{re} Division de Chasseurs Ardennais était terminée puisque ce secteur appartenait à l'armée française: elle avait accompli la mission de recueil des détachements mobiles de liaison français, et elle reçut un ordre de repli en direction de Genappe et Bousval repli qui fut extrêmement difficile dans ses conditions, vu l'encroisement des routes, le manque d'instructions et de coordination entre unités françaises et belges.

Le Bataillon-Moto de Chasseurs Ardennais et le 3^e Chasseurs Ardennais ont perdu une vingtaine de morts au cours de cet épisode de Perwez.

La conclusion fut consacrée à évoquer une figure particulièrement remarquable d'un Chasseur Ardennais du Bataillon-Moto qui était à Perwez en mai 1940, et qui trouva la mort sur le territoire de la commune peu après les hostilités. Voici ce qu'en dit M. Hubert:

La tête de la 1^{re} Cie du Bataillon-Moto, qui occupait la position nord de l'obstacle et du cercle anti-chars de Perwez, se trouvait un homme, un combattant exceptionnel: c'était le Commandant Reyntens qui avait fait brillamment toute la guerre de 1914/1918 comme volontaire de guerre, qui était ensuite entré en sacerdoce et qui, n'étant pas originaire des régions des Chasseurs Ardennais avait cependant, dès la création de nos unités, demandé à être affecté, en qualité d'Officier de réserve, aux Chasseurs Ardennais. Il fut un remarquable combattant au sein de notre unité la plus mobile: le Bataillon-Moto. Libéré de la captivité en tant qu'ecclésiastique, il reprit aussitôt le combat dans la Résistance, et précisément dans cette région: il était le chef de ce qu'on appelait le Reluge Otarie de la Zone IV de l'Armée secrète.

Est-ce ironie du sort comme le penseront certains, ou, pour d'autres un caprice de la destinée, mais cet éminent soldat-prêtre, noble figure s'il en est, et très respecté parmi les Chasseurs Ardennais, a dû lui, penser qu'il recevait la l'expression de la volonté du Très-Haut, c'est-à-dire l'application de la loi par le Ciel établi: tout près d'ici, à Orbaix, qui fait maintenant partie de la commune de Perwez, le 21 juillet 1947, Louis Reyntens eut rendez-vous avec son destin. Comme il était fidèle à son pays, il l'était resté aussi à la motocyclette qui n'était plus le gros engin de la campagne de 1940. Il trouva là une mort tragique, et disons-le, stupide, dans un accident.

Un modeste mémorial a été érigé à l'endroit même de sa mort, à l'initiative du Bataillon-Moto des Chasseurs Ardennais, du Refuge AS Otarie et du 22^e bataillon de Fusiliers, dont il avait été le Commandant en second à la Libération.

Notre section du Brabant s'efforce de rafraîchir cette stèle et ses abords: elle souhaiterait que les autorités de Perwez qui ont aujourd'hui dédié une avenue aux Chasseurs Ardennais, s'honorent en contribuant à l'entretien de ce petit monument, érigé en l'honneur d'un de ceux qui fut un de ses délégués décidés, au cours de la foudroyante guerre de mai 1940, et qui, suivant la devise «Résiste et Mords» des Chasseurs Ardennais, au dépit de l'infériorité des moyens et de l'écroulement de toutes les forces organisées, contribua avec ses camarades, par sa volonté de résister, à maintenir l'honneur de notre pays.

Après les hymnes nationaux belges et français, il y eut une réception au cours de laquelle les Chasseurs Ardennais furent invités à signer le Livre d'Or de la commune, tandis que le président national remettait notre plaquette d'honneur et un fanion au bourgmestre de Perwez.

Suivi, pour un certain nombre d'entre nous, le banquet des anciens combattants présidé par M. Alfred Jaspard, président du Comité franco-belge pour la Commémoration de la Bataille de Gembloux. Y participaient des anciens combattants belges et français, et plusieurs dirigeants d'associations d'anciens combattants venus parfois de bien loin: du Midi de la France, de Bordeaux ou de la région de Lyon. L'ambiance était aussi chaude que le soleil qui, ce jour-là, dardait implacablement ses rayons.

Médaille commémorative de la bataille de Gembloux

Nous signalons que l'administration communale de Gembloux a créé une médaille commémorative de la bataille de Gembloux, dont l'attribution est faite par le Comité franco-belge pour la Commémoration de la Bataille de Gembloux.

Peuvent éventuellement prétendre à l'attribution de cette médaille non seulement les unités ayant été citées à l'Ordre du Jour pour la bataille de Gembloux, mais celles qui ont été engagées dans cette bataille sur la ligne Wavre-Namur ou à l'est de cette ligne, ou bien qui ont appuyé les unités engagées: c'est plus particulièrement le cas du Bataillon-Moto et de certaines unités du 3^e Chasseurs Ardennais.

Les demandes doivent être adressées au Comité susdit, mais elles doivent être accompagnées de pièces justificatives telles que livret militaire, état signalétique de services, notification d'une citation à titre personnel ou d'une attestation d'un supérieur hiérarchique du rang d'officier. Les intéressés peuvent éventuellement obtenir des formulaires dans leur section, lesquelles les demanderont à notre secrétaire, François Guiot.

Important: Aucune demande d'attribution ne pourra être adressée directement au Comité franco-belge: elles devront toutes recevoir le visa approuvé du président national.



Le président boit à la santé de la "cantinière du Bon/Moto". Devinez qui?



L'AVIS DES ALLEMANDS SUR L'ARMEE BELGE

Un document du Commandement supérieur de l'Armée de terre de la Wehrmacht, intitulé «L'Armée belge, son déploiement et ses intentions d'opération», donne quelques jugements de valeur sur notre Armée, bien entendu sous la responsabilité des Allemands qui avaient leur façon de voir. Voici, par exemple ce qu'on peut y lire; ce sont quelques extraits:

- «Le soldat wallon est droit et intelligent, mais moins tenace que le soldat flamand qui est plus brave et plus lent.
- «En général, le soldat manque de résistance et est peu discipliné.
- «La troupe est peu entraînée à l'utilisation du terrain.
- «L'Etat-Major est soigné, compétent et bien organisé.
- «Le Haut Commandement a des conceptions tactiques étroites, et aurait difficile de s'adapter à une situation changeante.
- «Les grandes unités manquent d'aptitude à l'offensive. Leur valeur est variable suivant leur série.
- «Les Divisions de Cavalerie et de Chasseurs Ardennais sont bonnes, mais peu homogènes».

Et enfin, jugement d'ensemble:

- «L'Armée a fait des progrès sous la direction éclairée de son Roi. Elle est peu apte aux opérations offensives. Malgré certains défauts, elle ne doit pas être sous-estimée pour la défense du pays, pour laquelle elle se battra mieux contre l'Allemagne que contre la France».

LE GENERAL VAN OVERSTRAETEN

On sait que c'est le Général Van Overstraeten, conseiller militaire du Roi, qui fut à la base de la mobilisation intensive, dès octobre 1939, des Divisions de 2^e réserve. Il a reconnu dans ses mémoires que ce fut une erreur, écrivant notamment ce qui suit:

«Compte tenu des cadres supérieurs absents, nous aurions dû limiter l'Armée de campagne à douze Divisions d'infanterie, outre les Chasseurs Ardennais et le Corps de Cavalerie».

UNE ABSENCE PAS TELLEMENT REMARQUEE

Au lendemain des cérémonies commémoratives du centième anniversaire de l'Ecole d'Infanterie à Arlon, «La Libre Belgique» s'étonnait non sans quelque raison de l'absence totale de la RTBF décentralisée à une manifestation aussi importante où se trouvaient non seulement le Roi, mais des autorités parmi les plus hautes de l'Etat et tous les grands chefs de notre Armée.

Pour nous, cette absence ne nous a pas tellement surpris. Ah! Si! l'on avait annoncé l'un ou l'autre contestataire, on aurait vu se précipiter les représentants des stations de Liège, de Namur, de Charleroi et même de Bruxelles! Au reste, en ce qui nous concerne, nous ne demandons ni souhaitons la présence de la RTB, avec ou sans F, aux diverses manifestations des Chasseurs Ardennais. RTL nous suffit; et il est toujours présent, qu'on l'invite ou qu'on ne l'invite pas. Et comme c'est cette station qu'on regarde et écoute chez nos Ardennais...

LES RIDICULES GREVISTES

L'autre jour - si je me rappelle bien, c'était au lendemain des élections européennes - les syndicats de la RTB (F) ont imaginé une manifestation de protestation qu'ils auraient voulue originale, et dont ils attendaient beaucoup: ils ont fait grève pendant... une minute!

Grotesque, diez-vous. Bien sûr, mais c'est dans la ligne de la maison. Si ces Messieurs pouvaient se taire pendant 59 minutes en laissant leurs auditeurs, de plus en plus rares, écouter de la musique, et ne parler qu'une minute par heure, ils feraient beaucoup d'heures.

Le même jour une «journaliste» particulièrement compétente a parlé du Premier ministre britannique, MONSIEUR THATCHER...



Le président dévoile la plaque "Avenue des Chasseurs Ardennais". (Photo N. Charon)



Le bourgmestre de Perwez vient de couper le ruban dit symbolique. (Photo N. Charon)

Exercice social 1978-1979

— Report des deux numéros précédents	F 36.538
— Versements nouveaux au 30.5.1979:	
— Section 1 ChA, Marche-en-Famenne	33.195
— 3 ^e Bon ChA, Vielsalm	10.000
— Collecte assemblée générale à Vielsalm	7.100
— Section de Virton	2.000
Jean Michaëlis, St-Paul (F), ancien du 10 ^e	1.000
Abbé Frans Michem, Curé de Vinkt	1.000
A. Lheureux, Seilles	500
Mme Jeanne Pemmers, Mortinsart	500
Théo Rollin, Sterpenich	500
Deux veuves de Chasseurs Ardennais, Messancy	250
André Genard, Mons	250
Alexandre Lambert, Froidfontaine	200
Cécile Masson, Vielsalm	200
René Muller, Zaventem	200
Edouard Touquet, Ecaussinnes	200
Joseph Destrumont, Tourinnes-St-Lambert	150
A. Delavignette, Bruxelles	130
Jan Bourgeois, Arlon	100
Debot, Anvers	100
A. Droeshaut, Bruxelles	100
Philippe Steurbaut, Bruxelles	100
Roger Wonville, Cuesmes	100
Henri Maréchal, Bonnet	50
Joseph Neu, Arlon	50
Vve G. Sires, Aubange	30
Total	F 94.543

Un chaleureux merci à toutes et à tous!

LA VIE DE LA FRATERNELLE



Promotion à l'Armée

C'est avec joie que nous avons appris la promotion au grade de lieutenant-colonel, le 26 mars dernier, du major Camille Bernard. Chasseur Ardennais particulièrement fidèle, chef de cours à l'École d'Infanterie, il est appelé à prendre le commandement du camp de Vogelsang... en attendant mieux! Félicitations et succès!

Journée de la Force terrestre

Cette Journée aura lieu, cette année, exceptionnellement, le 6 octobre; elle sera marquée par des modifications d'organisation et de lieu, en raison de son intégration dans le programme de la célébration du millénaire de Bruxelles.

Sera maintenu, comme les autres années, l'hommage traditionnel au Soldat inconnu; mais il sera suivi, au Cinquantenaire, de la remise, par la Fédération nationale des Voionnaires pour la Corée, du nouveau béret d'Infanterie brun, semblable à celui des «Coréens». Ensuite, on procédera à l'inauguration des stands d'exposition où différentes unités de la Force terrestre proposeront diverses attractions auxquelles le public sera invité à participer.

Le soir, sur l'esplanade du Cinquantenaire, aura lieu un spectacle intitulé «Nuit de l'Armée», composé des prestations de différentes unités: carrousel de blindés, show acrobatique à moto, drill silencieux, démonstration de Paracommandos, etc. L'exposition restera ouverte le 7 octobre. Il y aura peut-être plus de détails au prochain bulletin.

Décès

Le lieutenant-colonel Edouard de Saint-Hubert

En avril dernier est décédé à Uccle, dans sa soixante-troisième année et à l'issue d'une longue et pénible maladie, le lieutenant-colonel BEM e.r. Edouard de Saint-Hubert, aide de camp honoraire du Roi.

Le sous-lieutenant de Saint-Hubert avait rejoint le 3^e Chasseurs Ardennais en juin 1939. Durant la mobilisation et la campagne, il commandait un peloton de la 9^e Compagnie. A Vinkt le 27 mai, placé dans un secteur particulièrement exposé, il eut à faire face, avec courage, à des situations particulièrement difficiles. Il était titulaire de la Croix de Guerre avec lion en vermeil.

Le défunt accompagnait le Roi, en qualité d'officier d'ordonnance, lors de la première inauguration, en 1952, du Monument national de Martelingen. Devenu aide de camp de Sa Majesté, il représentait le Souverain à plusieurs de nos manifestations.

A sa femme, à ses enfants et petits-enfants, vont nos condoléances émuës.

Albert Giot, à la tête du Syndicat d'Initiative d'Arlon

Notre ami Albert Giot, vice-président de la section d'Arlon et titulaire de nombreuses autres fonctions, vient d'être appelé à la présidence du Syndicat d'Initiative de ville d'Arlon. Proficiat!

HABAY-LA-NEUVE ET LES CHASSEURS ARDENNAIS

Un de nos camarades, résidant à Habay-la-Neuve, nous a fait part de son vif mécontentement — et de celui d'autres Chasseurs Ardennais — suite au comportement du bourgmestre de cette grande commune.

On devait, comme partout ailleurs, modifier des dénominations de rues, et on avait notamment, à la demande des habitants du quartier, décidé de supprimer la dénomination «Rue du Gibet» qui leur paraissait trop sinistre. Un Chasseur Ardennais avait proposé au bourgmestre de Habay-la-Neuve de remplacer cette dénomination par celle de «Rue des Chasseurs Ardennais», ce que le bourgmestre repoussa; il répéta son opposition au Conseil communal notamment, parce que l'on proposait la dénomination «Clos des Chasseurs Ardennais», laquelle paraissait bien justifiée puisqu'il s'agit d'une rue sans issue. Le groupe des intérêts communaux avait retenu la suggestion de notre camarade, et le bourgmestre, quant à lui, trouvait la dénomination «trop farfelue».

On nous demande de protester vivement contre l'attitude du premier magistrat de cette commune, et nous le faisons volontiers. Et les Chasseurs Ardennais qui nous le demandent soulignent, en passant, que l'intéressé n'était pas né en 1940! Les autres membres du Conseil communal d'Habay-la-Neuve ne pourraient-ils forcer la main au bourgmestre? Sauf erreur, il y a dans son groupe un conseiller particulièrement éminent, M. Charles-Ferdinand Nothomb lui-même, président de la Chambre des Représentants, dont le père fut toujours l'ami passionné des Chasseurs Ardennais.

Une lettre de la fille du général Lecocq

Bruxelles, le 9 mai 1979

Monsieur le Président, Madame, C'est avec une poignante émotion que nous avons vu pour la dernière fois mon père entouré de ses compagnons d'armes, qui lui restaient si chers.

Soyez remerciés d'avoir songé à prévenir chacun et d'avoir permis une cérémonie qu'il n'aurait pu souhaiter plus belle en sa parfaite ordonnance et son recueillement. C'était l'adieu de ses frères à un soldat...

Notre peine est très grande car il nous a quittés brutalement, en pleine possession de toutes ses facultés, n'ayant rien perdu de son extraordinaire mémoire.

Durant ce que nous pensions être sa convalescence, que de souvenirs du 1 Ch A il a encore eus! Souvenirs de chefs, de disparus, de camarades, souvenirs rudes, tristes, mais souvent, même en captivité! Nous restons seuls, avec toute la réserve d'affection dont nous aurions pu l'entourer encore pendant des années. Mais aussi avec notre admiration, car pourquoi le cacher, j'admire mon père; pour sa parole droite et son sens du devoir poussé à l'extrême.

Merci pour le dernier témoignage d'attachement que vous lui avez donné.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Madame, à nos sentiments de profonde gratitude.

C. SERET

Avez-vous reçu votre bulletin?

Régulièrement, des bulletins nous sont retournés, soit à la rédaction, soit à l'administrateur, soit à la section ou est inscrit un membre. Cela résulte généralement du fait que l'intéressé a omis de nous faire connaître son changement d'adresse. Il arrive aussi très exceptionnellement — qu'un bulletin nous soit retourné sans bande, celle-ci ayant été soit déchirée, soit perdue à la poste.

Ceux qui n'ont pas reçu leur bulletin dans les délais normaux, c'est-à-dire à la fin de chaque trimestre ou dans la première quinzaine du premier mois du trimestre suivant, doivent s'adresser à leur section; celle-ci dispose toujours d'une petite réserve pour les nouveaux membres et pour ceux qui n'auraient pas été servis par accident.

Prix de vente de nos insignes

Vu la hausse continue des charges salariales, et aussi la flambée des métaux non ferreux, nous sommes obligés d'augmenter le prix de vente de nos insignes. Les prix unitaire est porté de 30 à 35 F, qu'il s'agisse d'un petit ou d'un grand format. On se procure les insignes, comme les autres fournitures, exclusivement dans les sections.

Il est plus que temps pour payer sa cotisation 1979

FOURNITURES

En raison des hausses, nous avons été amenés à adapter les prix de certaines de nos fournitures. Ces prix sont obligatoires et doivent être appliqués par toutes les sections.

	Prix de vente
Insignes grand format	35 F
Insignes petit format	35 F
Bérets verts (préciser pointure) munis de la hure (port inclus ou non)	200 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret)	20 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Carte-vue couleur du «Sanglier» de Martelingen	5 F
Drapeau de l'Ardenne	1.050 à 1.350 F selon modèle (cf. encadré spécial)

Pour les titulaires de notre médaille du mérite:

Décoration petit module	150 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière):	
— ordinaire	25 F
— avec hure corée, argentée ou bronzée selon le grade	45 F

N.B.: les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

LA COMPAGNIE MOTO/INSTRUCTION DU 7 Ch A



La photographie ci-dessus nous a été confiée par notre ami Joseph Hubin, délégué de Dinant. Elle a été prise en janvier 1940 à la caserne Prince Baudouin 1 place Daily à Bruxelles. Y figurent les Ch A de la Compagnie Moto/Instruction du 7 Ch A.

Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail: 35 F l'exemplaire

S'adresser à sa section

Qui veut visiter l'Ecosse?

L'Union nationale des Croix de Guerre organise, du 1^{er} au 11 septembre, un beau voyage en Ecosse dont le programme peut être obtenu auprès du trésorier national de cette association, le commandant e.r. Marcel Wouters, 208 rue Belliard, 1040-Bruxelles, téléphone 734 19 59.

Le départ se fera de Zeebrugge en bateau, et le retour en avion. Les participants auront l'occasion de visiter Edimbourg, Glasgow, d'assister à un «Military Tattoo»; ils verront les Highlands, les Lochs, les Glans et, ce qui ne gêne rien, il y aura du whisky à gogo. Avis aux amateurs!

DANS NOS SECTIONS

ARLON

In Memoriam

— Le plus éminent des membres de notre section n'est plus. Comme nous le disons d'autre part en ce bulletin, le Général Lecoq, Chef de Corps du 1er Ch. A. est décédé à Bruxelles à l'âge de 84 ans.

— Louis Wynants (67) militaire de carrière en retraite à Arlon, ancien de la 4e Cie du 1er, prisonnier pendant 5 ans et invalide de guerre.

— Le camarade Raymond Reichling, greffier en chef du Tribunal du Commerce d'Arlon a perdu son épouse Mme Josette Plun.

Petite gazette

— Notre camarade Auguste Decker membre du Comité est souffrant. Nous lui souhaitons prompt guérison.

— Notre vice-président Albert Giet a été nommé Président du Syndicat d'Initiative d'Arlon.

— François Beeckman s'est vu attribuer la Croix Militaire 1re classe

— Ernest Goedert de Post nous a adressé 50 Fr pour le bulletin.

Nous ne demandons pas mieux que de donner en cette rubrique le maximum de petites nouvelles qui intéressent nos membres et leurs familles. Mais pour cela il faut nous informer. Nous n'avons pas le don de double vue.

Il suffit de tenir le président au courant, ou le vice président ou encore le secrétaire. Comme ils paient tous trois leur abonnement au téléphone, on peut facilement les toucher.

Nous y étions

La section avec drapeau assisté aux cérémonies du 17 février, au Congrès National de Marche, au Centenaire de l'École d'Infanterie, en présence de S.M. le Roi, aux Fastes des 1er et 3e, à la journée de St. Hubert, à Vinkt. A ce sujet nous rappelons que le Président souhaite que nous sortions notre Bêret en toute circonstance où nous assistons à une cérémonie ou quand nous accompagnons un ami à sa dernière demeure.

La Messe annuelle

Pour nos défunts sera célébrée à St. Donat le 1er samedi d'octobre.

Des détails seront donnés dans la presse locale.

Reconnaissance Nationale

Le Président et le Secrétaire se tiennent à la dispositions des camarades qui auraient des demandes à faire (voir pages 10 et 11 du Bulletin 117). Nous leur demandons de prendre rendez-vous.

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE - SELANGE

Décès

La section déplore le décès de M. Edouard RIX, survenu le 5 mai dernier. Une délégation avec drapeau, conduite par le vice-président Albert André, a assisté aux obsèques. Nous réitérons à la famille éplorée nos sincères condoléances ainsi qu'à la famille de notre camarade Jung Michel décédé à Messancy en mars. La même délégation lui rendit un dernier hommage.

Congrès de Marche

Plus de cinquante anciens représentaient la section au congrès national de Marche. Pour les responsables qui ont observé le déroulement de cette journée, il y a

beaucoup de leçons à tirer, en vue de faire du congrès 1980, qui se déroulera à Athus, une journée fraternelle dans une chaude ambiance, afin d'en garder longtemps le souvenir.

L'excursion du 20 mai

L'excursion organisée annuellement par le comité a, cette année, conduit les participants à visiter en premier lieu le célèbre cimetière américain de la guerre 1914-1918 de Romagne-sous-Montfacon où reposent plus de 14.000 jeunes Américains tombés sur le sol français peu de temps avant l'armistice du 11 novembre 1918.

Ensuite, les deux cars reprenaient la route de Sedan où une visite guidée de la citadelle, château-fort dont les premiers vestiges remontent au 9e siècle et qui, aménagé dans son état actuel par Vauban, fut occupé par l'armée française jusqu'en 1962.

Le dîner qui fut servi à l'Hôtel de l'Univers à Sedan, fut de l'avis de tous une réussite parfaite et les «pousse-café» achevèrent de faire monter l'ambiance à son point culminant.

Le retour s'effectua par une visite à Charleville et les Ardennes belges avec dernier arrêt à Florenville.

Tous se promirent de se retrouver l'an prochain pour une nouvelle sortie «Chasseurs Ardennais».

BASTOGNE-MARTELANGÉ-VAUX/S/SÛRE

La vie de la section

En ce début d'année, nous avons connu une période d'efforts, mais également une période dont tout le monde se souviendra avec satisfaction, sans que cela permette d'oublier le rôle important joué par notre regretté président dans le soutien direct de notre association. Ne l'oublions surtout jamais. Et je suis, par ailleurs, convaincu que pour chacun de nous, il s'est agi d'une période exaltante: la coordination de toutes nos énergies vers un but commun dans une parfaite contribution à la réalisation de notre objectif, faire revivre notre Fraternelle.

Nous nous inscrivons donc dans une relance complète de notre section, et nous nous disposons encore à faire des progrès substantiels, tels ceux dont nous pouvons déjà, pour l'instant, nous enorgueillir et qui correspondent au but que nous nous étions formellement assigné, lors de notre prise en main de la direction de notre grande section. Nous n'en voulons pour preuve que notre situation florissante au point de vue de membres: de 586 membres en 1978, nous en comptons déjà aujourd'hui 651, bien que nous ayons eu à déplorer une vingtaine de décès.

Nous continuerons sur notre lancée; du moins, nous ferons de notre mieux pour conduire notre section vers un avenir toujours plus prospère, plus fécond et plus réaliste. En contrepartie, nous attendons de nos membres que de leur côté, ils nous soutiennent par leur ardent attachement à notre belle Fraternelle: faites que nous puissions regarder l'avenir avec confiance, et que plus rien ne fasse jamais obstacle à notre mouvement ascensionnel. Malgré tout, nous sommes toujours ouverts à des critiques, dans la mesure où elles seraient utiles et nous permettraient de tirer des leçons: cela peut être enrichissant pour un comité qui est partisan de la concertation et de la discussion avant toute décision. Faites donc franchement part de vos suggestions et, dans la mesure de nos possibilités, nous en tiendrons compte.

Un petit rappel encore, au sujet des différentes cérémonies. Nous sommes parfois appelés à faire une constatation qui nous peine quelque peu: beaucoup de nos frères ont leur bêtret vert, et le portent fièrement; d'autres, qui le possèdent, s'abstiennent de le porter. Pourquoi donc? Quel motif peuvent-ils avoir de ne

pas faire comme les autres? N'en seraient-ils pas fiers, ceux-là? Alors, portons allègrement notre bêtret vert en toutes circonstances: c'est notre signe de reconnaissance. Soyons aussi nombreux aux obsèques de nos camarades défunts: c'est un très grand réconfort pour la famille.

Manifestations

Le comité s'est réuni, le 30 mars dernier, à propos du déplacement en car au congrès de Marche. Il fut aussi question de la Fête de l'Infanterie le 5 mai à Arlon, de l'hommage traditionnel du 10 mai à Bastogne au Mémorial du Caporal Cady, des Fastes du 1er Chasseurs Ardennais le 11 mai, de l'inauguration de l'Avenue des Chasseurs Ardennais à Saint-Hubert le 12 mai, et enfin, des Fastes du 3e Chasseurs Ardennais à Vielsalm le 18 mai. Notre drapeau était présent à tous ces déplacements, avec une partie du comité.

Congrès de Marche

Pour le congrès de Marche-en-Famenne, nous avions une participation très nombreuse: un car complet des voitures particulières en grand nombre. Que tous reçurent du comité ses félicitations et remerciements chaleureux. Pour ceux qui ont effectué ce déplacement en dépit de leur âge avancé, cela leur a apporté un peu de joie, de bonheur, des retrouvailles, un brin de réjouissance, un oubli momentané de leurs peines et l'occasion de renouer, pour quelques heures, un dialogue fraternel avec des camarades de combat ou des stalags. Pour les absents, hélas il y a peut-être un peu d'amertume de n'avoir pas accompli leur devoir de membre de la Fraternelle. Bien entendu, il y a de nombreuses exceptions justifiées par diverses raisons de santé, de famille, etc...

Au cours de l'assemblée générale, la médaille d'or du Mérite de la Fraternelle a été remise à M. Richard Remy, fils du regretté président Léon Rémy, médaille qui avait été décernée à ce dernier à titre posthume. Pour ce qui concerne les autres médailles du Mérite, voir la liste ailleurs dans le bulletin.

Nomination

Notre fidèle camarade adhérent José Etienne, de Laval(Ste-Ode), vient d'être nommé agent de police dans sa commune. Nos souhaits bien cordiaux l'accompagnent dans sa nouvelle fonction. Nous associons à nos vœux sa chère épouse, et nous nous excusons du retard à annoncer cette désignation.

Décès

Nous faisons d'abord part du décès, à l'âge de 85 ans, du père de notre dévoué et sympathique secrétaire national-adjoint François Guio. De nombreux Chasseurs Ardennais étaient présents aux funérailles, et leur présence a constitué une marque de reconnaissance et de gratitude à l'égard de notre grand ami François et de toute sa famille.

Avec regret également, nous rappelons la mémoire de nos camarades décédés ces derniers temps, à savoir: le 5 mars, à Longchamps, A. Hartman; le 13 mars, à Hastière, R. Libert; le 1er avril, à Vaux-Notville, H. Louis; le 12 avril, à Moine, Marcel Englebert; le 22 avril, à Bourey, Albert Louis; le 28 avril, à Rosières, Albert Monaville; et enfin, le 30 avril, à Bastogne, Jean Lépinos.

A toutes les familles frappées par le deuil, la section fait part de ses sentiments de condoléances les plus chaleureux.

Cérémonie du 10 mai

Présence nombreuse des délégations patriotiques au Mémorial Cady, le 10 mai au soir, avec participation aussi du régiment bastognard, le 1er d'Artillerie.

Une foule très recueillie assistait à l'office religieux célébré par le Doyen Galand. Ce dernier fit ressortir éloquemment la signification de cette magnifique cérémonie, soulignant l'accomplissement total de son devoir du caporal Cady. Il souligna aussi l'exemple que consistent les circonstances de sa mort pour les jeunes générations.

BERTRIX

Décès

Nous avons conduit à sa dernière demeure notre camarade Joseph Michel d'Oehamps. Nous réitérons à ses enfants nos sincères condoléances.

Excursion du 2 août

Pour le voyage d'un jour dans la Moselle allemande, les inscriptions seront prises uniquement par le président Ed. Klels, Grand-Place 22, Bertrix.

Place ou rue des Chasseurs Ardennais à Herbeumont

En sa séance du 12.4.79, le Conseil communal d'Herbeumont au complet, sous la présidence de M. Raymond Jacques, bourgmestre, a marqué son accord pour qu'une rue ou une place porte le nom de «Chasseurs Ardennais». Le Docteur G. Renauld, premier échevin, reprendra contact avec le président Ed. Klels, pour l'organisation de l'inauguration en 1980.

Médaille du mérite

Pour les absents au Congrès de la Fraternelle à Marche-en-Famenne, nous rappelons que la médaille d'argent a été remise au Vice-Président Paul Didier et la médaille de bronze aux camarades Julien Letocard, de Bertrix, et Albert Dupuis, de Nollevaux. Félicitations aux décorés.

Nous rappelons que la médaille du mérite est décernée aux membres dévoués; surtout ceux qui recrutent dix nouveaux membres par an et cela pendant cinq ans.

BOULLON

Mariage

Mlle Marlène Bourgeois, fille de notre délégué local Gustave Bourgeois de Bouillon, a épousé M. Michel Jasnoin de Bouillon.

Cordiales félicitations aux heureux parents et vœux ardents de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès, en février, de l'épouse de notre membre Collard Henri de Bouillon.

A notre camarade Henri, et à sa famille, nous présentons nos condoléances les plus sincères.

Activités

Une importante délégation de 58 membres a participé au Congrès National de Marche.

Toutes nos félicitations à nos jeunes militaires pour leurs prestations qui ont assuré le succès de cette manifestation.

Une délégation avec drapeau était aussi présente: — Le 4 mai à Arlon à la Fête du 100^e anniversaire l'École d'Infanterie — Le 12 mai à St-Hubert aux cérémonies du Souvenir.

BRABANT

Comme chaque année à pareille époque, nos activités et participations furent nombreuses et variées. Nous les énumérons ci-après, accompagnées de quelques

commentaires, dans la mesure où la place réservée dans ce bulletin pourra les accueillir.

— Le «Bal de la Hure» du samedi 10 mars fut un succès au-delà de toute espérance car si le nouveau Club Prince Baudouin convient parfaitement pour ce genre de divertissement, il est par contre situé à Evere, dans la nature, nous dirons même dans un chantier en pleine évolution. Maintenant que le chemin est connu, prenons déjà rendez-vous pour l'an prochain, en 1980, car une année est si vite passée...

— Le dimanche 13 avril, la section belge de la Légion Etrangère célébrait l'anniversaire du Combat de Cameron (Mexique) auquel la section est invitée chaque année. Une délégation avec nos drapeaux, 10^e de Ligne et section, était présente à l'hommage au Poilu Inconnu, à Laeken, au Soldat Inconnu, à la Colonne du Congrès et à l'Office célébré en l'église St-Boniface, à Ixelles.

— Au congrès national de la Fraternelle, à Marche, le dimanche 29 avril. C'est dans un gros car, doublé par des voitures personnelles, que nos membres ont rejoint Marche au congrès d'une affluence exceptionnelle. Le temps, mauvais au départ, s'est amélioré. Arrivés à destination où l'on était curieux de voir ce qu'était ce Camp Roi Albert. En fait, c'est environ un vaste chantier où s'élevait par-ci par-là de gros cubes gris, desservis par des rubans de routes, le tout implanté dans un site sauvage, entouré de bois. Ce sera beau, en été, mais il faudra encore attendre la finition complète. Dans un hangar aménagé en salle pour la circonstance, on était un peu à l'étroit tant il y avait du monde et l'acoustique n'était pas des meilleures. Il y avait aussi les bruits des bavards du fond de la salle, tant et si bien qu'il fut assez difficile de suivre les orateurs, mais le bulletin y suppléa certainement par les textes. Un plantureux banquet termina cette belle journée où les jeunes Chasseurs firent l'impossible pour servir une marée de convives.

— Aux Fastes de l'Infanterie, à Arlon, le 4 mai. Levés avant le chant du coq, les participants du Brabant (une douzaine avec drapeaux) profitèrent du car militaire affrété par l'U.F.A.C., partant de la gare centrale à 6 h.30!

En roulant vers Arlon, peu après Marche, on remarque que c'est encore l'hiver sur la campagne et les sapins poudrés de neige. Pendant le rassemblement et le défilé place Léopold, devant S.M. le Roi et les autorités, la neige et la pluie tombaient glacées, à croire qu'en haut, c'était St Médard qui avait pris le pouvoir.

Bravo pour les exercices de l'après-midi mais ce fut une journée bien fatigante, surtout pour les + de 3 x 20, rentrés à Bruxelles vers les 20 h.

— Le 8 mai, célébration du V Day. Le 8 mai 1945, l'énorme machine de guerre du III^e Reich s'effondrait par la capitulation sans conditions de la Wehrmacht, à Berlin, entre les mains des armées alliées et soviétiques.

Si le territoire belge avait été libéré à l'automne 1944, des centaines de milliers de prisonniers, toutes catégories, attendaient la leur avec anxiété car, jusqu'au dernier jour, le pire restait possible pour eux. C'est ce 34^e anniversaire mémorable qui fut célébré devant le Soldat Inconnu, par le représentant de S.M. le Roi, le général-major aviateur De Duerwaerder, MM. le ministre Defosset et Cudell, les dirigeants nationaux des Prisonniers de Guerre, des Prisonniers Politiques et des associations patriotiques.

Une délégation de la section s'est associée à cet hommage avec nos drapeaux.

— Le vendredi 11 mai, aux Fastes du 1^{er} Chasseurs Ardennais. Venu s'installer récemment à Marche, le régiment reprenait ainsi garnison aux portes de l'ardenne et visiblement heureux d'être enfin sur son sol, après plus de trente ans passés en R.F.A. Une prise d'armes impeccable dans la ville de Marche, une très belle allocution du Chef de Corps, le

Lt-Colonel Bem Castermans, directe, sans banalité et dans laquelle, pour la première fois, il nous a été donné d'entendre le commandant de régiment s'adresser à ses troupes en les appelant «Messieurs les Chasseurs Ardennais». Une évolution qui fait rêver. Non, les Anciens?

— Le samedi 12 mai, la section a été représentée par notre vice-président Florent Leroux et Deghels, porte drapeau, à la journée du Souvenir organisée par la section de St-Hubert.

— Le dimanche 13 mai à Chastre et à Perwez. La délégation française de IV^e Corps d'Armée qui livra de durs et meurtriers combats les 12 et 13 mai 1940 dans le secteur de Gembloux, était revenue comme chaque année pour se recueillir sur les tombes de ses héros rassemblées au Cimetière français de Chastre. La section y était représentée avec ses drapeaux.

Ce fut ensuite l'inauguration d'une «Avenue des Chasseurs Ardennais» à Perwez, en hommage aux morts du Bon Moto du VII C.A. (Chasseurs Ardennais) où ce dernier avait pris position en avant-garde au début de la campagne de mai 1940. Un banquet réunit ensuite Français et Belges. Une belle journée, pleine de soleil cette fois, et un nouveau souvenir de plus, significatif du renom de nos unités de 1940.

— Le vendredi 18 mai, aux Fastes du 3^e Régiment de Chasseurs Ardennais. La prise d'armes eut lieu dans le parc de Vielsalm par un temps froid et maussade. Nous avons remarqué entre autres la fière allocution du Chef de Corps, le Lt-Colonel Belche, qui insista sur la nécessité d'un entraînement sévère de sa troupe, pour faire face à une guerre éventuelle dans des conditions qu'on imagine pires que celles de 1940.

— Enfin pour terminer ce mois des Chasseurs Ardennais, le pèlerinage à Courtrai-Vinkt, le dimanche 27 mai.

Désirant maintenir la tradition, une douzaine d'Anciens de la section avec drapeaux étaient présents à Courtrai pour y honorer tous les combattants de la «Bataille de la Lys» et particulièrement les 2.500 morts appartenant aux Chasseurs Ardennais mais aussi à ces régiments de toutes armes. Combattants du dernier sacrifice, sans espoir pour eux-mêmes mais dont l'abnégation permit à d'autres d'évacuer — ils reviendront quatre ans plus tard — la dernière poche de résistance devenue intenable tant pour ses défenseurs que pour les civils qui s'y étaient entassés. Le temps, très menaçant au départ, s'éclaircit au moment de la messe célébrée en plein air, devant ce monument si significatif lorsqu'on en observe les détails: le Roi Léopold III en statue équestre, entourée de celles des combattants des différentes armes, les inscriptions dans les deux langues taillées dans le granit, le beau dégagement du site et le sentiment qui nous y ajoute en le regardant... A Vinkt, ce fut comme chaque année un beau rassemblement, un sermon, plein de force et de patriotisme, pendant la messe de l'après-midi, et ensuite, la toujours très émouvante cérémonie d'hommage aux morts militaires et civils de mai 1940, au cimetière. Encore une belle journée du Souvenir, épargnée de justesse aux heures cruciales des cérémonies par ces pluies qui n'en finissent pas de gâcher toute une saison.

Nouvelles diverses

— Le petit-fils du Colonel et Madame Borgniet, M. Matelot, Jacques-Nemery, habitant Virton, nous annonce la naissance d'une petite fille: Christelle.

— M. Forest Leroux, second vice-président de la section, a été promu major S.O.E. dans la Résistance, à la date du 4 janvier.

— Une opération «Nathalie», patronnée par le Lt-Col. Bem. Castermans, Com. le I Ch. A., consistant à recueillir les fonds nécessaires pour faire opérer du cœur, aux U.S.A., la fillette d'un sous-officier du Centre Logistique n° 3 de Bressoux, a trouvé un écho

favorable au sein de notre comité qui a décidé de verser 5.000 F pour sa quote-part.

— M. Thierry Coumans, membre adhérent, nous fait part de son mariage avec Mademoiselle Danielle Lebrun. Nos meilleurs vœux de bonheur.

— M. Edmond Giboux (porte drapeau depuis dix-sept ans de notre sous-section de Molenbeek) et Madame ont fêté leurs nocces d'or le 26 mai au Karreveld. Nous congratulons les jubilaires qui ont reçu de très nombreuses marques de sympathie et... de jolis cadeaux.

— Le Commandant e.r. René Strainchamps, 1^{er} vice-président de la section, nous a représentés le 27 mai à l'inauguration d'un mémorial au Comte Arnould de Brieux, commandant-fondateur du Groupe Freddy de l'A.S., fondateur du groupement des Luxembourgeois de Bruxelles avec qui nous entretenons des relations amicales.

La stèle a été sculptée par le Major Leroy, auteur de la nôtre, place des Chasseurs Ardennais, à Schaerbeek.

Faire-part de décès

— M. Maurice Georis, membre effectif, à Ixelles, le 1^{er} avril.

— M. le Lt-Colonel e.r. de Saint-Hubert, membre effectif, à Uccle, le 11 avril.

— M. le Gt-Major e.r. Raymond Lecocq, commandant du 1^{er} Fgt de Chasseurs Ardennais en 1940, membre de la section d'Arlon, à Uccle le 20 avril.

— M. le Lt-Colonel e.r. Albert Paroën, membre effectif de la section, à Forest, le 25 avril.

L'été qui vient

Lorsque paraîtra ce bulletin, une nouvelle saison aura commencé, meilleure, espérons-le, que le printemps noyé dont nous avons dû nous accommoder. Nous vous la souhaitons agréable à vivre, agrémentée éventuellement de belles vacances.

RAPPEL DU PAIEMENT DE LA COTISATION

Si vous n'avez pas encore reçu votre carte de membre 1979, vérifiez bien si vous avez versé au CCP 000-0352242-35 Chasseurs Ardennais, Brabant, 1040 Bruxelles.

ETAILLE

Habay-la-Neuve

Deux fidèles camarades Chasseurs Ardennais, hélas! nous ont quittés; Eugène Dumont, Jules Courtois.

Notre drapeau de la section et une délégation Chasseurs Ardennais les ont accompagnés jusqu'à leur dernière demeure où nous avons déposé une plaque-souvenir Chasseurs Ardennais.

Nous présentons aux familles des disparus nos bien sincères condoléances.

Assemblée générale du 7 avril à Vance

Dès 20 heures, délégués et sympathisants sont réunis autour du président, M. Epe. André Crélot de Châtillon, habituellement présent, s'est fait excuser.

Notre Président, avec toute la minutie et le sérieux coutumier, souhaite la bienvenue à chaque délégation puis demande quelques instants de recueilement en hommage aux Chasseurs Ardennais décédés et tout spécialement à ceux des chers nôtres qui, trop tôt, hélas, nous ont quittés. La section fut rudement touchée au cours du dernier exercice; Jules Courtois, Joseph Picard, Julien Simon, Raymond Legébe et René Ricaille. A Habay-la-Neuve, Fratin, Vance et Etaille, nombreux étaient les Chasseurs pour accompagner leurs camarades au champ du repos et entourer les familles endeuillées de toute leur sympathie.

Il est demandé au trésorier de clôturer les comptes de la section le 31 octobre; l'envoi contresigné par le président et vérificateur se fera pour le 31 décembre. Précautions n'est pas nécessairement suspicieux.

Le montant de la cotisation est ensuite discuté. Le Président note, au départ, que de gros frais sont à prévoir dans un avenir très rapproché. En effet, notre drapeau a 32 ans!

Il fut très souvent tant à l'honneur qu'à la peine. Tantôt déployé, tantôt mis en berne, il a subi le poids des ans. Soleil, vent, rafales ont eu raison de sa fière beauté, de sa belle prestance. Face à cette dépense sérieuse, il fut convenu de porter la cotisation à 150 F.

Chaque délégué prit sa responsabilité, les uns avec enthousiasme, d'autres plus réticents mais chacun était conscient de la situation: aux grands maux, les grands remèdes...

Le Trésorier donne ensuite lecture des comptes de la section; quelques 23.000 F en caisse. M. Epe fournit le compte rendu détaillé des différentes activités de l'année écoulée. Quant au secrétaire, il s'affaire dans les listes de membres. Le travail est parfois laborieux mais l'ami Léon garde la tête froide et s'il se plaint parfois c'est pour la forme.

Les dernières instructions sont données concernant le grand rassemblement de Marche. Chacun fera de son mieux pour respecter les délais d'inscription.

Oa se quitte et l'on souhaite bonne route aux amis éloignés tout en se donnant rendez-vous pour le Congrès.

D'UN BERET VERT.

LIEGE-VERVIERS

Nouvelles des nôtres

Nous avons eu à déplorer le décès de Théo Ketelslegers, ancien de la classe 1940 au 6th Ch.A., militant actif de la résistance, interné à la citadelle de Huy pendant de longs mois, et membre depuis toujours de notre section.

Deux de nos membres ont été particulièrement touchés par le décès de leur maman, il s'agit de notre secrétaire Jules Barlet et du Cdt Emilie Stekke, membre actif de notre section.

Aux familles, nous avons adressé nos condoléances et le soutien de notre amitié en cette triste circonstance.

Activités

Malgré le temps maussade et des premières communiions, une bonne quinzaine de nos membres ont assisté au magnifique congrès organisé par nos amis de Marche.

Ils ont pu se rendre compte de la vitalité de notre association et du dynamisme de ses dirigeants.

Notre section a été représentée à l'inauguration des artères «Chasseurs Ardennais» à Saint-Hubert et Pervez, ainsi qu'aux fastes des 1^{er} et 3^e Ch.A.

Aux cérémonies de Temploix, notre président a été parmi ceux qui ont ravivé la flamme du souvenir au monument.

Notre porte-drapeau, malgré ses 81 ans, a assisté à toutes ces cérémonies, ainsi qu'à celles organisées par la ville de Liège à l'occasion du 8 mai.

Nos membres qui ne seraient pas encore titulaires de la carte des états de services et du statut du mobilisé sont priés de ne pas tarder pour accomplir les formalités en vue de l'obtention de ceux-ci.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous faciliter les formalités.

HOUFFALIZE

Décès

Nous ont quittés pour un monde meilleur les camarades dont les noms suivent: MM. Bertin Remy, de Hotton; Joseph Jadot, de Tellin; Joseph Dussart, de

Havrenne; Jules Gillet, de Transinne; Fernand Wilkin et Albert Calozet, tous deux de Nassogne; Louis Gooose, de Gembes; François Pivvin, de Rienne; Achille Derroite, de Beho; Désiré Marchal, de Tellin; Louis Renard, de Lesse (Rédu); Emile Anciaux, de Lomprez et Adelin Gilson, de Achet.

Aux familles endeuillées, nous présentons nos fraternelles condoléances.

Hyménées

— Mlle Annette Sepul, fille de M. Jean Sepul, de Oneux-Borlon, et M. Michel Claude, de Barvaux s'Ourthe;

— Mlle Marie-Thérèse van Huisse, fille de M. Jean van Huisse, d'Hargimont, et M. Bienkowski Wlodzimierz;

— M. José Sulbout, fils de notre délégué Joseph Sulbout, de Wandebourey, et Mlle Béatrice Schloune.

Aux nouveaux époux, tous nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité; à leurs parents, nos plus cordiales félicitations.

Distinctions

— La rosette de la Croix d'Honneur de la F.F.C. a été remise à M. Edmond Bastians, de Dinant; — M. Joseph Hubin, inspecteur de police et notre délégué de Dinant, a reçu la décoration de 2e classe des Unions Professionnelles;

— M. Henri Marchal, de Rochefort, a été promu Officier de l'Ordre de Léopold II.

A ces braves, nous adressons nos chaleureuses félicitations.

Retraite

M. Joseph Colleaux, garde-champêtre à Sohier et notre délégué pour Hautfays et Sohier, ainsi que M. Armand Jacques, employé communal et notre délégué de Daverdisies, ont pris leur retraite. Nous leur souhaitons de goûter longtemps d'heureux jours de repos après les années qu'ils ont passées au service de leur commune respective.

Correspondance

A plusieurs reprises ces derniers temps nous avons dû payer une taxe pour des envois insuffisamment affranchis par leurs expéditeurs.

Pour qu'un timbre de 8 Fr. suffise pour l'affranchissement d'une lettre, il faut que celle-ci réponde aux conditions suivantes: poids maximum: 20 gr; dimensions maximales: 12 x 23,5 cm; épaisseur: 5 mm. ces données ne sont pas respectées, demandez à votre bureau de poste ou à votre facteur quel timbre doit être appliqué.

Jubilé

Dans une lettre lui adressée par le Supérieur Provincial des Salésiens de Don Bosco, votre dévoué secrétaire a appris que, cette année, son frère, le R.P. Ricaille, allait fêter ses cinquante ans de vie religieuse et ses quarante ans de sacerdoce. Il a effectivement été ordonné prêtre par Mgr Ladeuze le 29 juin 1939. Nous adressons toutes nos félicitations à l'heureux jubilaire et, comme le dit si bien le Supérieur Provincial, nous formons le vœu que Notre-Dame Auxiliatrice, Patronne des Salésiens, garde encore longtemps à son service celui qui, pendant tant d'années, l'a si bien servie.

J.A.

HUY

La pluie du matin n'arrête pas le pèlerin. Alors, en avant, Marche! Et trois dotzaines de hutois, allégrement... marchent vers Marche et y arrivent rapidement.

Musique en tête, le cortège déjà formé se rend au monument. A son retour, la place de l'église est un grand tapis vert dont les ramifications se prolongent dans les rues avoisinantes. Malgré un soleil boucler

et une température assez fraîche, cette verdure est émaillée des fleurs multicolores des toilettes des dames. Et les écologistes n'y sont pour rien!

Responsable? Cet esprit Chasseur Ardennais, 45 ans d'existence, qui, fin avril, fait sortir de leur tanière, les vieux «sangliers» de 1940, pour les amener au grand rassemblement annuel. Ils sont là, un millier, traits burinés aux nobles rides, poils grisonnants ou envolés, claudiquants mais résolus, se moquant de la grisaille. Et les jeunes les regardent, ébahis, n'en croyant pas leurs yeux. Le camp Albert 1er est envahi de leur présence, de leur fécunde, de leur jeunesse... Les tranchées, les travaux, la boue les font sourire; souvenirs de leurs 20 ans à Bastogne et à Vielsalm. Il manque même les «passerelles» que l'on franchissait... tant bien que mal, certains soirs...

A table, dans la douce chaleur (sic) du garage, 870 affamés s'en donnent à cœur joie. Il y a de tout, très bon, à satiété. Félicitations des gourmands et des gourmets.

A l'issue de ce gueuleton, tous étaient nantis pour le retour.

Peur les remercier de tous les efforts de cette journée, un aimable soleil vient caresser ces peaux tanées. Et durant des kilomètres, on rencontrait ou apercevait des...Chasseurs qui chassaient, pour bien clôturer le Congrès.

étaient nos amis...

— Le Chasseur Ardennais Pirotte Louis né le 16 novembre 1918 décédé le 21 avril 1979. Notre drapeau s'est incliné une dernière fois devant lui avant son grand départ. A sa famille, nous renouvelons nos condoléances émuës.

— Le Chasseur Ardennais Barthelemy Robert né le 9 mai 1919, décédé le 30 mars 1979. Aimable, affable, toujours souriant sous sa petite moustache coquine, il était estimé à la ronde. Son départ laisse un grand vide parmi ses amis et connaissances. Notre drapeau et une délégation du Comité lui ont rendu un dernier hommage. A Madame Barthelemy et à sa famille, nous renouvelons nos condoléances émuës.

— Le Chasseur Ardennais du 3e Ch. Ard. Moray Theophile né le 22 janvier 1979, décédé à Vierset-Barse le 15 mai 1979.

Informés tardivement, nous n'avons pas pu être présents pour lui dire un dernier adieu. A toute sa famille, nous présentons nos regrets et nos très sincères condoléances.

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

DECES

Albert Deom de Libramont a perdu sa maman. Mme Maurice Olivier de Recogne a perdu sa maman, veuve du Major De'vaux.

Une délégation avec drapeau a assisté aux funérailles de Joseph Moris de Nobressart et d'Adrien Collin de Respel (Longlier).

CONGRES DE MARCHE

Nous étions une soixantaine à participer à cette manifestation patriotique; cinquante-quatre étaient inscrits au repas. Deux jeunes couples de membres adhérents nous ont accompagnés. Puisse leur exemple être suivi par d'autres jeunes Chasseurs Ardennais!

REPANDEZ LE
DRAPEAU DE
L'ARDENNE

FLORENVILLE

La mort de Joseph Jacques

Le 9 mai, dans l'après-midi, notre dévoué secrétaire, Joseph Jacques, mourait presque subitement, alors que rien ne laissait prévoir une disparition si brutale. A 69 ans, toujours en belle condition physique, il a eu la mort qu'il aurait certainement souhaitée; il avait vécu pour servir, il est mort en pleine activité, en servant.

Sorti de l'Ecole Normale de Carlsbourg en 1929, sa carrière d'Instituteur fut partagée entre l'école communale de Florenville et celle de Chiny où il termina en 1964 comme chef d'école. Sa simplicité et sa jovialité, la droiture de son caractère, son intelligence pratique et son dévouement dans tous les secteurs le firent apprécier, non seulement comme enseignant mais aussi dans le domaine social; il fut toute sa vie, au service des autres. Malgré les difficultés et parfois les souffrances qu'il rencontra pour élever une famille nombreuse, en pleine guerre, il resta toujours disponible pour les grande causes et pour les plus ingrates car il gardait un courage souriant basé sur des convictions religieuses profondes sans fanfanterie.

Le samedi 12 mai eurent lieu ses funérailles, simples comme il les aurait voulues, mais combien émouvantes car, parmi une grande assistance, ses nombreux amis, les bérêts verts de la section et des sections voisines avaient tenu à lui dire un dernier adieu. Le Colonel e.r. A. Demelene, président provincial de la F.N.C., adressa un dernier hommage au président de la section locale des Anciens Combattants et qui fut, pendant de nombreuses années, président de la section de Chiny. Celle-ci, représentée par de nombreux membres avec son drapeau, avait voulu apporter son dernier salut reconnaissant à leur ancien camarade.

Le samedi 12 mai eurent lieu ses funérailles, simples comme il les aurait voulues, mais combien émouvantes car, parmi une grande assistance, ses nombreux amis, les bérêts verts de la section et des sections voisines avaient tenu à lui dire un dernier adieu. Le Colonel e.r. A. Demelene, président provincial de la F.N.C., adressa un dernier hommage au président de la section locale des Anciens Combattants et qui fut, pendant de nombreuses années, président de la section de Chiny. Celle-ci, représentée par de nombreux membres avec son drapeau, avait voulu apporter son dernier salut reconnaissant à leur ancien camarade.



Roger François, président de la section de Florenville de la Fraternelle des Ch. A. retraça en termes émus ce que fut le comportement patriotique de Joseph Jacques. Dès le début, il fut un membre actif du Service Social des Ch. A., service qui fut, peut-on dire, à la base de la Fraternelle. Fin 1940, il adhéra à l'Armée Secrète et son activité dans la Résistance fit qu'en 1944, il commandait le G.3 du S.7. de Z.5. Il était actuellement président d'honneur de la fraternelle de l'A.S. groupe de Florenville. Il prit également une part active, comme trésorier, dans le comité qui érigea un monument aux martyrs de la Résistance franco-belge du Banel.

Cher ami, notre section de la Fraternelle des Ch.A. gardera de toi le souvenir d'un secrétaire dévoué et plein d'entrain qui, parmi toutes ses activités, a toujours réservé, dans mon cœur, un coin choisi pour les bérêts verts.

Le comité et les membres de la section de Florenville adressent à toutes les autres sections et aux associations patriotiques qui ont rendu un dernier hommage à son secrétaire leurs chaleureux remerciements. A la veuve de notre ami, à sa famille, nous réitérons nos condoléances émuës.

A TOUTES NOS SECTIONS

Au cas où l'une de nos sections serait amenée à devoir recourir à nos assurances en faveur de nos DRAPEAUX et PORTE-DRAPEAU, elle est priée de s'adresser directement à notre ami:

Lucien LECLERE, s.a.

assureur
Rue François Stroobant, 29
1060 BRUXELLES
Tél. (02) 345 09 23

Décès

Depuis l'avant-dernier bulletin, le drapeau de la section a accompagné à leur dernière demeure les camarades dont les noms suivent: Henri Bieheres, Fernand Dalem, François Grandjean, Maurice Guillaume, Marcel Henri, Louis Hiernaux, Marcel Li-bouton.

Nous réitérons à leurs familles nos condoléances émus.

Retrouvailles

C'était le 1^{er} avril. Nous pensions ne pas dépasser le nombre de 200 inscrits, capacité du Mess des Sous-Officiers. Et au jour J, nous nous sommes retrouvés à 250.

Par quel miracle, le service évoluant entre les tables, a-t-il pu mener sa tâche à bien et servir tous les convives sans dégâts?

Justement, c'est un miracle!

Et nous pensons déjà à l'an prochain... Vous aussi, j'espère. Une nouvelle formule devra sans doute être trouvée, vu le nombre de participants toujours en progression. Mais nous trouverons!

Pour réparer un oubli, dont nous vous prions de nous excuser, nous sommes heureux de vous signaler ici que la collecte pour le bulletin a rapporté 7.100 F. Bravo!

Cérémonies

Le drapeau et une délégation ont participé à la manifestation de la section de Saint-Hubert, aux fêtes de l'Infanterie à Arlon.

La section a déposé des fleurs à Chabrehez, à Rochelival et au monument des 3^e et 6^e Chasseurs Ardennais à Vielsalm. Enfin, nous étions présents le 10 mai, à 15 h, au monument du caporal Esser, à Monteban, où notre ami Marcel Jadot évoqua le souvenir de son camarade tombé face à l'ennemi, il y a 39 ans.

Militaires en service au 10 mai 1940 et reconnaissance nationale

Interrogé comme il suit par un parlementaire,

Monsieur le Ministre pourrait-il me fournir quelques précisions au sujet de la situation militaire des militaires belges entre le 10 mai 1940 et la date de leur démobilisation?

Sur quel plan ce service militaire entre-t-il en ligne de compte pour l'un ou l'autre statut de reconnaissance nationale?

Cette période est-elle reconnue comme «service militaire accompli en temps de mobilisation»?

La distinction est-elle faite entre les militaires de carrière et les miliciens?

Bon nombre de mobilisés n'ont pas reçu l'indemnité de démobilisation, qui s'élevait à l'époque à 500 F. De quelle procédure ces personnes disposent-elles, pour récupérer cette prime avec un retard de 39 ans?

le ministre de la Défense nationale a répondu:

Il n'est pas possible d'énumérer, ici, toutes les situations dans lesquelles les militaires belges pouvaient se trouver durant la dernière guerre mondiale. En règle générale, on peut toutefois dire qu'aussi bien pour l'octroi d'un statut de reconnaissance nationale (avec la rente de guerre y afférente) que pour le calcul du traitement et de la pension de retraite, tous les services militaires (et assimilés) effectués pendant la guerre de 1940-1945 sont considérés comme services de guerre.

Ainsi, tous les militaires, aussi bien des miliciens (rappelés que des militaires de carrière, qui ont participé à la campagne de mai 1940 peuvent prétendre à l'octroi du bénéfice de l'arrêté royal du 28 août 1964 portant statut de reconnaissance nationale en faveur des militaires belges qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la guerre 1940-1945 (Moniteur belge du 11 septembre 1964).

Membre de la Fraternelle?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre?

1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous: 1^{er} ou 2^e Division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C 47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

2. MEMBRE HONORAIRE

- a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.
- b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.
- c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10^e régiment de Ligne. Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au a).

3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle. Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique «membre effectif» en dehors des périodes mentionnées.

5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 200 F minimum.

Montant de la cotisation:

- a) Membres effectifs, adhérents et honoraires (veuves autres que 2a): fixé par les sections: 150 F minimum.
- b) Membres protecteurs: 200 F minimum.

 ACHETEZ ET PROPAGEZ LE
 DRAPEAU DE L'ARDENNE

Nouvelles mesures en faveur des victimes civiles de la guerre

Les Chambres ont adopté des projets de loi concrétisant des mesures proposées pour les années 1979-1980 par la commission permanente créée en application du protocole d'accord signé le 7 novembre 1975 entre le gouvernement et les représentants des grandes associations patriotiques, en vue de mettre fin au contentieux des victimes de la guerre.

Les grandes lignes des nouvelles dispositions peuvent se résumer comme suit:

— Une majoration de 20 pour cent des indemnisations spéciales pour aide d'une tierce personne aux grands invalides et amputés des deux guerres dont l'invalidité est au moins de 80 pour cent, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1979.

— Deux paliers de rattrapage de 4 pour cent chacun des montants des pensions et indemnités prévues au bénéfice des victimes civiles de la guerre, par rapport aux montants correspondants des pensions et indemnités du secteur militaire.

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

Les droits moraux et matériels des Combattants

Statuts du Combattant et du Mobilisé
 Carte des états de services — Rente du Mobilisé

Deux communiqués du Ministère de la Défense nationale

Nous invitons nos membres à lire attentivement les deux communiqués ci-après.

Que faut-il en retenir?

- 1. Le titulaire de la carte des états de services de guerre n'est officiellement bénéficiaire du statut du combattant 1940-1945 que si cette carte est pourvue du cachet rouge indiqué ou s'il détient une attestation particulière.
- 2. Aucune disposition légale n'a encore été prise, créant la rente du mobilisé.

Que faut-il faire?

- a) Ceux qui ne sont pas encore en possession de la carte des états de services de guerre, du bénéfice du statut de reconnaissance nationale ou du statut du mobilisé doivent introduire une demande sans tarder (Formulaires dans les sections). La forclusion sera en principe fixée au 31 mars 1980.
- b) Ceux qui ne possèdent ni le cachet rouge, sur leur carte des états de services, ni l'attestation du statut, doivent remettre leur carte à leur section et remplir un formulaire. La Fraternelle fera le nécessaire.
- c) Attendre les instructions pour solliciter la rente du mobilisé quand elle sera officiellement créée.

Statut de reconnaissance nationale
 créé par l'a.r. du 28 août 1964

Le Ministère de la Défense nationale porte à la connaissance des anciens combattants qui pendant la guerre 1940-1945, ont accompli les services récapitulés à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 28 août 1964 portant statut de reconnaissance nationale en faveur des militaires belges qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la guerre 1940-1945 (Moniteur du 11 septembre 1964) que, contrairement à une opinion répandue, ce statut n'est PAS octroyé automatiquement. Ne sont bénéficiaires du susdit statut, que les personnes qui l'ont postulé auprès de l'Office central de la matricule du Ministère de la Défense nationale et qui sont en possession:

- a) Soit d'une «Carte des états de services de guerre du combattant 1940-1945» pourvue du cachet rouge «Bénéficiaire de l'arrêté royal du 28 août 1964 portant statut de reconnaissance nationale»;
- b) Soit au cas où la «Carte des états de services de guerre du combattant 1940-1945», déjà en leur possession, ne porte pas le cachet rouge, d'un document établi par l'Office central de la matricule attestant qu'ils sont bénéficiaires du susdit statut.

Aux personnes qui ne sont pas en possession des documents repris sous le a. et b. ci-dessus, il est signalé que l'octroi du statut du 28 août 1964 peut toujours être demandé à l'adresse suivante:

Office central de la matricule
 Quartier Reine Elisabeth
 Rue d'Evare
 1140 Bruxelles.

Vu le grand nombre de demandes reçues les dernières semaines et compte tenu de l'examen préalable requis pour l'octroi du statut, les intéressés ont tout intérêt à introduire leur demande par lettre. Les formulaires de demandes peuvent être obtenus soit auprès susdit service, soit auprès des fédérations d'anciens combattants.

Rente du mobilisé
 1939-1940

Suite à un afflux de demandes au bénéfice de la rente du mobilisé parvenant à l'Office Central de la Matricule du Ministère de la Défense nationale, les précisions ci-après sont portées à la connaissance des militaires ayant participé à la mobilisation de 1939-1940.

Il est exact que le Conseil des Ministres, lors de sa réunion du 15 décembre 1978, a marqué son accord de principe quant à l'octroi d'une rente aux bénéficiaires de l'arrêté royal du 20 février 1975 portant statut de réparation en faveur des militaires belges qui ont effectué du service au cours des différentes phases de la mobilisation de 1939-1940.

Le bénéfice de ce statut sera donc requis pour l'octroi de ladite rente.

Deux demandes doivent donc être effectuées:

— l'une, auprès de l'Office Central de la Matricule, Quartier Reine Elisabeth, rue d'Evare à 1140 Bruxelles pour obtenir le bénéfice du statut dont question et qu'il est opportun d'introduire dès maintenant;

(Il est bien entendu que les personnes qui ont déjà obtenu le statut de mobilisé, c'est-à-dire, qui possèdent déjà l'attestation délivrée par l'Office Central de la Matricule, ne doivent plus solliciter à nouveau le bénéfice de ce statut);

— L'autre, auprès de l'Administration des Pensions, place Jean Jacobs, 10 à 1000 Bruxelles, en vue de l'octroi de la rente.

Attendu que les conditions ainsi que les modalités d'octroi de la rente doivent encore être déterminées et traduites sous forme de loi, les intéressés sont invités à attendre la publication de cette loi avant d'introduire leur demande de rente.

NDLR: Nos membres trouveront ailleurs et, notamment dans les «Communications du Président», les informations de dernière minute concernant cette rente.

Les mesures 1979 et 1980 en faveur des victimes de la guerre

Dans un communiqué, officiel, a été annoncé le dépôt du projet de loi qui propose les nouvelles mesures, annoncées dans notre précédent numéro, et qui constituent la programmation 1979-1980 en faveur des victimes de la guerre. En voici la synthèse, conforme au reste à ce que nous avons déjà publié.

PENSIONS DE GUERRE

1. Majoration des pensions d'invalidité de 5 p.c. à partir du 1er juillet 1978, portés à 6 p.c. à partir du 1er juillet 1980.

2. Octroi aux invalides à 100 p.c. de la guerre 1940-1945 d'une allocation égale à 20 p.c. de la différence existant entre le montant de leur pension et celui de la pension d'un invalide de la guerre 1914-1918 se trouvant dans une situation analogue. Octroi aux veuves et orphelins des deux guerres, bénéficiaires d'une pension aux taux maximum, d'une allocation égale à 62 p.c. de l'allocation prévue pour les grands invalides à 100 p.c. de la guerre 1940-45.

3. Abaissement de 20 à 10 p.c. du taux minimum d'invalidité requis pour l'octroi d'une pension de réparation dans le cadre de la présomption générale d'imputabilité à la captivité des affections contractées par les prisonniers politiques de la guerre 1940-1945.

4. Abaissement de 66 ans à 60 ans, en deux étapes, de l'âge minimum requis pour l'octroi de l'invalidité forfaitaire de 10 p.c. aux prisonniers de guerre 1940-1945. (Au 1er juillet 1979: 62 ans et au 1er juillet 1980: 60 ans).

RENTES DE GUERRE

1. Octroi d'une rente de guerre, aux bénéficiaires de l'arrêté royal du 20 février 1975 portant statut de réparation en faveur des militaires belges qui ont effectué du service aux cours des différentes phases de la mobilisation 1939-1940, et pour autant qu'ils satisfassent à certaines conditions (1). La «rente pour les mobilisés» est actuellement de 977 francs par an (à l'index du 1-1-1979).

2. Extension du bénéfice de la rente de captivité aux prisonniers de guerre 1940-1945 à qui la carte de prisonnier de guerre a été retirée par mesure de sanction peu importante.

3. Majoration de 50 p.c. du montant de la rente de captivité ou de combattant des bénéficiaires de l'arrêté royal du 11 mars 1975 établissant le statut des évadés de la guerre 1940-1945.

4. Majoration de 100 p.c. du montant de la rente de veuve de guerre dont le mari est décédé au combat, en captivité ou au plus tard dans les mois de sa rentrée dans les foyers, des suites d'un fait de guerre.

Par ailleurs, ce projet prévoit la suppression, à partir d'avril 1980, des statuts de reconnaissance nationale dépendant du ministère de la Défense nationale et dont le bénéfice peut encore être sollicité à l'heure actuelle.

(1) Rente octroyée, dans une première étape, à ceux qui ont été mobilisés pendant SIX mois au moins (180 jours), ont fait la campagne de mai 1940, sont âgés de 65 ans et ne bénéficient encore d'aucune rente. Dans la suite, la rente sera accordée aux autres mobilisés de six mois au moins.

Mais, attention, il faut être bénéficiaire du statut du mobilisé et du statut du combattant d'été de reconnaissance nationale. Si on ne l'est pas encore, introduire une demande via sa section qui dispose des formulaires.

Remarque importante

Il faut attendre que la loi soit non seulement votée par les deux Chambres, promulguée et publiée au Moniteur pour introduire la demande de rente. Les sections seront en temps voulu, pourvues en formulaires ad hoc.

Statut des évadés

Le Moniteur du 13 avril 1979 a publié un arrêté royal daté du 15 mars et qui modifie l'arrêté royal du 11 mars 1975 établissant le statut des évadés de la guerre 1940-1945.

Une commission spéciale chargée de proposer au Ministre de la Défense nationale de conférer le titre d'évadé de guerre est ainsi créée.

Son fonctionnement est réglé par un arrêté ministériel qui suit.

FORT DE HUY, INTERNES ALLEMANDS ET RO. 4 DU 3e CHASSEURS ARDENNAIS

L'article sur l'occupation du Fort de Huy par les Chasseurs Ardennais en 1939-1940 nous a valu l'intéressante communication suivante du lieutenant-colonel Hre André Bikar, attaché au Service historique des Forces armées:

OBJET:

I. Le fort de Huy et les internés allemands de 1939-40

II. La Ro.4/3 Ch A dans la région de Manderfeld en 1939-40

Ref: Revue «Le Chasseur Ardennais», no. 117 du 1er trimestre 1979, p.4

Monsieur le Président,

I. A propos de l'article en question, voici quelques précisions que j'ai publiées au sujet des internés allemands, dans mon étude parue dans la Revue Belge d'Histoire Militaire (nos. de mars, juin et septembre 1976) sous le titre: «12 mai 1940: Un Détachement de la 269e division d'infanterie allemande occupe la citadelle de Liège.»

Cette 269e division fut constituée à Brème du 26 août au 7 septembre 1939, et se composait de 3 régiments d'infanterie (nos. 469, 489 et 490), et des unités divisionnaires habituelles (Groupe de Reconnaissance, Groupe antichars, Régiment d'artillerie, bataillon de pionniers, et bataillon des transmissions) portant toutes le no. 269.

Les 7 et 8 septembre 1939 la division fut transportée dans la région d'Aix-la-Chapelle; le quartier général divisionnaire s'établit à Aix-la-Chapelle dans la caserne Gallwitz (appelée «Ronsel» par les Belges après 1945).

Pendant les longs mois de l'hiver 1939-1940, les unités de la division s'entraînent, et améliorent les fortifications du fameux «Westwall» ou «Ligne Siegfried».

Voici ce que j'écrivais (page 504 du no. de mars 1976) au sujet de l'incident de frontière, qualifié de «dramat-que» par l'historien allemand de la division, qui aboutit à l'internement à Huy de quelques pionniers feldgrau qui, avant leur séjour à Aix-la-Chapelle, avaient cantonné dans la «Fischbeker Heide bei Harburg» que les anciens prisonniers belges de l'OFLAG X D de Fischbek connaissent bien!

«Un groupe de pionniers de la 3e compagnie de Pz.Btl. 269, sous la conduite du sergent Stolzenburg, fut bûcher par erreur la frontière germano-belge à Bilsdchen. Ces militaires sont arrêtés par les Belges, désarmés et internés. Plus tard, Stolzenburg et deux de ses hommes tentent de s'échapper, mais échouent. L'historien de la division ajoute que lors de l'invasion de la Belgique, en mai 1940, l'Oberleutnant Messe-

re tenta de libérer le groupe, mais trouva vide la cellule d'internement à la citadelle de Huy, les Belges ayant livré les internés aux Anglais, lors de leur retraite. Précisons que l'incident de frontière en cause eut lieu exactement le 3 octobre 1939, et n'était pas le premier du genre, comme en témoigne le télégramme suivant du Ministre belge des Affaires Etrangères: Ministère des Affaires Etrangères - Commerce Extérieur.

Direction P.
Bruxelles, le 4 octobre 1939

No. 452/1-26/6390 — No. d'ordre 140
Télégramme à chiffrer
Ambassade de Belgique, Berlin.

Veillez signaler gouvernement allemand que nous avons arrêté hier et désarmé détachement de douze soldats armés, entrés en camion avec mitrailleuse sur notre territoire près La Calamine. Stop. Cet incident n'est pas le premier qui se soit passé à notre frontière de l'Est. Stop. Nous avions permis précédemment à six officiers allemands qui auraient pénétré chez nous jusqu'à un même endroit de regagner leur territoire. Stop. Cette situation ne peut plus perdurer sans sérieux inconvénients, aussi conformément à notre déclaration de neutralité avons-nous donné ordre strict pour l'internement de tout soldat ou corps de troupes qui franchiraient notre frontière. Stop. Veuillez en aviser le Gouvernement allemand et le prier de donner instructions nécessaires pour que pareille violation de notre sol n'ait plus lieu à l'avenir.

(S) Spaak.

II. Où eut lieu l'incident des 6 officiers allemands?

Je crois que c'était à Manderfeld par temps de neige et que ces Allemands, en Volkswagen, furent refoulés par le lieutenant Stevelinck et des hommes de la Reconnaissance-Officier no. 4 du 3e Chasseurs Ardennais. Cette «Ro.4/3 Ch A» comprenait, outre le Lt Stevelinck, le sergent Geelen, le caporal De Groot, et les soldats Nefontaine, De Peet, Riefon, Dumont, et quelques autres encore.

Je serais extrêmement heureux si l'un ou l'autre des anciens de la Ro.4/3 Ch A voulait bien écrire quelques lignes au Service Historique. Pour dire ce qu'il sait au sujet d'Allemands ayant franchi la frontière avant le 10 mai 1940.

NDLR: Le lieutenant-colonel Stevelinck étant décédé, les autres membres de la Ro.4/3 Ch A pourraient-ils fournir des indications, en les transmettant de préférence sous le couvert du président national? Des anciens du 3 Ch A nous fourniraient-ils des indications permettant de retrouver les cités et les autres membres de la Ro.4? Peut-être, le major BEM Stevelinck pourrait-il trouver des informations dans les archives de son père?

Merci d'avance.

Une Commission d'histoire militaire

Dans le cadre de sa mission, le Centre de recherches et d'études historiques de la seconde guerre mondiale a créé une commission d'histoire militaire. Le chef du Service historique des forces armées, le colonel Van Onsem, a été désigné pour la présider.

Le rôle de la commission sera de promouvoir la collecte des sources et l'étude de l'histoire des forces armées belges avant, pendant et après la seconde guerre mondiale et des Belges qui ont lutté contre les forces de l'axe. Pour couvrir ces différents aspects de notre histoire nationale, la commission constituera une série de groupes de travail spécialisés.

Pour tous renseignements, s'adresser soit au Centre de recherches et d'études historiques de la seconde guerre mondiale, place de Louvain, 4 — boîte 19, 1000-Bruxelles, soit au Service historique des forces armées, avenue de Cortenberg 79 B1, boîte 3, 1040-Bruxelles.

GROSSIERETE FLAMINGANTE

On ne peut manquer de relever l'extrême grossièreté de la manifestation qu'un quartier d'ultra-flamingants a cru bon d'organiser devant le palais royal, à propos des Fours, avec des calicots et cris particulièrement injurieux pour la personne du Roi, lequel n'avait fait que son devoir de Souverain de tous les Belges en accueillant une supplique du président de l'action fournaise.

Il ne faut évidemment pas trouver dans les outrances du TAK ou du VMO et des autres milices para-militaires l'expression de la Flandre profonde. Malheureusement, ces quelques centaines d'agitateurs terrorisent la population, et notamment ceux qui sont nantis de responsabilités. A quand une réaction populaire, une réaction de la majorité silencieuse?

TOUS LES KULOTS!

Un condamné à mort pour collaboration avec l'occupant en 1947, dont la peine fut commuée en 1969 à vingt ans de travaux forcés, et qui avait été déclaré déchu à vie de ses droits civils et politiques, a eu le culot de se présenter comme candidat aux élections européennes, à Malines.

Le bureau électoral principal a refusé son inscription, et cette décision a été confirmée par la Cour d'Appel d'Anvers. Heureusement! D'ailleurs, le bonhomme présentait une liste où il figurait seul, et qui était une liste en faveur de l'amnistie. Vous l'auriez deviné!

COMPARAISON FLANDRE-WALLONIE

«Vlaams Economisch Verbond» a établi une étude — qui mériterait évidemment d'être soumise au crible de la critique, côté wallon — intitulée «Comparaison socio-économique entre la Flandre et la Wallonie». Il en résulte — ce que l'on savait hélas! déjà — que la Flandre connaît une santé économique bien meilleure que la Wallonie: en 1976, son produit national brut représentait le double de celui des provinces wallonnes. La population est, en Flandre, plus jeune qu'en Wallonie, et c'est dans cette dernière que la mortalité est notablement plus élevée. Le taux d'activité est plus élevé en Flandre, et le taux de chômage y est légèrement moindre, notamment en ce qui concerne les jeunes.

Par ailleurs, il y a relativement moins de très petites et de très grandes entreprises en Flandre où les entreprises moyennes sont donc les plus nombreuses. Et le chiffre d'affaires moyen des entreprises est plus élevé en Flandre, avec plus de 14 millions contre 9 millions en Wallonie.

COMMERCE EXTERIEUR

Comme la Wallonie est orientée davantage vers les industries de base, on constate que les exportations directes effectuées par la Flandre seraient beaucoup plus nombreuses que celles de la Wallonie. Pour 1977, le VEV annonce un chiffre de 1.304 milliards pour la Flandre, et de 348 milliards pour la Wallonie.

A notre avis, ce chiffre appelle beaucoup de réserves car comme la Wallonie fournit, avant tout, des produits de base, ceux-ci sont incorporés dans des produits fins: bateaux, machines, automobiles, etc... dont l'exportation du produit final est faite par la Flandre, mais où l'incorporation d'éléments wallons est très importante.

Il ne faut pas perdre de vue non plus — et c'est une évidence — que tous les ports de mer se trouvant en Flandre, beaucoup de déclarations à l'exportation sont faites par des agents en douane, des expéditeurs, etc... et sont portées au crédit de la Flandre, alors qu'il s'agit bien souvent de produits wallons. D'ailleurs, le VEV lui-même est d'avis que l'industrie flamande paraît moins exportatrice que l'industrie wallonne, sauf dans certains secteurs industriels.

SE REPOSER SEULEMENT POUR MOURIR?

On a été beaucoup ému par la mort de l'écrivain Maurice Clavel qui était un polémiste extrêmement fougueux. Il a laissé des réflexions particulièrement touchantes, et notamment celle-ci: «On meurt parce qu'à partir d'un certain âge, on devient sage, calme, tranquille, équilibré, content, simplement content de vivre...»

Il disait aussi son espérance dans une apocalypse qui ferait le salut universel.

Jean Daniel, directeur de la rédaction du «Nouvel Observateur», l'a appelé «le dernier des grands perturbateurs juéo-chrétiens», et il écrit à son sujet: «Tout le bonheur de Maurice Clavel, toute sa force, sa folie, sa grandeur auront été de ne pas savoir rester au repos dans sa chambre... Il l'avait dit: il ne se reposerait que pour mourir.»



PROFESSIONNALISATION ET SERVICE MILITAIRE

Selon une déclaration faite il y a quelques mois par le lieutenant général Gontier, chef d'Etat-Major de la Force terrestre, près de 6.000 emplois sont vacants à l'armée, soit 350 pour des officiers, 9000 pour des sous-officiers et ± 4.500 pour des soldats volontaires de carrière à court terme. Les trouvera-t-on? Et surtout, resteront-ils au moment où la crise, enfin, s'achèvera vers sa fin?

Selon le général Gontier, en 1980, la Force terrestre d'active comptera 4.000 officiers dont 60 % de carrière, 14.000 sous-officiers dont 80 % de carrière, et 23.000 caporaux ou soldats de carrière sur 32.000 pour toute l'armée. Le contingent de miliciens à six mois oscillerait entre 30 et 35.000 hommes, dont 27.000 pour la Force terrestre.

Evidemment, il s'agirait du contingent annuel de sortie que dans le cours d'une année, il n'y aurait simultanément que 13.500 miliciens sous les armes. Nous ne commenterons pas!

LA PENURIE DE MILITAIRES AUX ETATS-UNIS

On sait que Nixon a aboli, en 1972, le service militaire obligatoire aux Etats-Unis. Et voici que les militaires réclament à cor et à cri son rétablissement, parce qu'ils ont de vives inquiétudes quant au maintien des effectifs minima exigés par la sécurité des Etats-Unis.

Pour la première fois en 1978, aucune des quatre armes n'a réussi à remplir ses quotas d'engagement qui devraient permettre de maintenir sous les armes deux millions d'hommes. Et l'inquiétude est encore plus grande à propos de l'avenir car, en 1978, 2,1 millions d'Américains ont atteint l'âge de 18 ans, ce nombre ne dépassera pas 1,8 million en 1985.

RETABLIR LA CONSCRIPTION?

Le général Rogers, chef d'Etat-Major de l'Armée de terre, a proposé le recours à un système de conscription selon lequel 100.000 jeunes seraient, chaque année, obligés de faire six mois de service militaire, puis seraient automatiquement affectés à la réserve pendant six ans au cours desquels ils devraient, chaque année, effectuer deux semaines de rappel.

Il est intéressant de remarquer que le sénateur Edward Kennedy, qui pourrait bien devenir le prochain président des Etats-Unis, s'était fermement opposé à l'abolition du service militaire obligatoire, argumentant notamment de la façon suivante: «Il est injuste d'envoyer au combat les Américains les moins favorisés du point de vue économique — ceux qui ne s'enrôlent dans l'armée que pour des raisons financières — et de mettre la classe moyenne et les milieux aisés à l'abri des horreurs de la guerre». Combien juste était cette réflexion! Les plus pauvres au casse pipe?

COMPARAISON

On se plaint volontiers en Belgique — non sans juste raison, bien souvent — des services publics. Mais allez donc voir en France. Récemment, la lectrice d'un hebdomadaire signalait qu'ayant transféré son domicile en 1976, elle attendait toujours le transfert de son abonnement téléphonique.

Mais que fait donc Giscard, l'homme dont le comte de Paris, c'est-à-dire l'héritier des «Quarante rois qui, en mille ans, firent la France» et qui se prend pour l'histoire, disait combien justement: «Il n'arrête pas de courir à droite, à gauche; comment peut-il réfléchir?»

FINI LA FESSEE

En Suède, où l'on est fort avancé en tous domaines, le Parlement a pris une disposition légal, quasi à l'unanimité, interdisant désormais aux parents d'administrer une lessive à leur progéniture: ceux qui contrediraient cette loi pourraient se voir poursuivis devant les tribunaux. Dans le même pays, on a accordé aux enfants le droit de quitter éventuellement leur foyer s'ils en ont envie. Une municipa-

lité — celle de la troisième ville du pays — a même installé officiellement des appartements pour adolescents en rupture de famille. On n'arrête pas le progrès!

LE MEPRIS DE L'ARGENT

Belle leçon — une de plus — que Charles de Gaulle a léguée à ses contemporains: «Il avait fait du mépris de l'argent une règle de vie» (M. Drait). Il était intrinsèque à tout compromis en ce domaine. Entré lui et l'argent, et ce fut également le cas de son père et de son grand-père, il y a toujours eu «incompatibilité d'humour». Il avait pour principe de prendre à sa charge, quand il était président de la République, tout ce qui lui semblait relever de son usage personnel, et il avait de cette notion une considération extrêmement large. Règle: ne rien devoir à l'Etat.

Lorsque, ayant quitté le pouvoir, il était empêché, parce que étant invité, de payer, par exemple, son addition au restaurant, eh bien! Il laissait pour le service une somme correspondant à l'addition. Il toujours voulu rouler dans sa voiture personnelle, et il refusa orgueilleusement sa retraite d'officier et sa pension de président de la République. Ses rentes allaient à des œuvres...

LES FEMMES EN IRAN

Une envoyée spéciale en Iran du «Nouvel Observateur» intitulait récemment un article «Comment être femme en Perse?»: c'était là une version moderne du «Comment peut-on être Persan?» de Montesquieu. Et mon Dieu! la condition féminine n'est pas rose dans ce pays où règnent les Ayatollahs et les Mollahs.

Certes, on pourrait objecter que dans tous les pays du monde, la dimension de la femme est «secondaire» quand elle n'est pas simplement une «mutilée», c'est-à-dire «la moitié de son homme». Au reste, selon le Coran, la fille hérite «la moitié moins que son homme». Et les Chinois disent des femmes qu'elles sont «la moitié du ciel».

Avec le nouveau pouvoir en Iran, on imagine que le sort des femmes ne s'est pas amélioré. Un Ayatollah disait reprocher le polygamie, rappelant cependant que «L'Islam dit que l'homme a droit à une femme; s'il est juste, il peut en prendre deux». Pourquoi pas d'ailleurs, soulignait-il, puisque le nombre de femmes est excédentaire? Et il ajoutait: «Ce n'est pas une obligation d'avoir plusieurs femmes». Un singulier anti-polygame donc! Le même observait aussi que l'homme ne peut pas frapper la femme, mais si celle-ci n'accepte pas de coucher avec lui, il a le droit de la punir.

Quant au Premier ministre qui se dit libéral, il répondait à la journaliste en question, en ce qui concerne l'égalité des sexes: «La nature ne l'a pas voulue, non seulement pour le genre humain...»

TROISIEME AGE

Ayant franchi le cap de la soixantaine, j'ai reçu dernièrement un mensuel dit «d'information du troisième âge», lequel m'invitait à souscrire un abonnement; et il avait même, joint, un formulaire d'adhésion. Eh bien! Cela m'a fait un choc, car avant cela, je me considérais comme étant toujours jeune!

UN SINGULIER HOMMAGE FUNEBRE

Pierre Gaxotte rapportait, il y a quelque temps, que si une cérémonie funèbre est généralement émouvante et qu'elle invite au recueillement et à la tristesse, il est déjà arrivé qu'elle tourne à la comédie.

Il paraît que voici pas mal de temps — c'était dans l'entre-deux-guerres — on enterrait un journaliste dont l'œuvre était plutôt médiocre et même, ajoutait-on, obscène. Cependant, la Société des Gens de Lettres avait délégué un membre de son comité pour prononcer un dernier adieu, et comme il faisait très mauvais, on avait délégué un homme plutôt médiocre, comme celui qu'on enterrait. Mais quand l'orateur désigné s'est avancé vers le fosse, il a été écarté par un assistant qui s'est borné à couvrir le défunt d'injures, lui disant notamment: «Enfin, te voilà crevé, vieux salaud... Tu t'es mal conduit toute ta vie. Tu n'as aucun talent...» Et l'orateur de conclure: «Tout cela, j'ai le droit de le dire, et je pourrais en dire bien davantage, je suis ton fils.»

Tout le monde s'est retiré sur la pointe des pieds, tandis que le délégué de la Société des Gens de Lettres, qui était plutôt dur de la feuille, saisit l'occasion pour dire, étant donné que la pluie redoublait: «Après les paroles émuës que vous venez d'entendre, je ne puis rien ajouter.»

La dénomination officielle de notre Bataillon Moto

Suite à l'article publié dans notre précédent numéro (p. 6), où nous demandions à connaître «l'officielle version officielle» de la dénomination de notre Bataillon Moto, le lieutenant-colonel bre André Bikar, attaché au Service Historique des Forces armées, nous a écrit :

En réponse à la question posée dans l'article rappelé en référence, j'ai le plaisir de vous faire parvenir, en annexe, des photocopies des Dépêches Ministérielles nos. 4477 du 8.12.39 et 10165 du 15.2.40, de la 3^e Section du GCG.

La dénomination exacte du bataillon en cause est donc : «Bataillon Motocycliste de Chasseurs Ardennais», ou, en abréviation, Bon Mo/Ch A.

Cette dénomination (Bataillon Motocycliste de Chasseurs Ardennais) est d'ailleurs confirmée dans le Règlement sur l'Organisation de l'Armée sur le Plan de Guerre (édition 1939-40), chapitre VII^e Corps, page 38bis.

Vous remarquerez que la DM n° 4477 en mentionne trois autres : DM/EMGA/3^e Section nos.

— 317/23/Z.17 du 13 juillet 1939 et n° 1821 du 27 octobre 1939, la compagnie de fusiliers motocyclistes du noyau Bon Mo./ChA prendra son organisation de guerre à la date du 3 janvier 1940 conformément aux indications des annexes IV et V de la D.M. n° 317/23/Z.17 rappelée ci-dessus.

Les motos solos, motos avec side-car, tricars D.R. et C.L. seront fournis à l'intervention du S.C.C. Toutefois les 2 tricars prévus à l'équipe D.B.T. seront provisoirement remplacés par deux camionnettes.

Le complément de charroi automobile sera fourni à l'intervention du commandant de la première circonscription militaire suivant note spéciale.

Objet : Constitution du Bon Mo./ChA.

Subsidiairement aux D.M. — EMGA — 3^e section n° 317/23/Z.17 du 13 juillet 1939 et n° 1821 du 27 octobre 1939, la compagnie de fusiliers motocyclistes du noyau Bon Mo./ChA prendra son organisation de guerre à la date du 3 janvier 1940 conformément aux indications des annexes IV et V de la D.M. n° 317/23/Z.17 rappelée ci-dessus.

Les motos solos, motos avec side-car, tricars D.R. et C.L. seront fournis à l'intervention du S.C.C. Toutefois les 2 tricars prévus à l'équipe D.B.T. seront provisoirement remplacés par deux camionnettes.

Le complément de charroi automobile sera fourni à l'intervention du commandant de la première circonscription militaire suivant note spéciale.

La cuisine remorque sera fournie par le G.P.A.

Par modification à la D.M. — EMGA — 3^e Section n° 2092 du 31 octobre 1939, le noyau Bon Mo. faisant actuellement partie du D.R.I./ChA constituera à la date du 11 décembre 1939 une unité indépendante de ce D.R.I. et sera placé sous les ordres directs du commandant du VII C.A.

Le Bon Mo./ChA sera maintenu dans son casernement actuel.

Et dans celle, toujours aussi secrète, du 15 février 1940 :

Objet : Constitution sur le pied de guerre du bataillon motocycliste de Chasseurs Ardennais.

Le bataillon motocycliste de Chasseurs Ardennais prendra son organisation de guerre à Bruxelles, à la date du 16 février 1940.

Il sera caserné à Gembloux à partir du 23 février 1940.

De son côté, Noël Charon, ancien du Bon Moto, attire notre attention sur deux extraits du livre du Cdt Lecleir, ancien Chef du Service Historique, intitulé «Emblèmes et Citations des Unités» :

«En page 395, on peut lire : Bataillon Motocyclistes VII CA ou Chasseurs Ardennais OG n° 545 APR n° 4134, 23.7.1947.

«En page 436, on peut lire : Bataillon Mo. Chasseurs Ardennais (Bon Mo. VII CA) OJA 116, Bataille de Belgique 1940.»

En mars 1940, nous avons reçu le chiffre VII que nous portions au béret et aux épaulettes.

On peut donc conclure que la dénomination officielle était bien «Bataillon Motocycliste de Chasseurs Ardennais», dépendant directement du VII^e Corps d'Armée.

DANS NOS UNITES

4^e CHASSEURS ARDENNAIS

Le texte ci-après nous est parvenu un rien trop tard pour pouvoir être inséré dans notre précédent bulletin :

Du 23 au 25 mars 1979, une vingtaine d'officiers (cadre d'active et de réserve) qui constituent le cadre du 4^e Ch.A. (4^e Bataillon de Chasseurs Ardennais), bataillon de garde de la province de Luxembourg, ont effectué un rappel à l'École d'Infanterie.

Une marche de nuit d'une quinzaine de kilomètres par une des dernières nuits fraîches et étoilées de ce long hiver, les a réunis à Legland où ils prirent quelque repos.

Un samedi printannier leur a permis de tirer, d'utiliser des radios et de réaliser un exercice de cadre sur le terrain.

Le dimanche plus que pluvieux vit la continuation de l'exercice tactique.

Le cadre du lieutenant-colonel Debroux, chef de Corps du 4^e Ch.A., a bénéficié de l'hospitalité de l'École d'Infanterie, commandée par le colonel Brevet d'Etat-Major Detrembleur.

Ces retrouvailles furent une réussite.

Le prochain rappel aura lieu en octobre à Marche-en-Famenne, où les participants seront les hôtes du 1^{er} Ch.A.

6^e CHASSEURS ARDENNAIS

Nombreuses activités ces dernières semaines :

- « Raid » Banneux-Saive les 4-5-6 mai ;
- Réunion des familles à Saive le 6 mai ;
- Rappel des 1^{er} et 2^e Cie à Amay les 18-19 mai ;
- Rappel EM/Bon, Cie EMS, 3^e et 4^e Cie à Amay les 8-9 juin.

Un arrivant : le Commandant André Jacquet, d'Embourg.

POUR QUI LE HAUBOÏSTE ?

On nous écrit :

Lors du dernier concours pour l'emploi de musicien militaire, un jeune hauboïste, entre autres, réussit les épreuves.

Pour le moment, un seul emploi d'hauboïste est vacant à l'armée, à savoir à la musique militaire stationnée à Arlon. L'intéressé se voit donc désigné pour cette garnison.

Quelques jours plus tard, les autorités chargées de l'affectation des musiciens reçoivent l'ordre du Ministre de la Défense nationale ou de son Cabinet de désigner notre hauboïste pour la musique stationnée à... Ostende, et en surnombre, les deux emplois de hauboïste prévus dans cette musique étant déjà occupés !

Résultat : 1) La musique d'Arlon, privée du seul hauboïste qu'elle attendait impatiemment, se voit amputée d'un instrumentiste absolument indispensable pour la bonne exécution de ses concerts. (Un hautboïste, c'est déjà trop peu, il en faudrait certainement deux) car personne ne peut le remplacer s'il tombait malade).

2) Aussi longtemps qu'il y aura trois haubois à Ostende, Arlon ne peut normalement espérer en obtenir un, puisque le nombre d'instruments de chaque catégorie est fixé par musique.

Cette «très équitable» répartition s'explique lorsqu'on saura que «notre» hauboïste est le fils d'un certain M. Bourry, député-bourgmestre de Harelbeke...

NDLR : Dame, quand un député joue la sérénade auprès d'un ministre !

Bibliographie

Faute de temps, nous sommes obligés de reporter au prochain numéro la recension du dernier livre du «Colonel Rémy».

«La résistance a commencé le 3 septembre 1939»

dont nous avons déjà parlé dans notre n° 117. Il est édité chez Plon et est en vente dans les librairies.

Nous parlerons aussi d'un livre sorti récemment de presse et dû à la plume de notre camarade

Adolphe Lheureux

ancien de la 3^e Cie du 3 ChA et combattant de Chabrehez. Il devait connaître bien d'autres tribulations. Son titre :

«Classe 38 Souvenirs d'un Chasseur Ardennais devenu agent parachutiste»

éditeur : Louis Musin, avenue de la Brabançonne 99, 1040 Bruxelles. Prix : 300 FB.

Un nouveau livre du lieutenant-colonel e.r. Guy Weber

Auteur déjà d'un historico de la Brigade Piron, Guy Weber annonce la prochaine parution d'un ouvrage :

Evadés Voyageurs sans passeport

Il s'agit d'une série de récits dont le héros est authentique. Parmi eux, un Chasseur Ardennais, Louis Thomas (2^e Compagnie du 5 ChA en 1940) qui, pour franchir la frontière espagnole, passa des journées dans un wagon plombé.

Un mémorial reprendra la photographie de plus de cent évadés.

Editeur : Louis Musin, avenue de la Brabançonne 99, 1040 Bruxelles. Prix dès parution : 550 FB. En souscription : 450 FB. (CCP 006-0211069-94 - Fraternelle de la Brigade Piron, 1080 Bruxelles).

UN NOUVEAU DIRECTEUR DU SERVICE INFORMATION DES FORCES ARMÉES

Le service Information des Forces armées a un nouveau directeur en la personne du colonel Stephan Vandenberghe, succédant au lieutenant-colonel Candries.

Le colonel Vandenberghe est âgé de 52 ans. Il a suivi pendant deux ans les cours de journalisme et a été attaché pendant deux ans au service de presse du Commandant suprême des Forces alliées en Europe, le général Alexander Haig, au Shape. Il a par ailleurs commandé la section artillerie de la première division du quartier général à Verviers.

VERSEMENTS DE SOUTIEN pour le bulletin : exclusivement au C.C.P. 000-0344969-37 Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon.

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, 59 rue Gabrielle - 1180 Bruxelles

Ce numéro a été tiré à 10 500 exemplaires